

## Chapitre VI

### Racaille et métèques

La racaille étrangère dans la France-dépotoir :

On entre comme on veut,  
On fait ce qu'on veut,  
On ne sort que si l'on veut.

*Le Matin*, 29 septembre 1937.

Métèque ? Quoi, c'est un mot pour désigner un crouilla, un rital, un espingouin, un mec qu'a les cheveux crépus et le teint basané.

Clément Lépidis, *L'Arménien*, 1973.

Les événements du 6 février 1934 marquent un moment crucial dans l'histoire de la France contemporaine car ils ouvrent une période d'affrontements violents entre l'extrême droite et l'extrême gauche, qui aboutira à l'effondrement de la III<sup>e</sup> République et au triomphe du régime de Vichy. Avec l'afflux des réfugiés fuyant les dictatures environnantes, ceux que les experts de l'immigration « choisie » présentaient comme des « indésirables » deviennent alors la « racaille » et les « métèques » contre lesquels s'acharnent la droite et l'extrême droite. C'est à ce moment-là que le problème du « racisme » fait irruption dans l'espace public français.

## LE TOURNANT DU 6 FÉVRIER 1934

### *Les causes*

A la fin de l'année 1933, L'Action française révèle que des élus, des fonctionnaires et des journalistes sont mêlés à une affaire de corruption dont le principal instigateur s'appelle Alexandre Stavisky<sup>1</sup>. Né en Ukraine en 1886, celui-ci est arrivé en France avec ses parents, deux ans plus tard, fuyant les pogromes antisémites. Naturalisé français en 1910, il vit de petits trafics, parvenant constamment à échapper à la police grâce à la protection de quelques fonctionnaires et magistrats peu scrupuleux. L'Action française va aussitôt s'emparer de cette affaire, bien qu'elle soit, sur le plan politique, d'une importance mineure, car elle contient tous les ingrédients qui avaient permis à Edouard Drumont de se placer au centre de la vie publique française un demi-siècle plus tôt. L'impact de ce scandale est d'autant plus grand dans l'opinion que la corruption touche les dirigeants d'un organisme financier, le Crédit municipal, dont la mission officielle est de protéger l'épargne populaire. A un moment où le gouvernement pratique des coupes sombres dans les retraites et les pensions, le fait que des représentants de l'Etat puissent détourner à leur profit les économies du peuple avec la complicité de certains élus suscite l'indignation<sup>2</sup>.

Tout au long du mois de janvier, *L'Action française*, relayée par des journaux de grande audience, se livre à une « véritable intoxication d'antiparlementarisme de la population parisienne<sup>3</sup> », en dénonçant le « gouvernement des voleurs ». Les groupes d'extrême droite manifestent quotidiennement devant le Palais-Bourbon et, très vite, la classe politique prend le relais. Une dizaine d'interpellations sont déposées à la Chambre des députés pour la seule journée du 10 janvier 1934. Deux

---

1. Sur cette affaire, cf., notamment, Paul Jankowski, *Cette vilaine affaire Stavisky. Histoire d'un scandale politique*, Paris, Fayard, 2000.

2. En 1979, Ralph Schor a réalisé un sondage à titre personnel sur l'impact laissé dans l'opinion par les événements relatifs à l'immigration. 92 % des personnes qu'il a interrogées se souvenaient de l'affaire Stavisky. (*L'Opinion française, op. cit.*, p. 637).

3. Claude Bellanger (dir.), *Histoire générale de la presse française, op. cit.*, pp. 483-484.

semaines plus tard, Camille Chautemps, le chef du gouvernement, démissionne. Il est remplacé par le leader des « jeunes radicaux », Edouard Daladier. Celui-ci décide de révoquer le préfet de police Jean Chiappe, soupçonné par la gauche d'alimenter les ligues d'extrême droite avec les caisses noires de l'Etat, et d'être personnellement lié à Stavisky. Cette révocation est l'étincelle qui met le feu aux poudres, car elle est présentée par la droite et l'extrême droite comme la preuve que Daladier veut instaurer une dictature au service des bolcheviks. Sous l'impulsion de L'Action française, les ligues d'extrême droite et l'Union des anciens combattants, soutenues par les conseillers municipaux de Paris, appellent la population à manifester le 6 février.

Après avoir encerclé le Palais-Bourbon, le cortège tente de rejoindre l'Elysée, mais se heurte violemment aux forces de l'ordre. Les affrontements vont durer plusieurs heures et se solderont par la mort de 15 personnes et plus de 2 000 blessés. Edouard Daladier est contraint d'abandonner ses fonctions. Pour la première fois dans l'histoire de la III<sup>e</sup> République, un gouvernement a dû démissionner sous la pression de la rue.

Les événements du 6 février illustrent la déliquescence de l'espace public construit par les fondateurs de la III<sup>e</sup> République. Les deux pôles de cet espace, la politique parlementaire et le journalisme d'information, sont, en effet, directement menacés par la montée en puissance de l'extrême droite.

### L'impuissance des élus du peuple

La cause fondamentale de cette radicalisation du combat politique réside dans l'impuissance des républicains face à l'aggravation de la crise économique mondiale. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le développement du système monétaire international, fondé sur l'étalon-or, avait considérablement renforcé les liens économiques entre les Etats nationaux<sup>1</sup>. Mais l'effondrement de la Bourse de Wall Street, en octobre 1929, a ouvert une période de très fortes tensions. Les Etats les plus puissants, notamment la Grande-Bretagne (en 1931) et les Etats-Unis (en 1933),

---

1. Karl Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 (1944).

décident alors de renoncer à l'étalon-or pour pouvoir dévaluer leur monnaie. Ces deux pays s'octroient ainsi un avantage décisif par rapport à leurs concurrents pour la conquête des parts du marché mondial.

Au même moment, en Allemagne, la nomination d'Adolf Hitler au poste de chancelier (janvier 1933) marque le début d'une rupture des liaisons politiques. Les nazis refusent de respecter les engagements pris par l'Etat allemand lors de la signature du traité de Versailles et ne tiennent plus aucun compte des décisions ou des recommandations de la SDN. Le retour en force des égoïsmes nationaux sur les plans économique et politique ruine les efforts accomplis depuis 1918 pour instaurer un ordre international réglé par des relations pacifiques. C'est le début du processus de « décivilisation » (Norbert Elias) qui aboutira au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Ces tensions internationales sont accentuées par l'émergence des mouvements nationalistes dans les empires coloniaux, notamment en Indochine et en Afrique du Nord<sup>1</sup>.

Les dirigeants de la III<sup>e</sup> République n'étaient absolument pas préparés à affronter cette réalité. Prisonniers du dogme de la toute-puissance de l'Etat national, ils étaient pratiquement tous convaincus que la France pourrait indéfiniment imposer sa volonté aux étrangers, tant sur le plan diplomatique (le traité de Versailles avait pour but de faire payer l'Allemagne pour reconstruire la France) que sur le plan de la politique intérieure (l'immigration « choisie » avait pour but de fabriquer une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci). La sacralisation de l'intérêt national les a donc laissés complètement démunis lorsque la crise mondiale a commencé.

Dans le domaine économique, cet aveuglement s'est illustré par le refus obstiné de dévaluer la monnaie. Comme l'a noté Dominique Borne, « pour l'historien, la situation est claire : la dévaluation est nécessaire dès 1931, après l'abandon par le Royaume-Uni de l'étalon-or, ou tout au moins après 1933, quand le dollar est lui aussi dévalué ». Néanmoins, les équipes qui se succèdent au pouvoir dans la première moitié

---

1. En février 1930, des tirailleurs annamites tuent des officiers français. La même année, le futur Ho Chi Minh fonde le Parti communiste indochinois. En Algérie, l'Etoile nord-africaine de Messali Hadj est concurrencé par de nouveaux mouvements d'émancipation. En Tunisie, Habib Bourguiba crée le néo-Destour en 1934 pour radicaliser la lutte contre l'occupation française.

des années 1930 refusent obstinément cette solution. Craignant de mécontenter leur électorat de petits propriétaires qui ont beaucoup souffert de l'inflation depuis la guerre, ils sont aussi aveuglés par l'idée qu'ils se font de l'honneur national. A leurs yeux, défendre la valeur du franc, c'est défendre l'honneur d'être français. Ce raisonnement apparaît clairement, par exemple, dans le discours prononcé par Gaston Doumergue (dit « Gastounet »), nommé président du Conseil, au lendemain des événements du 6 février 1934 : « Notre petit franc à quatre sous vaut de l'or. Nous devons tout faire pour qu'il garde sa valeur<sup>1</sup>. »

Le désarroi des républicains est aussi très visible sur le plan diplomatique. Le slogan « l'Allemagne paiera », qui avait permis à la droite d'exercer son hégémonie sur la vie politique française pendant les années 1920, ne pouvait être crédible que dans un monde où les Etats respectaient le droit international. Mais dès son arrivée au pouvoir, Hitler a rejeté le « diktat » du traité de Versailles. Abandonné par ses anciens alliés, la France n'a pas les moyens de faire obéir le nouvel Etat allemand, car lorsque la voie de la négociation a échoué, seule la guerre peut permettre à un groupe national d'imposer sa loi à un autre.

La faillite du nationalisme républicain apparaît enfin sur le plan social. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le recours massif à la main-d'œuvre étrangère a été utilisé comme la solution privilégiée pour assurer le développement industriel de la France. Au début des années 1930, le passage de l'immigration « choisie » à l'immigration « jetable » a permis d'atténuer les effets sociaux de la crise économique. Mais celle-ci s'aggrave brutalement à la fin de l'année 1933. La France compte alors 340 000 chômeurs recensés et la moitié des salariés de l'industrie sont touchés par les mesures de réduction partielle d'activité. Même les esprits les plus obtus doivent admettre que ce n'est pas en s'acharnant contre les travailleurs étrangers qu'un gouvernement peut espérer résoudre la question sociale.

La crise économique et la montée des régimes totalitaires expliquent que toutes les forces politiques aient été ébranlées. La droite autoritaire, dirigée par Jean Tardieu, est écartée du pouvoir en 1932. Les radicaux

---

1. Cf. Dominique Borne et Henri Dubief, *La Crise des années 1930. 1929-1938*, Paris, Le Seuil, 1976, p. 30.

qui retrouvent alors les fauteuils ministériels auxquels ils étaient habitués depuis l'affaire Dreyfus font preuve de la même impuissance. Le plus vieux parti de France, qui est aussi celui qui compte le plus grand nombre de députés, est frappé de plein fouet par la crise. En persistant dans une politique de déflation, les radicaux réduisent les ressources publiques, ce qui les oblige à diminuer les pensions, les retraites et les salaires des fonctionnaires. Tous ceux qui vivent des revenus de l'Etat dénoncent en termes de plus en plus virulents l'incapacité des gouvernants.

La crise aggrave aussi les difficultés des partis de gauche. La base sociale de la SFIO, constituée de salariés du secteur « protégé », pousse la direction du parti à une attitude de plus en plus critique à l'égard du pouvoir. La stratégie « classe contre classe » adoptée par le PCF à partir de 1928, sous les injonctions de Moscou, se traduit par de graves tensions internes et un affaiblissement considérable des forces de ce parti, que ce soit en nombre de militants ou en voix<sup>1</sup>. La nouvelle ligne, qui fait des réformistes le principal ennemi des ouvriers, effraie les électeurs. En 1932, le PCF ne compte plus que onze députés à la Chambre. Ce déclin est aussi la conséquence d'une répression policière intense, dirigée par le préfet de police Jean Chiappe. Les communistes prennent alors la place des anarchistes comme ennemi numéro un de la République, chaque manifestation étant vue comme un complot contre la sûreté de l'Etat.

L'impuissance des partis représentés au Parlement à résoudre la crise économique incite les citoyens à accuser leurs élus d'être responsables de la situation. La fascination qu'exerce encore la Première Guerre mondiale pousse beaucoup d'entre eux à considérer que la seule manière de sortir le pays de la crise serait de confier le pouvoir à un Etat fort, dirigé par des hommes qui ont démontré leur efficacité pendant la guerre, donc des militaires. Mussolini devient la grande référence de tous ceux qui ne supportent plus les combinaisons parlementaires. C'est ce qui explique le renouveau des ligues d'extrême droite.

---

1. Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie politique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989.

### La montée des luttes sociales

A partir de 1933, le prolétariat industriel va commencer à faire entendre sa voix dans l'espace public. Les chefs d'entreprise ayant licencié d'abord les franges les plus marginales du marché du travail, l'avantage donné aux travailleurs français et aux pères de famille contribue à homogénéiser la classe ouvrière et à diminuer le *turn over*. L'éventail des solutions individuelles est désormais fortement réduit, les ouvriers sont donc plus enclins à s'engager dans l'action collective.

Nous avons vu au chapitre v que la politique d'immigration « choisie » avait facilité le processus d'intégration des ouvriers qualifiés au sein de l'Etat républicain, dans le cadre d'une « union sacrée » à laquelle la CGT et la SFIO resteront fidèles tout au long des années 1920. Du coup, le prolétariat industriel qui s'était formé après la guerre de 14-18 dans la banlieue des grandes villes et dans les bassins d'industrie lourde a été maintenu à l'écart et privé de toute représentation syndicale et politique propre. Seul le Parti communiste s'est mis à l'écoute de ce prolétariat, multipliant les actions pour défendre les immigrants, les colonisés, les mal lotis, etc. Fidèle aux consignes de la III<sup>e</sup> Internationale, il a concentré ses faibles forces sur les grandes usines de la région parisienne. Les correspondants d'atelier qu'il a réussi à mettre en place deviennent les porte-parole de leurs camarades et transmettent leurs revendications. Au cours des années 1920, chaque semaine, l'usine Renault à Boulogne-Billancourt, qui est en train de devenir l'une des plus grandes entreprises de France, fait l'objet d'un article dans *L'Humanité*. Les descriptions de ce « bagne » contrastent avec la teneur des articles consacrés au « paradis » soviétique. Ceux-ci donnent un contenu concret au rêve ouvrier de transformation radicale de la société, espérance qui avait beaucoup manqué aux générations précédentes engagées sous la bannière du syndicalisme révolutionnaire.

Lorsque la crise économique commence à toucher les ouvriers parisiens, ces derniers se tournent spontanément vers le PCF qui apparaît alors comme une force neuve n'ayant jamais accepté aucun compromis avec le pouvoir d'Etat. Ce n'est donc pas un hasard si la région parisienne devient l'épicentre de la contestation sociale à partir de 1933. Des grèves éclatent à Billancourt, puis à l'usine Citroën, accompagnées de puissantes manifestations. Les femmes et les enfants sont nombreux

dans les cortèges, signe de la popularité du mouvement. Le 1<sup>er</sup> mai 1933, la mobilisation est telle que Renault préfère chômer plutôt que de donner aux salariés l'occasion de faire une démonstration de leur force. Une nouvelle génération d'ouvriers, jeunes, qualifiés et combattifs, impose dans l'espace public l'image du « métallo » comme figure de proue du mouvement révolutionnaire, en lieu et place du mineur. Très vite, les succès électoraux vont prolonger sur le plan politique cette montée de la contestation sociale, donnant l'occasion au PCF de s'implanter dans un grand nombre de municipalités. C'est alors que se forme la « banlieue rouge » qui fera tache sur les cartes électorales jusque dans les années 1970. A partir de ces bastions, le mouvement social s'étend aux régions d'industrie lourde, dans le Nord, en Lorraine et dans les vallées alpines, là où la majorité des ouvriers sont issus de l'immigration<sup>1</sup>.

Cette montée en puissance du PCF va accentuer la crise du régime républicain. Chaque fois qu'un nouveau parti émerge dans l'espace public en captant une forte partie du mécontentement populaire, il bouleverse en effet la structure du champ politique tout entier, car toutes les autres organisations doivent se positionner par rapport à ce concurrent. La brutale recrudescence de l'activité des ligues d'extrême droite est une conséquence directe et immédiate de l'entrée en scène du prolétariat. L'Action française, condamnée par le Vatican en 1926 en raison de sa ligne xénophobe et antisémite, est alors en perte de vitesse. Elle continue néanmoins à fasciner les plus extrémistes en raison de l'agitation de rue que déploient ses militants, les Camelots du roi, bien implantés dans les facultés de droit et de médecine. Mais désormais, le mouvement royaliste est concurrencé par des organisations plus récentes, notamment les Croix de feu, une association d'anciens combattants, créée en 1927, et qui s'engage dans l'action politique au début des années 1930, sous l'égide de son nouveau leader, le colonel de La Rocque. En 1933, François Coty, le milliardaire qui a réussi dans la parfumerie et qui admire Mussolini, a fondé une nouvelle ligue, Solidarité française, dont les méthodes sont inspirées de celles du Parti fasciste. Tous ces groupements cherchent à mobiliser à leur profit le mécontentement des citoyens. Tout le champ politique se restructure alors autour

---

1. Cf. Gérard Noiriel, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*



des deux pôles d'extrême gauche et d'extrême droite, illustrant la crise profonde du régime républicain<sup>1</sup>.

L'évolution de la presse

La déstructuration de l'espace public affecte également la presse. La fonction démocratique que les fondateurs de la III<sup>e</sup> République lui avaient assignée est en effet remise en cause dans les années 1930. Là encore, il faut insister sur les effets délétères de la crise économique. Dépendants de leurs lecteurs, comme les hommes politiques dépendent de leurs électeurs, les journalistes sont directement touchés par la dépression, parce que la baisse du pouvoir d'achat se répercute sur la consommation de la littérature imprimée. Le retournement de la conjoncture les frappe d'autant plus durement qu'il est accentué par des facteurs internes. Dans l'entre-deux-guerres, après trois décennies de très forte expansion, les journaux n'ont plus la possibilité d'élargir leur audience au même rythme qu'avant, en raison de la saturation du marché. C'est pourquoi le tirage global des quotidiens stagne autour d'une douzaine de millions d'exemplaires vendus chaque jour. Le marasme affecte surtout la presse parisienne qui perd alors sa suprématie au profit de la presse régionale. Ce rééquilibrage a des conséquences importantes sur la structure de l'espace public qui, avant la Première Guerre mondiale, était impulsé par les journaux nationaux, diffusés depuis Paris. Même si les quotidiens de province continuent à relayer l'information fabriquée par leurs confrères parisiens, la « régionalisation » contribue à fragmenter l'opinion publique.

A cela s'ajoute le fait qu'à partir des années 1930 la presse doit aussi affronter un nouveau concurrent, particulièrement redoutable : la radio. Le nombre des appareils de TSF est décuplé au cours de la décennie, passant de 500 000 en 1930 à 2 millions en 1935 et plus de 5,5 millions en 1939. L'extrême puissance de ce nouveau média tient au fait qu'il

---

1. La même année, l'ancien secrétaire de François Coty, Marcel Bucard, a créé son propre groupuscule : le francisme. Dans les campagnes, la montée de ces tendances antidémocratiques est illustrée par la création d'un front paysan, les « Chemises vertes », dirigées par Henri Dorgères. Néanmoins, ces structures ne sont pas des mouvements de masse comparables aux SS ou aux organisations fascistes italiennes. Pour une vue synthétique de cette période, cf. Dominique Borne et Henri Dubief, *op. cit.*

pénètre dans les foyers sans que les gens aient besoin d'acheter l'information chaque jour, ni se donner la peine de la lire. C'est ce qui explique que la radio soit alors un monopole d'Etat. Dès 1932, André Tardieu prononce les premières déclarations officielles radiodiffusées. A partir de 1934, les autorités s'adressent régulièrement au pays par la voie des ondes.

La crise de la presse est accentuée par le désintérêt de plus en plus marqué des citoyens pour la politique intérieure, conséquence de l'impuissance des gouvernants. D'où la part sans cesse croissante accordée par les grands quotidiens aux questions internationales, mais aussi le recul de l'information au profit du divertissement. La presse de masse tente de s'adapter à ce nouveau contexte en s'efforçant aussi de rendre son contenu plus attrayant. Les journaux se lancent dans des innovations techniques très coûteuses (illustrées par l'usage croissant de la photo et de la couleur) dans l'espoir de séduire de nouvelles catégories de lecteurs. Au cours de cette période, la presse féminine et enfantine connaît un vif essor et tous les grands quotidiens multiplient les pages magazine pour attirer les publicitaires.

Alors qu'avant la Grande Guerre les journaux de masse étaient parvenus, pour la plupart, à se tenir à distance des engagements partisans, ce n'est plus le cas dans les décennies suivantes. Plusieurs grands titres sont rachetés par des chefs d'entreprise extérieurs au monde de la presse. C'est le cas du *Figaro* qui est passé, en 1922, sous la coupe du parfumeur d'extrême droite François Coty<sup>1</sup>. C'est le cas aussi du *Temps* racheté par le Comité des Forges en 1927. Au cours des années 1930, beaucoup de journaux ne survivent que grâce à des financements occultes versés par des patrons inquiets de la radicalisation des luttes sociales.

Les titres qui subissent la plus forte diminution de leur tirage sont les plus enclins à soutenir les groupes d'extrême droite. On le constate avec

---

1. Il faut préciser néanmoins que le rachat ou le financement d'un journal ne suffit pas à en faire un organe au service de tel ou tel patron. L'exemple du *Figaro* est à cet égard éclairant. François Coty, va tenter d'infléchir la ligne du journal vers l'extrême droite. Mais le public ne suit pas. Le nombre des lecteurs s'effondre pour tomber à moins de 10 000. Ce qui entraîne la destitution de Coty en octobre 1933. C'est l'alliance de ses concurrents soutenue par la puissante agence Havas qui permettra de le marginaliser.

des quotidiens comme *Le Petit Journal* et *Le Matin* qui dépassaient le million d'exemplaires avant 1918 et dont l'audience s'effondre dans les années 1930. Ce déclassement est l'une des raisons majeures (au-delà des financements occultes) qui expliquent le soutien explicite que ces deux titres vont apporter aux organisations xénophobes, voire antisémites.

Le monde de la presse est ainsi affecté par les mêmes évolutions que le champ politique. Ce sont les journaux extrémistes, *L'Humanité* et *L'Action française*, qui alimentent les polémiques placées au centre du débat public. Les feuilles communistes dénoncent le fascisme et les « deux cents familles », tandis que les feuilles nationalistes s'acharnent contre les bolcheviks, les espions juifs allemands et les parlementaires corrompus<sup>1</sup>. L'influence de *L'Action française* va bien au-delà de son tirage, parce que ses fondateurs, fidèles à leur maître Edouard Drumont, en ont fait un journal à scandales, toujours à l'affût des « affaires ». Par ailleurs, son poids dans la vie intellectuelle française tient au fait que, comme l'a noté Eugen Weber, ce quotidien est une véritable pépinière composée d'une nouvelle génération de journalistes qui vont occuper ensuite des positions privilégiées dans les pages culturelles des autres grands journaux<sup>2</sup>.

Pour finir sur ce point, il faut souligner que les patrons de presse sont également concurrencés par les éditeurs qui lancent des hebdomadaires à vocation culturelle. La librairie Arthème Fayard innove en 1924, avec *Candide* dirigé par l'historien royaliste Jacques Banville. En 1930, le même éditeur crée *Je suis partout*, confié à Pierre Gaxotte, lui aussi historien, et qui a été l'un des secrétaires de Charles Maurras. De leur côté,

---

1. Le nombre des lecteurs de *L'Action française* oscille entre 45 000 et 70 000 exemplaires. Sur ce mouvement, cf. Jacques Prévotat, *Les Catholiques et l'Action française. Histoire d'une condamnation, 1899-1939*, Paris, Fayard, 2001.

2. Eugen Weber s'appuie sur un article du *Canard enchaîné* du 6 janvier 1937 pour souligner que les journalistes formés à l'école de *L'Action française* se sont introduits « dans presque tous les bureaux du journalisme dit "parisien", dans les rubriques littéraires, théâtrales et politiques de *Paris-Midi* et de *Paris-Soir*, à *L'Assaut* et au *Figaro* et jusqu'à la revue de presse du *Temps*, pour ne rien dire de la presse périodique ». (*L'Action française, op. cit.*, p. 569.)

les éditions de France fondent *Gringoire* en 1928, dirigé par un parent du préfet de police Jean Chiappe<sup>1</sup>.

Ces hebdomadaires, apparus avant la crise, reprennent à leur compte une recette que Charles Maurras et Léon Daudet ont mise au point dans la décennie précédente et qui consiste à conjuguer l'actualité politique et littéraire. Au départ, les directeurs de ces nouvelles publications tentent d'assumer la fonction d'animation de l'espace public pour les lecteurs cultivés, fonction que des journaux comme *Le Temps* et même *Le Figaro* assuraient avant la guerre de 1914. Lors du lancement de *Je suis partout*, Pierre Gaxotte prend soin de se présenter comme le représentant d'une nouvelle génération d'intellectuels qui refuse la logique des partis. « Droite ? Gauche ? Autant de mots désormais sans signification pour une grande partie de l'élite des jeunes générations. » L'équipe de collaborateurs qu'il a rassemblée est alors très diverse.

Mais la radicalisation des luttes politiques entraîne un rapide et brutal changement de ton, sur lequel je reviendrai ultérieurement. Ce virage à droite explique, par contre-coup, la naissance d'hebdomadaires plus favorables à la gauche. Parmi eux, on peut citer *Le Canard enchaîné*, qui a été créé pendant la Première Guerre mondiale pour dénoncer le « bourrage de crâne » de la presse bien-pensante, et qui est le plus lu des hebdomadaires progressistes, loin devant *Marianne*, fondé par les éditions Gallimard en 1932, et *Vendredi*, lancé en 1935. Néanmoins, à cette époque, dans le secteur des hebdomadaires comme dans celui des quotidiens, le tirage des titres marqués à droite l'emporte de loin sur celui des journaux de gauche<sup>2</sup>.

---

1. En 1936, *Candide* tirait à 465 000 exemplaires, *Gringoire* à 650 000 et *Je suis partout* à 45 000. En confiant la direction de cet hebdomadaire à Pierre Gaxotte, Fayard cherchait à adapter au monde de la presse une recette qui avait été efficace dans l'édition. Gaxotte dirigeait en effet depuis quelques années la collection des « grandes études historiques » chez cet éditeur. Ignorant la recherche savante, il publiait surtout des ouvrages en rapport avec l'actualité, en privilégiant la question des relations franco-allemandes. Cette stratégie s'avéra rapidement très rentable sur le plan commercial. Entre 1924 et 1947, plus de 2,5 millions d'exemplaires publiés dans cette collection furent écoulés ; cf. Pierre-Marie Dioudonnat, *Je suis partout*, Paris, Editions de la Table ronde, 1973, p. 13.

2. En 1936, *Le Canard enchaîné* tire à 250 000 exemplaires, *Marianne* à 60 000 et *Vendredi* à 10 000. Cf. Claude Bellanger, *Histoire générale de la presse*, op. cit., p. 510 sq.

*Le retour du problème des réfugiés*

L'importance centrale de l'affaire Stavisky dans les événements du 6 février 1934 s'explique également en cela que la question de l'antisémitisme et des réfugiés est redevenue un thème d'actualité. A peine installés au pouvoir, les nazis multiplient les mesures de rétorsion et les agressions à l'égard de la population juive. Dès le mois d'avril 1933, les premiers convois d'exilés arrivent en France. Alors que dans les années 1920 plusieurs centaines de milliers de réfugiés russes, italiens ou arméniens avaient été accueillis dans une relative indifférence, les nouveaux venus sont d'emblée l'objet d'une vive polémique.

Au départ, ce sont les organisations de la gauche qui sont à l'offensive. La réprobation unanime que suscitent dans le grand public les violences perpétrées par les nazis à l'égard des Juifs permet de réactiver le discours magnifiant le pays des droits de l'homme face à la barbarie allemande. Les radicaux saisissent cette occasion pour rappeler les valeurs humanistes de la République qu'ils prétendent incarner depuis l'affaire Dreyfus. Les exactions perpétrées par le Parti nazi contre les militants socialistes et communistes sont dénoncées aussi par la SFIO et le PCF pour inciter les citoyens à faire barrage au fascisme.

Cette mobilisation des forces de gauche trouve des relais au Parlement. Le 30 mars 1933, plusieurs députés interpellent le gouvernement et lui demandent quelles mesures il compte prendre pour accueillir les Juifs persécutés par Hitler. Le ministre de l'Intérieur, Camille Chautemps, informe alors l'assemblée qu'il a donné des ordres pour que ces réfugiés soient chaleureusement reçus. « Ce sera une fois de plus un honneur pour notre nation, ajoute-t-il, que de demeurer fidèle à des traditions généreuses d'hospitalité dont elle s'est toujours flattée. » Peu de temps après, Chautemps diffuse une circulaire aux préfets les informant qu'il a décidé d'accueillir les réfugiés allemands comme jadis la France a reçu les Italiens, les Espagnols et les Russes. Entre avril et décembre 1933, le gouvernement laisse ainsi entrer sur son territoire environ 30 000 réfugiés (selon le HCR), dont un grand nombre partiront ensuite pour les États-Unis ou la Grande-Bretagne<sup>1</sup>.

---

1. D'autres rentreront en Allemagne, mais les lois de Nuremberg en septembre 1935 provoquent un nouvel exil de masse. Pour une étude globale sur les réfugiés juifs en

La Conférence nationale d'aide aux victimes de l'antisémitisme, mise en place en 1933 pour accueillir les premiers exilés, s'efforce d'améliorer le dispositif d'accueil. Parmi ses principaux membres, on trouve la plupart des experts de la Ligue des droits de l'homme qui ont impulsé la politique d'immigration « choisie » au cours de la décennie précédente (Adolphe Landry, William Oualid, Bernard Nogaro, Marcel Paon, etc.). De nombreux meetings sont organisés dans le pays pour manifester la solidarité du peuple français avec les victimes de la barbarie nazie. Cette mobilisation rassemble les partis de gauche et la Ligue des droits de l'homme, et elle est soutenue par l'Eglise catholique. Une lettre du cardinal Verdier est rendue publique pour dénoncer l'antisémitisme. L'accession d'Adolf Hitler au pouvoir a donc eu pour effet immédiat, en France, d'enclencher le processus qui permettra au camp social-humanitaire de retrouver une unité que la Première Guerre mondiale avait anéantie.

Passé le premier moment d'émotion, la droite lance une contre-offensive pour tenter d'annuler le bénéfice politique que ces événements ont procuré à la gauche. On retrouve ici une logique déjà décrite pour les années 1880-1900, mais la forme prise par la politisation du problème des réfugiés a changé. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il était au cœur de l'antagonisme opposant les républicains et les notables catholiques : anticléricalisme *vs* antisémitisme. Dans les années 1930, la question est d'emblée placée au centre de l'affrontement qui oppose les forces politiques issues de l'affaire Dreyfus : le bloc social-humanitaire s'oppose au bloc national-sécuritaire.

Très vite, la droite et l'extrême droite montent au créneau pour contrer le discours humaniste en affirmant que le fait de recevoir ces dizaines de milliers d'exilés étrangers, alors que la France compte plus d'un million de chômeurs, est contraire à l'intérêt national. Pour les conservateurs, cette politique d'accueil se justifie d'autant moins que la plupart des Allemands accueillis en France ne sont pas vraiment persé-

---

France au cours de cette période, cf. Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans papiers. La République face au droit d'asile*, Paris, Hachette, 1998 (1991) ; Vicki Caron, *Uneasy Asylum : France and the Jewish Refugee Crisis (1933-1942)*, Stanford, Stanford University Press, 1999 ; cf. aussi Gilbert Badia, *Exilés en France. Souvenirs d'antifascistes allemands émigrés (1933-1943)*, Paris, Maspéro, 1982.

cutés par Hitler. Dès la fin du mois de mai 1933, les services de police estiment qu'en Alsace les « véritables » réfugiés ne sont pas majoritaires parmi les Juifs qui ont franchi le Rhin. Nombreux sont ceux qui ne peuvent pas justifier d'avoir subi des sévices personnels. Et le rapport précise : « Les cas de faux réfugiés deviennent de plus en plus nombreux » (souligné en rouge dans la marge). Le 9 octobre 1933, le préfet de police Jean Chiappe reprend à son compte cet argument au niveau national, en dénonçant les « Allemands indésirables qui se font passer pour des réfugiés politiques<sup>1</sup> ».

Le thème des « faux réfugiés », que nous avons déjà rencontré dans les rapports de police avant 1914 à propos des Juifs russes, est donc ainsi immédiatement réactivé. L'une des raisons qui expliquent l'animosité à l'égard des exilés tient au climat d'insécurité lié aux attentats qui défraient régulièrement la chronique. Depuis le début des années 1920, les affrontements entre fascistes et antifascistes italiens ont fait plusieurs morts en France. En 1926, Scholem Schwartzbard a abattu, en plein Paris, le chef militaire nationaliste Semyon Petlioura, pour attirer l'attention de l'opinion publique sur le massacre de dizaines de milliers de Juifs perpétrés en Ukraine, en 1919. Il est acquitté, au terme d'un procès à sensation, au grand dam de l'extrême droite. Le climat d'insécurité atteint un premier pic le 6 mai 1932 : ce jour-là, le président de la République, Paul Doumer, est assassiné par Pavel Gorguloff, un réfugié russe. Même si cet acte n'a pas de motivation politique, il alimente une virulente campagne de presse contre les réfugiés étrangers.

Les journaux soulèvent aussi la question de la concurrence sur le marché du travail : « Non seulement les juifs allemands prennent la place des Français, écrit *Le Petit Bleu* daté du 7 décembre 1933, mais ils constituent un danger pour la santé publique (...). En résumé, l'immigration juive ne présente aucun avantage pour notre pays. Elle constitue au contraire un sérieux danger tant au point de vue national, politique que social<sup>2</sup>. »

---

1. Je m'appuie ici sur le carton CAC 880 502<sup>(23)</sup>, et aussi sur Claire Zalc, *Les Pouvoirs publics et les émigrés du III<sup>e</sup> Reich en France de 1933 à 1939. Problèmes d'identité*, mémoire de maîtrise, université Paris-7, 1993 (dactyl.).

2. Sur cette campagne de presse, cf. Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Complexe, 1992.

Ce discours est relayé par les élus de la capitale, dont beaucoup sont liés aux milieux d'extrême droite. Dans une lettre datée du 10 mars 1934, concernant « les étrangers (plus particulièrement “Israélites allemands”) », adressée au préfet par le comité directeur de l'Union des maires de Paris, les auteurs estiment que « le nombre des étrangers qui ont envahi certains quartiers de Paris, ces temps derniers, est incalculable ». C'est pourquoi, ajoutent-ils, « plusieurs questions angoissantes se posent à notre esprit. Que valent *moralelement* [souligné dans le texte] et intellectuellement ces réfugiés, appartenant presque toujours au parti marxiste ? (...) Que valent *physiquement* ces réfugiés sous-alimentés depuis longtemps, atteints souvent de tuberculose ou de syphilis ? N'y a-t-il pas un véritable danger social à admettre sans contrôle de véritables déchets humains ? » Les auteurs poursuivent en ajoutant que l'on compte à ce moment environ 10 000 enfants israélites dans le département de la Seine. « Un dixième seulement de ces étrangers peuvent être considérés comme réfugiés politiques. » Après avoir noté que les nouveaux venus concurrencent dangereusement les nationaux sur le marché du travail, et que les femmes se livrent à la prostitution, ils affirment que, « d'après certaines campagnes de presse, les intellectuels et artistes réfugiés chercheraient à répandre en France les théories psychologiques de Freud sur la sexualité ». La lettre constate pour finir que ces réfugiés « demeurent foncièrement allemands ; de plus, ils sont pratiquement inassimilables en raison de leur origine ethnique »<sup>1</sup>.

Les militants de l'Action française vont s'appuyer sur tous ces éléments d'actualité pour relancer la propagande antisémite. Ils soutiennent dans leur journal que les agressions contre les Juifs ne sont qu'une réaction de défense, car ces derniers constituent une « moisissure qui ronge le peuple allemand ». En les acceptant « chez nous », nous allons importer le mal et « avarier notre patrimoine national » (23 août 1933). Ils enchaînent en dénonçant le « complot juif » qui pousse les adeptes des droits de l'homme à les présenter comme d'éternelles victimes. « Quand les Juifs jugent que l'un d'eux s'est distingué dans quelque coin du monde, toutes les trompettes de Jéhovah sonnent de l'Orient à l'Occident. Si l'un d'eux reçoit un coup de pied au derrière d'un chrétien

---

1. CAC 880 502<sup>(23)</sup>.



dans une bourgade perdue, l'univers entier se transforme en mur des Lamentations » (9 décembre 1933).

Les archives montrent que cette contre-offensive de la droite et de l'extrême droite a eu un impact immédiat dans les milieux chargés d'accueillir les exilés. Dès le 13 juin 1933, le président de la commission interministérielle des réfugiés allemands, Henry Béranger, déclare : « La France veut bien être une voie de triage, mais elle ne saurait être une voie de garage. » Des consignes sont données par le ministère des Affaires étrangères et par le ministère de l'Intérieur pour limiter au maximum l'attribution des visas. Dans une circulaire du 2 août, Chauteemps indique que l'« introduction en France des Israélites chassés d'Allemagne doit se poursuivre avec une extrême circonspection »<sup>1</sup>.

#### LES CONSÉQUENCES DU 6 FÉVRIER 34

La journée du 6 février 1934 peut donc être vue comme l'aboutissement des tensions accumulées au cours des années précédentes. Tous les historiens ne sont pas d'accord entre eux sur la signification de cet événement. Pour les uns, il a démontré la force des organisations fascistes et leur détermination à abattre le régime républicain. Pour les autres, les manifestants n'avaient pas l'intention de renverser la République. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette journée d'émeute a ouvert un cycle de violences sociales et politiques qui durera deux décennies, pour s'achever seulement au milieu des années 1950 (avec la fin de la guerre froide), voire au début des années 1960 (si l'on prend en compte la guerre d'Algérie).

#### *L'affrontement droite/gauche et l'exacerbation des discours xénophobes*

La conséquence la plus visible du 6 février tient au regroupement des forces politiques, à gauche comme à droite. Dès le 9 février, le PCF organise une « riposte » contre l'offensive fasciste. Le 11 février, la grève générale déclenchée par les syndicats pour la « défense de la République »

---

1. La majeure partie de ces réfugiés sont issus des classes moyennes (universitaires, professions libérales) et de la petite bourgeoisie (artisans et petits commerçants).

est suivie par quatre millions de salariés. Quelques semaines plus tard, l'anthropologue Paul Rivet (socialiste), le physicien Paul Langevin (proche des communistes) et le philosophe Alain (proche des radicaux) lancent le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA). Toutes ces initiatives convergent pour impulser le vaste rassemblement de la gauche qui aboutira au succès du Front populaire deux ans plus tard<sup>1</sup>.

La même évolution se produit dans le camp conservateur. La droite et l'extrême droite serrent les rangs pour dénoncer le péril communiste. Le 24 mai 1934, *L'Ami du Peuple* titre : « Front commun contre Front national, un appel à la bataille de rue ». Ce qui marque effectivement cette période, c'est la recrudescence de la violence physique ; entre 1934 et 1936, les affrontements feront plusieurs dizaines de morts<sup>2</sup>.

La radicalisation de l'action politique a des effets immédiats sur les discours publics. L'un des enjeux essentiels de ces polémiques concerne l'interprétation de la manifestation du 6 février 1934. Pour la gauche, c'est un signe avant-coureur du danger fasciste qui menace la France après avoir triomphé en Italie et en Allemagne. Le fait que les manifestants aient « marché sur l'Élysée » est la preuve que les fascistes voulaient renverser la République<sup>3</sup>. La mobilisation populaire est vue comme un acte de résistance qui a permis de stopper momentanément la peste brune. Pour la droite, à l'inverse, les victimes du 6 février sont de véritables martyrs. Le « gouvernement des voleurs » est devenu un « gouvernement d'assassins » qui n'a pas hésité à massacrer les anciens

---

1. Antoine Prost, « Les manifestations du 12 février 1934 en province », *Le Mouvement social*, n° 54, 1966.

2. Cf. Dominique Borne et Henri Dubief, *La Crise*, op. cit. Danielle Tartakowsky a comptabilisé plus de mille attroupements, cortèges ou manifestations entre février 1934 et mai 1936. A Paris, la droite mobilise autant que la gauche, mais en province, la gauche domine largement. C'est au cours de cette période que s'imposent les rituels de manifestation de rue et notamment le poing tendu ; cf. Danielle Tartakowsky, *Le pouvoir est dans la rue. Crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, 1998.

3. Comme l'a noté la revue du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes : « Parmi ceux que la voix populaire désigne comme fascistes, aucun groupe important ne se reconnaît comme tel » ; cité par Jim House, *Antiracism and Antiracist Discourse in France from 1900 to Present Day*, Ph D, University of Leeds, 1997 (dactyl.), p. 108.

combattants de la guerre de 14-18 venus défendre l'« honneur français » contre le pillage de l'épargne populaire. Ce « massacre » démontre que les radicaux sont au service des réseaux judéo-maçonniques qui œuvrent dans l'ombre pour installer à Paris une dictature communiste, comme celle qui règne à Moscou.

La virulence des polémiques entre les représentants de chacun des deux camps explique la généralisation des discours xénophobes dans la presse de droite et d'extrême droite. Pour illustrer ce point, je prendrai l'exemple de l'hebdomadaire *Gringoire*. En 1934, ce journal est encore un nouveau venu dans le monde de la presse, puisqu'il n'a que six ans d'existence. Il s'adresse essentiellement à des lecteurs appartenant aux classes moyennes, professions libérales (avocats, médecins) et professions indépendantes (artisans, commerçants, propriétaires terriens). Durement touchées par la crise, violemment hostiles à la gauche, ces classes font partie des désenchantés de la République parlementaire. Les événements sanglants de février 1934 ont provoqué un regain d'intérêt pour la politique que le patron de *Gringoire* a cherché à capter à son profit en recrutant Henri Béraud comme éditorialiste. A l'instar de Ludovic Nau-deau, Béraud a commencé sa carrière comme correspondant à l'étranger. Les reportages qu'il a réalisés pour plusieurs grands quotidiens (comme *Le Journal* et *Le Petit Parisien*), au cours de ses nombreux voyages à travers le monde, lui ont valu un capital de notoriété qu'il va reconvertir en mettant sa plume de polémiste au service de *Gringoire*. Henri Béraud, qui était considéré comme un homme de gauche dans sa jeunesse, se lance alors dans une campagne de dénigrement du pouvoir républicain qui le conduira finalement à rallier le gouvernement de Vichy en 1940. Il sera condamné à mort à la Libération, mais bénéficiera d'une amnistie.

Lorsqu'on lit ses éditoriaux, on constate que son talent tient au fait qu'il a réussi à formuler dans son discours public les attentes confuses et disparates des lecteurs de la classe moyenne, contribuant du même coup à les modeler. C'est ce qui explique la spectaculaire progression des ventes de cet hebdomadaire qui passe de 265 000 exemplaires en 1930 à 465 000 en 1936<sup>1</sup>.

---

1. Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France*, *op. cit.*, p. 31.

A la différence du public qui lit *L'Action française*, les lecteurs de *Gringoire* ne sont pas très politisés. Pour les convaincre, il faut donc se retrancher derrière les évidences du sens commun et l'« objectivité » des faits. C'est pourquoi la rhétorique de Béraud est beaucoup plus consensuelle que celle de Maurras ou de Daudet. Il justifie fréquemment ses propos en invoquant l'éthique du métier de journaliste. Récusant toute affiliation politique, il affirme : « Je ne choisis pas entre la droite et la gauche (...). Ni croix gammée, ni chemises noires, ni drapeau rouge » (1<sup>er</sup> juin 1934). Sa mission est, en effet, d'informer ses lecteurs, au péril de sa plume. « Serviteur de l'opinion, je n'ai jamais perdu de vue qu'il n'est envers elle d'autre forme de dévouement que de lui dire la vérité » (19 octobre 1934). S'il s'est engagé avec passion dans la dénonciation du scandale Stavisky, c'est donc uniquement par conscience professionnelle, car il voulait que « toute la lumière soit faite ».

Journaliste objectif, Béraud est aussi un bon démocrate. Taxé de « fascisme » par ses adversaires, il récuse cette étiquette : « Les fascistes c'est vous » (16 février 1934). Il réitère fréquemment son attachement à la démocratie : « républicains, oui nous le sommes » (26 janvier 1934) ; « nous, républicains, réclamons vengeance » (16 février). En même temps, Béraud fournit une explication des événements qui s'inscrit parfaitement dans la matrice national-sécuritaire de la droite et de l'extrême droite. Dans l'éditorial publié au lendemain de la manifestation du 6 février, il se présente d'emblée comme le porte-parole des victimes du « gouvernement d'assassins » dirigé par Daladier. Tout au long des années 1934 et 1935, il revient régulièrement sur cet événement pour honorer la mémoire des « martyrs » de la répression<sup>1</sup>. Ses articles désignent aussi clairement qui sont les agresseurs : « Les étrangers de chez nous, la racaille des spéculateurs, la vermine des rats d'hôtel, la pègre de l'espionnage, de l'agitation, de la provocation, des attentats, des enlèvements [et le] scandale des naturalisations où politiciens et fonctionnaires rivalisent d'imprudence. Voilà les causes de l'affaire Stavisky. » (12 janvier 1934).

---

1. Semaine après semaine, Béraud publie des éditoriaux aux titres qui claquent : « Alors ! » (26 janvier 1934), « Le fusilleur ! » (9 février 1934), « Le Mur » (16 février 1934).

Au cours des années suivantes, la question des réfugiés est systématiquement abordée de façon à les présenter comme des criminels. L'attentat commis à Marseille par des terroristes croates (les Oustachis) le 9 octobre 1934, qui coûtera la vie au roi de Yougoslavie Alexandre I<sup>er</sup> et au ministre des Affaires étrangères Louis Barthou est largement exploité par Béraud. Son discours fait une large place aux mots « racaille », « vermine », « escroc », « pègre ». Mais on constate que s'il s'en prend aux étrangers et aux naturalisés, il ne s'attaque pas encore aux Juifs.

Ce rapide survol de la prose publiée dans *Gringoire* confirme les constats faits par de nombreux historiens sur le virage xénophobe de la presse française à partir de 1934. Les flots de haine qui sont déversés chaque jour visent tous les groupes d'immigrants, sans exception. Au-delà des journaux, les stéréotypes et le mépris à l'égard des « étrangers » affleurent dans une multitude de romans, mais aussi au théâtre et au cinéma<sup>1</sup>. Ce discours national-sécuritaire réitère sans cesse la même histoire. Elle met en scène des victimes (les anciens combattants, symboles du peuple français tout entier) et des agresseurs (le pouvoir républicain

---

1. Cf. Ralph Schor, *L'Opinion, op. cit.* Toutes les études historiques convergent pour souligner la généralisation et l'aggravation de la xénophobie dans la presse nationale et régionale. Marie-Claude Blanc-Chaléard montre qu'en région parisienne les articles contre les Italiens se multiplient. Les mêmes constats valent pour Marseille. Après l'attentat qui a coûté la vie à Louis Barthou, la presse se déchaîne contre les étrangers. Pour discréditer le nouveau maire (qui est d'origine italienne), les journaux conservateurs fustigent « la ville des nervis et des êtres douteux ». Olivier Guatelli note une évolution comparable dans les Vosges où le nombre des étrangers est pourtant relativement faible. *L'Express de l'Est* bascule dans la xénophobie à partir de 1933. En octobre 1938, une nouvelle rubrique est inaugurée : « La pègre étrangère au travail en France ». Chaque semaine, le journal publie des listes d'étrangers à expulser. Guatelli constate que cette accentuation des discours de haine ne s'explique pas uniquement par des raisons politiques, mais aussi parce que ces campagnes « dopent » les ventes. *L'Express de l'Est*, qui était au bord de la faillite, se rétablit en exploitant ce filon. « Une fois de plus la xénophobie fait vendre du papier. » Sur les Italiens de la région parisienne, cf. Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'Est parisien, op. cit.*, p. 275 sq. ; sur Marseille, cf. Marie-Françoise Attard-Maraninchi et Emile Temime, *Migrance*, t. 3, *op. cit.*, p. 69 sq. ; sur les Italiens dans les Vosges, *op. cit.*, Olivier Guatelli, *Les Italiens de l'arrondissement de Saint-Dié (1870-1970)*, thèse d'histoire, université Nancy II, 2002 (dactyl.) p. 380-382.

au service des étrangers), mais aussi un justicier. En effet, dans ce type de récit, il faut toujours un héros qui a pour fonction de sauver le pays de l'anarchie et des criminels de tout poil qui le menacent. Au lendemain de la manifestation du 6 février, la presse conservatrice a trouvé son homme : c'est le colonel de La Rocque, le chef des Croix de feu. Celui-ci est alors propulsé à la une de tous les grands journaux. Comme le dit son biographe Jacques Nobécourt : « La Rocque, au soir du 6 février, devint un "bon sujet" pour les hebdomadaires, de gauche comme de droite. » *Service public*, l'ouvrage qu'il publie quelques mois après les événements, fait l'objet d'une formidable campagne de presse. C'est un moment décisif dans le processus de politisation des associations d'anciens combattants<sup>1</sup>.

#### *De nouveaux arguments pour « ceux d'en bas »*

Le développement de la xénophobie dans la grande presse reflète la montée de l'hostilité à l'égard des immigrants dans les milieux populaires durement touchés par la crise. Même si la violence entre ouvriers est devenue plus rare que dans les années 1880-1890, des rixes éclatent ici et là. Un ouvrier belge est tué en 1933 dans le Nord. L'année suivante, un bûcheron italien et un ouvrier marocain sont victimes de la fureur collective. En 1938, un contremaître polonais est mortellement blessé au cours d'une bagarre.

Ce mécontentement est relayé et stimulé par la presse qui publie fréquemment des lettres de chômeurs et des pétitions collectives émanant des comités de défense des travailleurs nationaux, scandalisés de voir les étrangers travailler alors qu'ils sont sans emploi. Les manifesta-

---

1. Dans son livre *Service public* (Paris, Grasset, 1934), le colonel de La Rocque prône le regroupement des forces de gauche et de droite pour le « progrès social et l'être national ». Il veut éradiquer le virus de la politique, refouler les étrangers sans travail et exalte le loyalisme national. Dès 1932, il a présenté les immigrants comme une source de déséquilibre sur le marché du travail, en estimant qu'il y avait en France « 300 000 chômeurs déclarés, 300 000 non déclarés et 2 millions d'étrangers employés ». Il demande que les anciens combattants soient embauchés en priorité. Cf. « L'invasion étrangère », *Le Flambeau*, 1<sup>er</sup> décembre 1933 ; cité par Jacques Nobécourt, *Le Colonel de La Rocque*, Paris, Fayard, 1996, pp. 340, 801 et 804.

tions autour du slogan « la France aux Français » se multiplient. Ralph Schor raconte qu'en 1933, au cinéma de Saint-Denis, lorsque les actualités annoncent l'adoption d'une taxe sur les étrangers, l'assistance se lève pour applaudir le gouvernement<sup>1</sup>. Cette anecdote est significative du sentiment collectif qui règne alors dans le pays. La politique d'immigration « choisie » a imposé l'idée que les Français sont supérieurs aux étrangers parce qu'ils sont citoyens et qu'ils ont fait la guerre. Cette norme est devenue une évidence à force d'avoir été martelée quotidiennement par les hommes politiques, par les journalistes et par les experts au cours des années 1920.

C'est ce qui explique le sentiment d'injustice que ressentent les citoyens français lorsqu'ils sont mis au chômage, alors que des immigrants continuent à travailler. L'indignation se rencontre dans tous les milieux sociaux qui sont touchés par la crise. Elle s'exprime parfois dans des lettres extrêmement virulentes. « Vous voulez que les Français ne se révoltent pas, écrit un ouvrier lorrain en 1934, mais ils sont obligés de voir ce que l'on voit ici, pendant que nous autres Français on crève de faim, nos femmes, nos enfants. On demande du travail, on n'embauche pas ici, et à côté, des étrangers font 13 ou 14 heures par jour, les femmes travaillent, et nous rien (...). Pas de travail pour nous cons de Français, mais pour les autres oui, de 5 heures du matin à 8 heures du soir. C'est honteux de voir cela (...). J'en tremble de colère de voir les choses qui se passent<sup>2</sup>. »

Souvent, la volonté d'écarter des concurrents étrangers aboutit à des lettres de délation. Dans un courrier adressé le 28 juin 1935 à la Direction des services de la main-d'œuvre, par exemple, un ingénieur de l'usine sidérurgique Escaut-Meuse alerte les pouvoirs publics : « De hautes relations de famille, et ma présence aux fêtes franco-belges du 16 courant, m'ont permis de recueillir des renseignements assez complets qui m'ont facilité l'établissement du rapport ci-joint sur l'emploi abusif d'ingénieurs étrangers dans ma société. » L'auteur de la lettre met en cause le patron de l'entreprise, un Belge « peu sincère qui avantage toujours sans aucun scrupule ses nationaux au détriment des nôtres et leur

1. Ralph Schor, *L'Opinion*, *op. cit.*, p. 557.

2. Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, 1 Z 81.

confie *tous les postes les plus intéressants* [souligné dans le texte]. Avec un peu de tact et d'énergie, ajoute-t-il, vous aurez vite mis au pas mon patron, M. L. D., aussi ficelle que froussard. » L'ingénieur français élargit ensuite son propos à tous les étrangers travaillant dans la région. Il estime que, dans l'ensemble, ceux-ci « sont *fort peu intéressants* ». Il conseille donc aux fonctionnaires du ministère du Travail de ne pas renouveler la carte d'identité de « ces royalistes impénitents qui critiquent nos institutions à tout propos »<sup>1</sup>.

On constate aussi que, très souvent, les auteurs de ces lettres utilisent l'argument de la sécurité nationale pour justifier l'élimination de leurs concurrents. Dans un courrier adressé au ministre de l'Intérieur, en août 1938, et signé « un vieux Français loyal », un concierge niçois signale un « fait scandaleux, incroyable et qu'il faudrait liquider sans aucun retard » : « A Nice, *ville-frontière* [souligné dans le texte], 75 % des concierges sont *Italiens* [*idem*]. Ce sont les pires éléments indésirables de leur propre pays, ayant eu maille à partir avec la justice, des communistes, des anarchistes, des espions donnant asile à leurs compatriotes, surveillant attentivement ce qui se passe dans les maisons (...). Ce sont leurs enfants qui chantent *L'Internationale* dans les cortèges et ceux qui mangent notre pain sont nos pires ennemis (...). Dans aucun pays du monde vous ne trouverez jamais des concierges étrangers et il est grand temps que cette honte cesse chez nous, que nos ennemis occupent les places destinées aux Français, à ceux qui ne trouvent pas de situation à cause de ces ignobles transalpins. Une simple ordonnance de votre part ferait cesser cet affreux scandale et ferait pousser un soupir de soulagement à tous les vrais Français qui voient là un immense danger, en cas de conflit avec l'Italie »<sup>2</sup>.

---

1. CAC 880 502(1). On trouve dans ces cartons d'archives de nombreuses lettres d'ouvriers et de commerçants qui vont dans le même sens.

2. Dans une lettre du 29 août 1938, le préfet de Nice souligne qu'il y a beaucoup de concierges étrangers car « peu de Français veulent exercer cette fonction très peu rémunérée et dont les logements toujours trop petits pour une famille sont souvent au sous-sol, donc insalubres », CAC 880 502 (11).



### *Le tour de vis sécuritaire*

Revenue au pouvoir grâce aux événements du 6 février 1934, la droite républicaine va s'efforcer de satisfaire les aspirations sécuritaires de sa clientèle électorale, en radicalisant la politique répressive qu'elle avait engagée dès le début de la crise à l'égard des immigrants. L'attentat qui a coûté la vie à Louis Barthou et au roi de Yougoslavie en octobre 1934 déclenche un véritable branle-bas de combat au ministère de l'Intérieur. Des crédits sont débloqués pour rationaliser le système de contrôle de la population étrangère vivant en France. Les bureaux des expulsions, des cartes d'identité et des réfugiés politiques sont regroupés au sein d'une même sous-direction dépendant de la Sûreté nationale. Chaque préfecture est invitée à mettre en place un service spécialisé dans la surveillance des étrangers. En février 1935 est inauguré le Service central des fiches dactyloscopiques, grâce auquel la préfecture de Police peut enfin appliquer les techniques d'identification combinant la carte d'identité et le fichier central des étrangers. En 1939, ce dernier compte environ 1,6 million de dossiers. C'est sans doute le fichier le plus perfectionné du monde entier. La limite entre le contrôle de l'immigration et la surveillance politique devient alors extrêmement floue<sup>1</sup>.

Cette nouvelle organisation administrative s'accompagne d'un durcissement des contrôles aux frontières. L'obligation du visa est étendue aux ressortissants d'un grand nombre de nouveaux États (comme la Grèce, l'Allemagne, les États-Unis, plusieurs pays d'Europe de l'Est). La nouvelle rigueur policière se focalise plus particulièrement sur les étudiants. La préfecture de Police se dote d'un bureau consacré spécialement au « tourisme » dont l'une des sections s'occupe des étrangers venus en France pour études<sup>2</sup>. Pour obtenir un droit de séjour, ils doivent désormais fournir des explications précises sur leurs motivations, donner des preuves matérielles de leurs conditions de subsistance (moyens de transports, ressources, etc.). Des certificats d'assiduité aux cours sont maintenant exigés, afin d'écarter les « faux étudiants ». Ce renforcement de la

1. Sur ce sujet, cf. Clifford Rosenberg, *Policing Paris, op. cit.*

2. Il faut préciser toutefois que la France est l'un des rares pays qui n'ait pas pratiqué une politique de filtrage à l'admission des étudiants étrangers. Cf. Nicolas Manidakis, *L'Essor de la mobilité internationale, op. cit.*, pp. 530-558.

suspicion policière s'accompagne d'un élargissement de la catégorie des « indésirables ». Une circulaire du 26 février 1935 stipule ainsi que les étrangers sortant d'un « asile d'aliénés », et les « individus tarés, physiologiquement ou moralement » seront désormais répertoriés dans les fichiers d'interdits de séjour<sup>1</sup>.

Une autre illustration de cette politique répressive est illustrée par les nouvelles mesures adoptées en matière d'expulsion. A partir de l'automne 1934, les pouvoirs publics sont autorisés à renvoyer par la force les étrangers qui n'ont pas de papiers en règle. Dans toutes les régions, des immigrants mariés à des Françaises et dont les enfants sont nés sur le territoire national sont ainsi chassés du pays. Ces mesures arbitraires suscitent d'ailleurs de très vives protestations de la part des Etats voisins, contribuant à la dégradation des relations diplomatiques. Cet autoritarisme vise tout spécialement les militants politiques. L'article 9 de la loi de 1927 sur la déchéance de la nationalité commence alors à être appliqué à l'encontre des militants communistes naturalisés français. Ainsi, par exemple, Thomas Olszanski, un mineur d'origine polonaise, responsable de la CGTU, est-il privé de la nationalité française en 1932 et expulsé en 1934. La même année, 77 mineurs polonais de Leforest, travaillant pour la compagnie de L'Escarpelle (Pas-de-Calais), sont eux aussi expulsés parce qu'ils ont mené une grève au fond de la fosse<sup>2</sup>. La police sévit également contre les militants de l'Etoile nord-africaine. Le 1<sup>er</sup> novembre 1934, Messali Hadj, le fondateur du mouvement, est incarcéré à la prison de la Santé. Il doit ensuite quitter la France pour se réfugier à Genève.

---

1. A partir du milieu des années 1930, les étrangers deviennent majoritaires (60 %) dans le célèbre carnet B inventé par le général Boulanger, qui enregistre les noms des personnes à arrêter dans l'éventualité d'une mobilisation ; cf. Donald N. Baker, « The Surveillance of Subversion in Interwar Period : the Carnet B in the Seine, 1922-40 », *French Historical Studies*, X, 1978.

2. Cf. l'autobiographie de Thomas Olszanski, *Un militant syndicaliste franco-polonais, « la vie errante » de Thomas Olszanski (1886-1959)*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1993. Ces expulsions ont marqué les esprits car elles ont été relayées dans l'espace public par des écrivains comme Saint-Exupéry mais aussi, pour la première fois, par le cinéma. Un reportage a été diffusé à ce sujet par les actualités Pathé ; cf. le film documentaire réalisé par Gilles Dinnematin, *Images de l'immigration à travers les actualités filmées Pathé*, Paris, MFP Production, 2002.

La politique national-sécuritaire de la droite républicaine fait aussi office de politique sociale. Dans le discours qu'il prononce à la Chambre des députés le 13 novembre 1934, le nouveau président du Conseil, Pierre-Etienne Flandin, indique clairement que le renvoi des immigrés est désormais la solution privilégiée par la République pour résoudre le chômage. « La priorité réservée aux Français sur le marché du travail ne peut soulever aucune objection. Notre premier acte gouvernemental s'y réfère. Par là, nous voulons témoigner à la classe ouvrière que l'union des partis républicains ne peut jouer qu'à son profit. » Alors que les décrets adoptés en application de la loi de 1932 sur la protection du travail national avaient été peu nombreux jusque-là, ils se multiplient à partir de novembre 1934. Le pouvoir central fait pression sur les grandes entreprises pour les contraindre à accepter ces accords. En deux ans, 553 décrets sont signés, y compris dans l'industrie lourde, le BTP et la métallurgie. Ces mesures suscitent un véritable tollé dans les pays voisins, et notamment en Belgique, car ils sont contraires aux conventions d'émigration/immigration signées par la France<sup>1</sup>.

Au total, entre 1931 à 1936, plus de 140 000 Polonais seront renvoyés dans leur pays d'origine. Toutes les trois semaines, de longs convois de chemin de fer rapatrient des familles, chacune ayant droit, en tout et pour tout, à trente kilos de bagages par personne. Parmi ces Polonais se trouvent beaucoup de mineurs ayant travaillé auparavant en Westphalie, qui ne parlent même pas le polonais<sup>2</sup>.

Les réfugiés sont une autre cible privilégiée par ces mesures autoritaires. A la différence de ceux qui viennent de pays ayant signé des conventions d'émigration/immigration avec la France, ils ont fui leur terre natale pour cause de persécutions politiques. Par conséquent, ils n'ont aucun droit à faire valoir. C'est pourquoi, dans de nombreuses villes, les autorités locales leur refusent les indemnités allouées aux chômeurs. Le 7 juillet

---

1. « Entre le 29 novembre et le 10 de ce mois, M. Claudel a adressé au département cinq dépêches et un télégramme relatifs à l'émotion soulevée en Belgique, particulièrement dans les provinces wallonnes », à la suite de ces mesures ; cf. AQO, série C, vol. 259 (rapport du 25 décembre 1934).

2. Beaucoup n'ont pas droit aux indemnités de chômage en Pologne car leurs papiers de licenciement ne sont pas en règle. A leur retour, ils sont traités de « francuz » ; cf. Janine Ponty, *Les Travailleurs polonais, op. cit.*, p. 906 sq.

1935, le préfet des Bouches-du-Rhône informe son ministre que « les réfugiés russes et arméniens ont été radiés de la caisse publique de secours suite à une décision du Conseil général réservant le bénéfice de l'allocation chômage servie par le fonds départemental aux seuls étrangers ressortissant à des Etats ayant conclu avec la France, en matière d'assistance, un traité de réciprocité ratifié ». 1 422 chômeurs sont ainsi privés de secours. Le préfet précise que l'arrangement adopté à Genève le 30 juin 1928, signé par la France, recommande pourtant de faire bénéficier les réfugiés des allocations de chômage « Cependant, on ne peut obliger les collectivités locales à le faire »<sup>1</sup>.

Les réfugiés ayant fui l'Allemagne nazie sont confrontés à des difficultés encore plus graves, car la République française veut bien les accueillir, mais à condition qu'ils acceptent les emplois qui ne trouvent pas preneurs chez les nationaux. Dans les années 1930, il ne reste qu'un seul secteur où cela est encore possible : l'agriculture. La principale solution qui est alors envisagée par les pouvoirs publics est d'expédier ces réfugiés à la campagne comme ouvriers agricoles ou comme colons. Beaucoup d'entre eux sont évidemment très réticents devant une perspective qui signifie un déracinement et un déclassement social extrême. Ces résistances accentuent l'animosité des hauts fonctionnaires à leur égard. En juillet 1934, le consul de France à Berlin conseille ainsi de ne pas viser les passeports de « ces arrogants colons » qui refusent le travail agricole parce qu'ils se croient supérieurs à « nos paysans ».

Néanmoins, lorsque certains réfugiés sollicitent eux-mêmes l'autorisation de s'installer à la campagne, les pouvoirs publics se montrent tout à coup très sceptiques. C'est le cas, par exemple, du préfet des Pyrénées-Orientales qui écrit à son ministre de tutelle à propos de sept réfugiés allemands qui souhaitent résider dans son département. Evoquant le cas de l'un d'entre eux, il se demande si cet « intellectuel grêle et mince, au large front saillant, aux yeux faibles ornés de lunettes, résistera au dur labeur des champs. Sa femme, accoutumée à la vie facile des grandes

---

1. Le Conseil général a accepté de réadmettre les Arméniens anciens combattants de l'armée française. Une subvention de 30 000 francs est alors allouée mensuellement aux chômeurs arméniens. Les subsides sont répartis par une commission nommée par le préfet ; cf. CAC 880 502 (18).

maisons, se pliera-t-elle aux exigences d'une exploitation isolée dans un lieu très âpre et très désert ? La chose paraît improbable<sup>1</sup> ».

La multiplication des mesures policières visant les immigrants et les réfugiés va provoquer de vives protestations au sein de la gauche, contribuant à rassembler les forces du Front populaire. En décembre 1934, un projet de loi est déposé à la Chambre par plusieurs députés membres de la Ligue des droits de l'homme et de la SFIO (Marius Moutet, Jules Moch et Vincent Auriol). Ils proposent la création d'un statut légal pour les étrangers vivant en France, afin de les protéger contre les expulsions arbitraires. Dans le rapport, les auteurs dénoncent la décision « d'une inhumanité inouïe » prise par le ministère de l'Intérieur et qui vise à retirer tous les permis de séjour aux étrangers ayant subi une condamnation, quelle que soit la gravité de la peine. Au début de l'année 1935, dans une lettre ouverte adressée au chef du gouvernement, Victor Basch, professeur à la Sorbonne et président de la Ligue des droits de l'homme, critique vivement l'attitude de la police. « L'instrument de règne de votre ministre de l'Intérieur est l'expulsion ou le refoulement. Mes yeux se portent sur le dossier où se sont accumulées nos vaines interventions : je défie tout homme non entièrement démuné d'humanité de feuilleter ces fiches sans être envahi d'une véritable détresse<sup>2</sup>. »

Ces protestations sont relayées par les « jeunes radicaux », sous l'impulsion d'Edouard Daladier et d'Henri de Jouvenel. Dans un rapport devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés, ce dernier dénonce la « terreur policière » qui a suivi l'assassinat du président Doumer. Il mentionne plusieurs cas de travailleurs immigrés mariés à des Françaises et pères d'enfants français, qui ont été expulsés. Les Arméniens, « indésirables », sont les principales victimes de cet arbitraire

---

1. Cf. CAC 880 502 (23) et CAC 880 502 (18). Une lettre du consulat du Paraguay, de 1934, informe le ministre de l'Intérieur que le Paraguay accepte de recevoir des réfugiés russes si la France paye 400 francs par personne pour leur voyage. Le représentant du ministère répond qu'il « ne dispose d'aucun crédit sur lequel [il] puisse imputer des dépenses de cette nature ». Même réponse de la part du ministère du Travail.

2. Cité par Jean-Charles Bonnet, *Les Pouvoirs publics, op. cit.*, pp. 235-236. On trouve dans les bulletins de la Ligue des droits de l'homme beaucoup d'informations sur cette répression.

policier. Beaucoup d'entre eux sont expulsés par la police au mépris des engagements internationaux signés par la France<sup>1</sup>. Le rapport ajoute que « les chambres 503 et 124 de la préfecture de Police sont en train de devenir légendaires dans le monde entier. Les réfugiés y reçoivent les injures les plus ignobles ». Pour illustrer cette affirmation, il cite plusieurs exemples dont celui du « petit Schwartz, enfant de quatorze ans à l'école de Paris, [qui] vient de recevoir un ordre de refoulement ». La commission annonce la création d'un comité d'études du problème des étrangers, auquel tous ceux qui ont réussi à s'imposer comme experts dans ce domaine, notamment René Martial, William Oualid et Georges Mauco, sont invités à collaborer, et vote à l'unanimité une résolution pour le respect du droit d'asile<sup>2</sup>.

Le piège de l'immigration « choisie » commence alors à se refermer sur les réfugiés. Cette politique, construite pour alimenter les secteurs les plus ingrats du marché du travail, avait placé, dès le départ, les personnes exerçant des professions intellectuelles ou commerçantes, particulièrement nombreuses parmi les réfugiés fuyant le nazisme, au sommet de la catégorie des « indésirables ». Mais alors que faire des individus qui n'ont ni travail, ni papiers en règle ? Puisque la police ne peut pas les expulser sans porter atteinte au droit d'asile, alors il faut les emprisonner. C'est la solution prônée par les fonctionnaires du Quai d'Orsay dans un document daté du 6 février 1935 qui propose « la création de camps de concentration pour les réfugiés qui ont donné des motifs de suspicion à la police, et des chantiers de travail pour ceux qui n'ont commis d'autres délits que d'avoir perdu leur gagne-pain, par suite de la crise économique et des mesures prises pour sauvegarder la main-d'œuvre nationale ». La création de ces camps, en France ou dans les colonies, « aurait

---

1. C'est le cas aussi pour les réfugiés russes. L'un d'entre eux ayant sollicité le renouvellement de sa carte d'identité, le ministre répond au préfet d'Oran, le 29 mars 1934 : « J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas possible de lui accorder satisfaction. Cet étranger occupe en effet un emploi qui peut être occupé par un Français. Vous voudrez bien l'en informer, lui impartir un délai de huit jours pour quitter le territoire français, m'adresser le procès-verbal constatant cette notification et me rendre compte de son départ » ; cf. CAC 880 502 (18).

2. Cf. AQO, série C, vol. 259 et vol. 260.

l'avantage de permettre à l'Etat de tirer quelque parti des dépenses qu'il est obligé de faire » en faveur de ces « indésirables »<sup>1</sup>.

LE BASCULEMENT DES CLASSES MOYENNES DANS LE CAMP  
NATIONAL-SÉCURITAIRE

*La petite entreprise*

L'affaire Stavisky et les événements de février 1934 ont joué un grand rôle aussi dans l'engagement des classes moyennes du côté des forces nationalistes<sup>2</sup>. Au début des années 1930, le monde de l'entreprise constitue le dernier bastion du libéralisme. Aucune mesure protectionniste n'a été adoptée pour exclure les étrangers. C'est la raison pour laquelle un grand nombre de travailleurs immigrés ayant perdu leur emploi dans l'industrie tentent de survivre en créant leur propre entreprise. Cette « ruée vers l'indépendance » apparaît clairement lorsqu'on compare les recensements de 1931 et 1936. Alors que le nombre des actifs étrangers régresse nettement parmi les ouvriers et les employés, on constate qu'il augmente dans les autres professions<sup>3</sup>.

L'afflux de ces nouveaux concurrents explique le développement brutal des discours xénophobes au sein de la petite bourgeoisie des « indépendants ». Nous avons vu qu'au début du siècle ils avaient déjà été

---

1. Cette solution est aussitôt relayée par la grande presse nationaliste comme le montre cet article de Stéphane Lauzanne, l'un des journalistes les plus influents de cette époque, publié par *Le Matin* (22 septembre 1935) : « Il faut créer des colonies de travail ou des camps de travail où l'on transportera tous les étrangers qui s'étant vu notifier un arrêté d'expulsion seront hors d'état de quitter la France et de retourner dans leur pays d'origine. » Sur cette question, cf. AQO, série C, vol. 259 et vol. 260 ; CAC 880 502 (21).

2. Claire Zalc constate que c'est à partir de 1934 que les organisations de commerçants commencent à se mobiliser vraiment contre les étrangers. « L'affaire Stavisky joua certainement dans ce mouvement un rôle de catalyseur » (*Immigrants et indépendants, op. cit.*, p. 566).

3. Pour les petits commerçants et les artisans, le taux annuel de progression est de 17 %. Cf. Eric Guichard et Gérard Noiriel (dir.), *Construction des nationalités et immigration, op. cit.*

énoncés publiquement à l'encontre des réfugiés russes qui vivaient dans le IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris. En dépit de la bonne conjoncture économique des années 1920, ce genre de propos n'a pas disparu de la capitale. Les brocanteurs russes et polonais sont alors fréquemment pris à partie sur le carreau du Temple par des petits commerçants et des artisans soutenus par la grande presse. Le 19 juin 1925, par exemple, *Le Petit Journal* déplore que ce quartier soit devenu « le domaine du brocanteur », et non plus « le domaine du Français (...) ». Nous n'entendons parler autour de nous que la langue si chère à la rue des Rosiers ». Dans *L'Ami du peuple*, François Coty affirme la même chose, mais dans un langage plus explicite : « Le marché du Temple est devenu un véritable fief pour les pires métèques » (8 janvier 1929).

Néanmoins, tant que la conjoncture économique a été favorable, cette prose a rencontré un écho limité. On le voit clairement quand on examine les débats internes aux chambres de commerce. Avant le début de la récession, les discours hostiles aux étrangers étaient combattus par les représentants du grand patronat, car leurs entreprises avaient alors un besoin vital des immigrants et elles cherchaient souvent à gagner des marchés en dehors de la France. Mais à partir de 1934, les libéraux sont progressivement débordés par ceux qui réclament des mesures draconniennes contre la concurrence étrangère. Entre 1934 et 1935, pas moins d'une dizaine de résolutions sont adoptées en ce sens par les chambres de commerce locales et régionales.

Les représentants de ce milieu utilisent également leurs réseaux politiques pour se faire entendre. Comme au début du siècle, Paris est à l'avant-garde du mouvement. Entre 1932 et 1938, la question de la « concurrence déloyale » des artisans et commerçants étrangers est abordée à sept reprises au conseil municipal de Paris. La « nationalisation » des revendications protectionnistes du petit commerce s'opère dès ce moment, grâce à la mobilisation des organisations d'extrême droite. Solidarité française, la ligue de François Coty, fait de ce thème l'une de ses priorités. Elle lance à l'automne 1934 une campagne de boycott contre les produits étrangers. La popularité de ce type d'initiatives ne pouvait pas laisser insensibles les députés. Une dizaine de projets de loi sont déposés en 1933 et 1934 sur ce sujet, le plus souvent à l'initiative de la droite, mais aussi par quelques élus radicaux et socialistes. C'est à ce



moment que le terme « métèque », mis en circulation par Charles Maurras au début du siècle, fait son entrée au Parlement. Le 6 novembre 1934, Lionel de Tastes, député de la Seine, appartenant au « centre républicain », n'hésite pas à dénoncer les « métèques qui viennent manger le pain des Français »<sup>1</sup>.

Pour légitimer leur action, les représentants du petit commerce reprennent à leur compte le discours qui a été développé au cours des décennies antérieures par les autres professions ayant obtenu la protection nationale. L'argument principal est celui-là même que le député Christophe Pradon avait introduit à la Chambre en 1883. Les mesures discriminatoires à l'encontre des petits entrepreneurs étrangers sont justifiées au nom de l'« égalité ». Ces derniers sont accusés de concurrence « déloyale », car ils ont moins de charges que les nationaux. Un autre thème qui connaît un développement fulgurant après l'affaire Stavisky consiste à reprocher aux commerçants étrangers de ne pas avouer leur véritable identité, car ce sont des escrocs qui ont « une mentalité déplorable ». Cela permet aux auteurs des projets de loi protectionnistes de lier le thème de l'égalité avec celui de la moralité. Pour « protéger le commerce honnête », il devient désormais nécessaire de démasquer les « faux artisans étrangers »<sup>2</sup>.

Les porte-parole de ce mouvement prennent comme modèle la loi du 10 août 1932 pour exiger que le gouvernement fixe des quotas de petits entrepreneurs étrangers dans les secteurs « en danger ». Du coup, la fabrication des statistiques devient un enjeu politique majeur. Les pouvoirs publics se lancent dans un vaste processus d'identification administrative, en multipliant les enquêtes destinées à évaluer plus précisément

---

1. Toute cette partie s'appuie sur Claire Zalc, *Immigrants et indépendants*, *op. cit.*, pp. 560-635. Le secrétaire de la Fédération des artisans du Sud-Est écrit : « Je vous signale que plus de 500 entreprises artisanales ont sombré en 1934 à Lyon, victimes de la concurrence des artisans métèques et des sociétés anonymes à succursales multiples » (cité par Claire Zalc, p. 588).

2. « Le premier escroc levantin, le dernier bandit tchécoslovaque ou l'aventurier polonais peuvent [ouvrir] un bureau quelque part : une plaque de cuivre et sur cette plaque un nom de métèque impressionnant – cela suffit ! » (*Le Petit Var*, 3 février 1927 ; cité par Ralph Schor, *L'Opinion...*, *op. cit.*, p. 401).

l'ampleur de la concurrence étrangère. Le processus inauguré dans les années 1880 à propos des ouvriers étrangers se reproduit dans les années 1930 pour les commerçants et les artisans. Nous avons ainsi une nouvelle preuve que lorsque l'immigration est constituée en « problème » dans l'espace public, aussitôt l'administration déclenche des procédures qui vont identifier, compter, classer les individus mis en cause. Et ces enquêtes confirment toujours la réalité du « problème ».

L'extension de la loi de 1932 au petit commerce explique la multiplication des décrets visant à contingenter le nombre des « indépendants » étrangers dans un grand nombre de professions (notamment dans la fabrication de la chaussure, les hôtels et les cafés, les pharmacies, le BTP de la Seine, les salons de coiffure des Bouches-du-Rhône, etc.). Le décret-loi adopté le 8 août 1935 ajoute un obstacle supplémentaire à la création d'entreprise pour les étrangers. Il donne en effet au gouvernement les moyens de soumettre les artisans au même régime que les salariés étrangers. Jusque-là, ceux-ci étaient assujettis à la carte d'identité des « non-travailleurs ». Ils pouvaient venir librement en France, à condition d'accomplir les formalités d'enregistrement dans les huit jours qui suivaient leur entrée sur le territoire national. Ils étaient autorisés à exercer leur profession d'artisan sans que celle-ci soit indiquée sur leur carte d'identité. Le nouveau décret-loi leur impose une carte sur laquelle figure la mention « artisan ». Elle n'est accordée qu'après autorisation préfectorale. Les effets sont immédiats, puisque le nombre des immatriculations chute de 60 % entre 1935 et 1936, pour les entreprises étrangères.

Ces mesures coercitives sont complétées par un autre décret-loi, adopté par Laval le 30 octobre 1935, à l'encontre des marchands ambulants. Désormais, un étranger ne pourra exercer cette activité que s'il peut prouver qu'il a résidé cinq ans de manière ininterrompue en France et six mois dans la même localité. Cette décision ayant un caractère rétroactif, un grand nombre de réfugiés allemands qui survivaient grâce à des petits métiers sont brutalement privés de ressources<sup>1</sup>.

Le dernier bastion du libéralisme a donc cédé au milieu des années 1930 à la suite de l'offensive des représentants de la petite entreprise,

---

1. Claire Zalc, *Immigrants et indépendants*, *op. cit.*, p. 651.

relayés par la droite nationaliste. Insistons néanmoins sur le fait que ces activistes n'ont fait que puiser dans un répertoire d'arguments et d'actions inventés dans les décennies antérieures pour protéger les ouvriers français contre la concurrence étrangère. Montrés du doigt dans l'espace public, les artisans et les commerçants étrangers ont été identifiés, comptés, catégorisés, puis les partenaires sociaux ont établi des quotas de commerçants « choisis », validés par des décrets que l'administration a eu ensuite pour charge d'appliquer, grâce à ce merveilleux moyen d'action à distance que constitue la carte d'identité. La loi de 1932 a joué un rôle majeur dans ce processus. Elle a permis d'associer les chambres de commerce et les organisations professionnelles à l'élaboration des quotas d'étrangers par secteurs. En cautionnant cette logique, le pouvoir républicain a donc légitimé les revendications des organisations patronales qui exigeaient d'être consultées sur le droit de séjour accordé aux étrangers. Au cours des années 1930, l'immigration est ainsi devenue le terrain privilégié où ont été expérimentées les premières formes de corporatisme qui triompheront sous Vichy.

#### *Les professionnels du droit*

Le basculement des classes moyennes dans le camp national-sécuritaire, à partir de février 1934, a touché également les professions libérales. Les deux milieux qui avaient fourni au pouvoir républicain les experts dont il avait besoin pour mettre en œuvre la politique d'immigration « choisie » au cours des années 1920, la faculté de droit et la faculté de médecine de Paris, s'engagent alors résolument dans le combat nationaliste pour défendre leurs intérêts corporatistes. Là aussi, la crise économique a été le détonateur qui a provoqué la radicalisation conservatrice de ce milieu. En raison de la mauvaise conjoncture, un grand nombre d'avocats et de médecins éprouvent des difficultés croissantes pour se constituer une clientèle. C'est la principale raison de leur hostilité à l'égard d'une République qui, par sa politique scolaire, encourage la mobilité sociale.

Ce mécontentement est particulièrement visible chez les avocats. Leurs organisations professionnelles exigent des pouvoirs publics qu'ils prennent des mesures pour écarter les étudiants issus des milieux

modestes (notamment en allongeant la durée des études) et les réfugiés<sup>1</sup>. Nous avons vu dans les chapitres précédents que, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les avocats avaient imposé un critère de nationalité pour l'inscription au Conseil de l'ordre, de façon à se protéger contre la concurrence étrangère. Mais la loi de 1927 a changé les données du problème. Elle permet en effet aux non-nationaux de demander leur naturalisation après trois années de présence en France. Pour renouveler le milieu des élites cruellement décimé par la guerre, les artisans de cette réforme ont même prévu que ce délai pourrait être réduit à une année seulement, si le candidat était diplômé de l'enseignement supérieur. Parmi les réfugiés qui obtiennent l'asile en France, certains exerçaient auparavant la profession d'avocat, beaucoup d'autres sont diplômés de facultés de droit. Comme ils peuvent devenir français très rapidement, ils constituent une menace directe pour les nationaux.

Les associations d'avocats vont riposter en exigeant la révision de la loi de 1927, de façon à réduire le nombre des naturalisés. Cet épisode est instructif pour l'historien, car il montre que chaque groupe social mobilise les ressources qui lui sont propres pour se faire entendre du gouvernement. Sous la III<sup>e</sup> République, les professionnels du droit n'avaient pas besoin de faire grève, ni même de manifester dans la rue, pour défendre leurs intérêts. Il leur suffisait d'activer leurs réseaux. Nous avons vu en effet que le régime républicain s'est imposé contre les notables en s'appuyant fortement sur les avocats. Grosso modo, avant la Première Guerre mondiale, le tiers des ministres et le tiers des députés étaient issus de ce milieu – en 1932, les professions juridiques fournissaient encore plus du quart des parlementaires. Non seulement leurs

---

1. Pour combattre la « baisse du niveau », ils revendiquent une année d'étude supplémentaire sous la forme d'un pré-stage (exigence qui sera satisfaite par le gouvernement de Vichy). La profession d'avocat, qui était réservée aux hommes, s'ouvre aux femmes à partir de 1900. De plus, beaucoup d'étudiants en droit sont issus, désormais, de milieux moins aisés qu'auparavant. Ceux qui ne parviennent pas à accéder au barreau deviennent souvent des « agents d'affaires » (experts-comptables, conseillers juridiques, etc.), licenciés en droit mais non inscrits à l'ordre. L'Association nationale des avocats (ANA), créée en 1921, compte 2 000 membres en 1934, soit près de la moitié des avocats français. L'Union des jeunes avocats, fondée en 1922, revendique 900 adhérents en 1937.

membres disposent d'un accès direct au pouvoir d'Etat, mais ils possèdent aussi les moyens de légitimer leurs intérêts, grâce aux universitaires qui s'emploient, le plus souvent, à justifier les nouvelles lois.

Le Conseil de l'ordre des avocats et l'ANA multiplient alors les pressions pour obtenir une modification de l'article 6 de la loi de 1927 sur la nationalité française. Le lien avec le contexte politique apparaît à nouveau avec évidence, puisque l'une des toutes premières actions du gouvernement mis en place au lendemain des événements du 6 février 1934 a été de préparer un projet de loi sur ce sujet. Le 22 juin 1934, le député Félix Aulois, avocat de son état, dépose un nouveau texte sur le même problème, au nom de l'« intérêt de défense nationale », texte qui est adopté le 19 juillet 1934.

En vertu de cette loi, les nouveaux naturalisés devront attendre dix ans avant de pouvoir exercer la profession d'avocat, une fonction publique ou un office ministériel. Aucune exemption n'est prévue, même pour ceux qui ont fait leur service militaire en France. L'application du texte est immédiate. Sa portée est partiellement rétroactive, car il vise aussi les personnes qui ont été naturalisées avant la promulgation de la loi. Le flou de sa rédaction laisse aux juridictions compétentes le soin de trancher les cas litigieux. On découvre ici un autre privilège exorbitant que se sont arrogé les milieux juridiques sous la III<sup>e</sup> République, puisqu'ils détiennent le pouvoir de décider eux-mêmes du sort de leurs concurrents. Il y avait sans doute parmi eux quelques hommes vertueux, mais on ne sera pas surpris de constater que l'interprétation la plus restrictive ait été retenue par ces hautes instances. Interrogé pour savoir ce qu'il faut entendre par « fonctions publiques », le Conseil d'Etat retient une définition étroite, ce qui limite les conséquences négatives de la loi du 19 juillet 1934 pour les naturalisés. Mais en l'étendant aux militaires, aux stagiaires et aux élèves fonctionnaires, il en élargit la portée. De son côté, le Conseil de l'ordre profite du silence du texte pour refuser d'inscrire au barreau les avocats naturalisés depuis moins de dix ans.

La puissance des réseaux liant entre eux les professionnels du droit apparaît ici de façon éclatante puisqu'une loi, qui allait modifier du jour au lendemain le statut d'un demi-million de citoyens français, a été examinée en dix minutes, à la fin d'une session parlementaire, et adoptée

à l'unanimité<sup>1</sup>. Ce résultat a été acquis grâce au travail de légitimation auquel se sont livrés les porte-parole du mouvement. Ils ont mobilisé leur compétence de juristes pour faire croire aux députés qui ne l'étaient pas que ce texte n'aurait que des effets temporaires sur les naturalisés. En réalité, la loi excluait définitivement ces derniers des métiers du droit et des fonctions publiques. En les obligeant à attendre dix ans avant de pouvoir se présenter aux concours, les auteurs du projet de loi savaient pertinemment, en effet, que la plupart des nouveaux naturalisés auraient dépassé la limite d'âge (qui oscillait à l'époque entre 25 et 30 ans) pour se présenter. De même, ceux qui se lanceraient dans une carrière d'avocat au terme de ce stage décennal devraient faire face à un handicap pratiquement insurmontable pour se constituer une clientèle.

La facilité avec laquelle cette loi a été adoptée s'explique aussi, et surtout, par le fait qu'elle a été justifiée à l'aide d'arguments qui étaient alors considérés comme « évidents » pour la plupart des membres de l'élite républicaine. Ils se situent en effet dans le prolongement du discours sur la sécurité de l'Etat, développé à l'encontre des naturalisés dès les années 1890, comme nous l'avons vu au chapitre IV. La matrice de ce raisonnement repose sur le lien établi entre le défaut d'assimilation des nouveaux naturalisés et le caractère public (donc représentatif du peuple français) des métiers du droit.

Cette logique est au centre du discours développé par le rapporteur du projet de loi, Louis Rolland, par ailleurs éminent professeur de droit public. « Il paraît très opportun de ne pas permettre à des personnes naturalisées de trop fraîche date d'accéder trop rapidement à certaines fonctions (...) qui réclament, plus que d'autres, une complète assimilation aux idées, aux habitudes et à la langue de notre pays. Ceci vaut certainement pour les fonctions publiques rétribuées par l'Etat et pour les offices ministériels, qui correspondent d'ailleurs à des fonctions publiques. L'avocat n'est, sans doute, pas un fonctionnaire public, mais il est l'auxiliaire incessant du service public de la justice. Il peut être appelé à compléter un tribunal (...) [nécessitant] une présence d'une certaine durée dans le corps des nationaux français<sup>2</sup>. » Comme on le

---

1. Cf. Charles Ayoub, *La Nouvelle Législation de la naturalisation en France*, thèse de droit, Paris, Recueil Sirey, 1937, p. 121.

2. Rapport présenté par Louis Rolland, *JO, Doc. Parl., Chambre des députés*, séance du 30 juin 1934 ; cité par Serge Slama, *Le Privilège du national, op. cit.*, p. 448.

voit, l'argument du défaut d'assimilation est ici relié à la question du loyalisme. L'auteur construit ainsi tout un système d'équivalences qui permet de situer cette loi dans le prolongement de celles qui ont été adoptées auparavant pour exclure les naturalisés des fonctions électives.

Les propos tenus au Parlement par les députés sont toujours une traduction euphémisée des polémiques qui se déroulent dans l'espace public. Pour éclairer le discours de Louis Rolland à la Chambre des députés, il est donc nécessaire de le relier à ceux que les porte-parole du milieu des avocats ont eux-mêmes développés pour défendre leur cause. La lecture de *La Vie judiciaire*, le journal de l'ANA, est tout à fait éclairante sur ce point. Dans un article intitulé : « Le barreau et les naturalisés. Une importante question d'actualité », le secrétaire de l'organisation, Albert Rodanet, a fixé l'argumentaire qui permettra aux avocats d'imposer leurs vues. « Les naturalisés de fraîche date, à qui la culture française et le génie de la race sont inconnus, nous envahissent bruyamment. Non seulement beaucoup d'entre eux parlent insuffisamment notre langue, mais ce qui est plus grave encore, ils n'ont pas conscience de notre rôle historique. Ils ne peuvent pas comprendre, faute d'une adaptation suffisante, les caractéristiques essentielles de notre profession, auxiliaire de la justice et dépositaire de nos plus anciennes traditions nationales » (10 mars 1934). En 1934, lors du congrès annuel de l'ANA, Louis Sarran, lui aussi avocat à la cour de Paris, prononce le discours d'ouverture, en reprenant la même antienne : « Sans faire preuve du moindre sentiment de xénophobie, ni renoncer à notre traditionnel droit d'asile, affirme-t-il, il faut néanmoins exiger que les avocats naturalisés se soient pénétrés de nos traditions et de notre mentalité nationale<sup>1</sup>. »

Lorsqu'on examine de plus près ce type de discours, on voit bien que c'est le critère de la langue qui est privilégié pour mesurer l'assimilation nationale. Pour ces professionnels de l'éloquence que sont les avocats, la manière de parler le français est au cœur de l'identité nationale. Le 17 juillet 1934, le jour même où est adoptée la nouvelle loi, *Le Journal* affirme qu'elle a « mis fin à des abus qui devenaient parfois des scandales,

---

1. Cité par Julie Fette, « Avocats et médecins xénophobes (1919-1939) », in Dominique Kalifa et André Gueslin (dir.), *Les Exclus en Europe, op. cit.*, p. 348.

quand on songe que, dans certaines enceintes du Palais de Justice, on [entendait] parfois plaider soit en petit nègre, soit dans un jargon encore plus hermétique, par des néo-Français auxquels il a suffi d'obtenir leur licence en droit (...) pour prêter serment d'avocat<sup>1</sup> ».

Pour conclure sur ce point, il faut préciser que cette loi provoqua malgré tout des remous dans la haute fonction publique et chez les juristes. On trouve dans les archives du Quai d'Orsay une note qui illustre ce mécontentement : « La vérité est que la loi de juillet 1934 refusant aux naturalisés l'accès au barreau et aux fonctions publiques produit des résultats choquants et incohérents. » Les mêmes réactions négatives s'observent dans la petite élite issue du monde colonial, qui est elle aussi victime de cette loi : « La jeunesse arabe, écrit Charles Ayoub, n'a pas compris que les indigènes naturalisés, originaires de ces pays, fussent écartés des fonctions publiques et du barreau en France, alors que ces mêmes fonctions sont largement ouvertes aux Français de toutes conditions qui vont s'établir en Afrique du Nord et en Syrie. » Il souligne clairement que cette injustice est la conséquence directe du corporatisme des avocats. « Ainsi dans presque toutes les professions, les diplômés sans clientèle ou sans emploi, usant des prétextes les plus fallacieux, se liguèrent pour empêcher les étrangers naturalisés de recueillir le fruit de leur labeur et de leurs études<sup>2</sup> ».

La plupart des professeurs de droit s'accordent pour considérer, eux aussi, qu'il s'agit d'une mauvaise loi. Aucun d'eux ne remet en cause le principe des incapacités à l'encontre des nouveaux naturalisés, mais beaucoup dénoncent la rétroactivité partielle de ce texte. Ils estiment qu'il s'agit là d'une rupture radicale avec la tradition juridique française en la matière. Un grand nombre de juristes dénoncent également la fausseté des motifs invoqués pour justifier les mesures d'exclusion, avec la complicité de professeurs renommés comme Louis Rolland, Manuel Fourcade ou Léon Bérard. Pierre Duclos, sans doute le plus véhément contre ce texte, souligne à quel point « on est frappé, lorsqu'on étudie attentivement les travaux préparatoires, (...) de voir qu'aucun commen-

---

1. Cité par Charles Ayoub, *La Nouvelle Législation...*, *op. cit.*, p. 122.

2. *Ibid.*, p. 127 et p. 168. Cf. aussi AQO, Série C, vol. 260.



cement de preuve n'est donné à l'appui des ces allégations si vagues [à l'encontre du manque de loyalisme des naturalisés]. Pourtant, on voudrait quelques précisions, car les hommes de loi peu scrupuleux, les médecins "marrons", les fonctionnaires médiocres, ne se recrutent tout de même pas nécessairement parmi les naturalisés<sup>1</sup> ».

### *Les médecins*

Le milieu médical bascule lui aussi dans le camp national-sécuritaire au début des années 1930. La loi sur les assurances sociales, adoptée en 1928, avait déjà mis le feu aux poudres, car elle introduisait un début de contrôle de l'Etat sur l'activité des médecins, ce qu'ils considéraient comme une intrusion intolérable dans la relation avec leurs patients.

Mais le principal motif de mécontentement s'explique, là aussi, par la démocratisation de l'accès aux professions libérales. Les discours dénonçant l'« encombrement » de la médecine se multiplient, incitant la commission d'hygiène de l'Assemblée nationale à entreprendre une enquête sur le sujet. Il en ressort que la France est moins frappée d'une « pléthore » que d'une « mauvaise répartition de la main-d'œuvre médicale ». La concurrence est effective dans les grands centres urbains, mais les campagnes sont davantage marquées par la « pénurie médicale »<sup>2</sup>.

Le discours sur la concurrence est donc véhiculé par l'élite parisienne de la profession qui parle au nom de tous les médecins. Ce petit milieu supporte très mal la démocratisation de l'accès aux métiers de la santé. Les héritiers se sentent menacés, en effet, par l'afflux de nouvelles catégories sociales, notamment les enfants de fonctionnaires (principalement les enseignants), souvent mieux préparés qu'eux à la compétition scolaire. D'où les discours exaltant l'hérédité professionnelle, la tradition, l'expérience de terrain, les valeurs morales. Ce réflexe de classe est parfois

---

1. Pierre Duclos, « L'accèsion des naturalisés aux fonctions publiques et le droit français », *Revue de droit public*, 1938.

2. Le rapporteur, Albert Nast, est député de Seine-et-Oise et inscrit au groupe des députés indépendants de gauche. Cf. *JO, Déb. Parl., Chambre des députés*, séance du 20 juin 1935. C'est seulement à partir de 1932 que le ministère de la Santé commence à publier des statistiques sur la nationalité des médecins et des naturalisés ; cf. Pierre de Lafond, *De l'étude et de l'exercice de la médecine, op. cit.*, p. 16.

affiché explicitement. Par exemple, le docteur Besnard, député radical socialiste, soutient le mouvement de grève organisé en 1935 par les étudiants en médecine, en expliquant que l'« encombrement » de la profession résulte d'une « manie française » : la « passion de l'égalité ». Ce député estime qu'il faut expliquer aux enfants d'ouvriers, et aux femmes, que ce n'est pas déchoir que de rester fidèle à sa condition sociale<sup>1</sup>.

Néanmoins, ce type d'argument, considéré comme illégitime en République, est rarement exprimé en public. On l'a vu, en effet, le nouveau régime s'est imposé contre les notables libéraux qui dénonçaient l'égalité. Depuis les années 1870-1880, aucun groupe d'intérêts ne peut espérer convaincre les élus du peuple en mettant en cause le principe égalitaire. C'est pourquoi, une fois de plus, pour dénoncer la concurrence dont ils s'estiment victimes, les médecins vont s'en prendre aux étrangers.

Ainsi que nous l'avons constaté au chapitre III, l'agitation nationaliste au sein du monde médical a commencé dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où le thème de la protection du travail national avait le vent en poupe. Les étudiants en médecine et les praticiens ont imposé alors que le doctorat d'Etat soit réservé aux nationaux, les étrangers ne pouvant obtenir que le doctorat d'université, qui ne permettait pas l'exercice de la profession en France. Ce compromis n'a pas suffi pour résoudre le problème. Dans l'entre-deux-guerres, le pouvoir républicain est en effet confronté à une contradiction qui s'explique par le fait qu'il existe deux manières de défendre l'intérêt national. La première consiste à protéger les intérêts des citoyens français ; la seconde vise à étendre le « rayonnement de la culture française dans le monde », ce qui nécessite d'accueillir un grand nombre d'étudiants étrangers. Dans les périodes de prospérité, c'est plutôt la seconde version qui l'emporte. C'est pourquoi, en 1928, le gouvernement a adopté un décret élargissant les dispenses de scolarité pour les étudiants venus des autres pays.

Cette décision suscite la protestation immédiate de la Confédération des syndicats médicaux unifiés. Ses représentants estiment en effet que

---

1. Le fait que des étrangers, des femmes ou des fils de fonctionnaires veuillent devenir médecins est alors vu comme une démarche intéressée, et non comme un dévouement. Sur cette question, cf. Benoît Larbiou, *Connaître et traiter l'étranger, op. cit.*, pp. 444-451 et 474 sq.

les étudiants étrangers sont « indésirables parce qu'ils constituent à eux seuls la cause de la pléthore médicale professionnelle ». En réalité, s'il est vrai qu'ils sont nombreux dans les facultés de médecine, la plupart d'entre eux retournent dans leur pays d'origine après leurs études. Au début des années 1930, les non-nationaux forment moins de 7 % des internes des hôpitaux<sup>1</sup>. Ils ne sont donc nullement responsables de la « pléthore médicale » dénoncée par les syndicats de médecins. Mais ceux-ci n'ayant pas à leur disposition d'autre langage pour exprimer leur mécontentement, toute mesure, même minime, qui semble favoriser les étudiants étrangers, suffit à relancer l'agitation.

Au cours des années suivantes, la crise économique et l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés allemands qui exerçaient la médecine dans leur pays renforcent le mécontentement et déplacent les revendications vers les naturalisés. Le projet de loi déposé en 1930 par le sénateur non inscrit de l'Aube Raymond Armbruster, médecin de son état, est adopté le 21 avril 1933. Cette mesure écarte presque totalement les étrangers du corps médical, même lorsqu'ils sont titulaires d'un diplôme d'Etat français. Elle impose aussi aux nouveaux Français un stage de cinq ans après la naturalisation, au cours duquel ils sont exclus de l'exercice de la médecine et des fonctions publiques en rapport avec la santé<sup>2</sup>.

En janvier 1934, un projet de décret supprimant les conditions préalables de la naturalisation pour transformer un diplôme d'université en diplôme d'Etat relance la contestation. L'Association corporative des étudiants en médecine, soutenue par *Le Concours médical*, s'engage alors dans une vaste campagne exigeant l'abrogation des dispenses du baccalauréat et de PCN dont pouvaient encore bénéficier certains étudiants étrangers. Elle demande aussi que le gouvernement adopte un nouveau décret pour exclure les naturalisés pendant dix ans. Prenant modèle sur les avocats, les organisations professionnelles du monde médical plaident aussi pour la création d'un ordre des médecins, leur donnant la possibilité de gérer eux-mêmes les problèmes de la profession. Dès 1932, le député d'extrême droite Xavier Vallat avait déposé à la Chambre un

---

1. D'après Nicolas Manidakis, *L'Essor de la mobilité internationale*, *op. cit.*, p. 579.

2. Cf. Jean Pécout, *L'Etude et l'exercice de la médecine par les étrangers*, thèse de droit, Paris, Recueil Sirey, 1939.

projet de loi en ce sens. C'est le gouvernement de Vichy qui mettra en place ce dispositif corporatiste en 1940.

Même s'ils sont nombreux dans les rangs des députés et des sénateurs, les médecins n'occupent pas des positions aussi stratégiques que les professionnels du droit au sein de l'Etat républicain. Pour imposer leurs revendications, ils doivent donc agir au niveau de l'opinion publique, en organisant des manifestations de rue. Les événements du 6 février 1934 sont mis à profit par les militants de l'Action française, fortement implantés dans les facultés de médecine, pour mobiliser les étudiants. Le 30 avril 1934, un grand défilé se déroule à Paris à l'initiative de l'Union nationale des étudiants de France et de l'Association corporative des étudiants en médecine de Paris. Pour rallier l'opinion à leur cause, les leaders du mouvement s'efforcent de donner une image non partisane de leur action. C'est pourquoi ils ont adopté comme mot d'ordre de la manifestation : « ni envahissement métèque, ni racisme : égalité des droits et des devoirs assurée par la loi » (cf. illustration de couverture). Une fois encore, la xénophobie est justifiée au nom de l'égalité républicaine.

L'agitation des facultés de médecine atteint un paroxysme au début de l'année 1935. Les étudiants de Montpellier s'engagent à ce moment-là dans une action dure, marquée par des violences contre les étrangers. Les grèves et les manifestations s'étendent pratiquement à toutes les villes universitaires. Le défilé organisé à Paris le 2 février 1935 marque l'acmé d'un mouvement qui fait la une des journaux. La mobilisation des étudiants est soutenue par la Confédération syndicale des médecins, la principale association professionnelle de ce milieu, présidée par Victor Balthazard. Ce dernier est nommé doyen de la faculté de médecine de Paris peu de temps après, fonction qui lui permet d'amplifier l'action contre les équivalences et pour une diminution du nombre des étudiants étrangers. Il parvient ainsi à rassembler toutes les instances officielles de la profession autour de cet objectif.

Le puissant groupe de pression que constitue l'Académie de médecine apporte alors son soutien au mouvement. Son secrétaire général, Charles Achard, déplore que « la xénophobie [soit] devenue le sentiment général de la nation », mais il exprime néanmoins sa sympathie à l'égard des étudiants en colère. La commission créée par l'Académie pour examiner

« le problème de la pléthore étrangère » conclut que « les étudiants français ne sont nullement animés par des passions nationalistes, mais [qu'] ils entendent défendre leurs droits légitimes et veiller au renom de la civilisation et de la science françaises ». La lecture des journaux professionnels prouve pourtant qu'à la base les propos xénophobes sont courants. La plupart des médecins qui écrivent dans le courrier des lecteurs dénoncent l'« envahissement des métèques ». Une caricature publiée par *Le Concours médical*, intitulée « La nomination du métèque », représente un « Turc » courbé dans une attitude servile de convoitise, qui est en train de prendre la place d'un Français<sup>1</sup>.

Les médecins-députés et les médecins-sénateurs vont relayer les revendications de la profession au Parlement. Ils interpellent le gouvernement pour connaître le nombre des praticiens qui obtiennent, chaque année, leur naturalisation. Des élus de tout bord (à l'exception des communistes) se mobilisent pour faire adopter une mesure, calquée sur celle que les avocats ont imposée en juillet 1934. Suite aux manifestations étudiantes, 137 sénateurs signent le nouveau projet de loi préparé par Raymond Armbruster. Le texte voté le 26 juillet 1935 exclut les naturalisés de l'exercice de la médecine, mais au lieu d'une incapacité uniforme de dix ans, la loi introduit des paliers qui permettent de moduler les discriminations au nom de l'égalité républicaine.

Grâce à cette mobilisation, le corps médical a obtenu un droit de regard sur les procédures de naturalisation. Là aussi, les dirigeants de la III<sup>e</sup> République ont fini par accepter que les membres d'une corporation professionnelle soient consultés pour ouvrir ou fermer les portes à leurs concurrents. Les avis des représentants syndicaux sont justifiés par la « valeur » du candidat, comparée à la « valeur » moyenne des médecins français. Comme ces derniers s'estiment à un très haut prix, on ne sera pas surpris de constater que 15 % seulement des dossiers de naturalisation soient acceptés sans réserve. Très souvent, les pouvoirs publics ne suivent pas les recommandations restrictives des autorités médicales, ce qui alimente les critiques sur l'« abus des naturalisations ».

Un rapide survol des arguments avancés au Parlement par les partisans de la loi du 26 juillet 1935 montre qu'ils ont emporté la conviction

---

1. Je m'appuie ici sur Benoît Larbiou, *Connaître et traiter l'étranger*, *op. cit.*, pp. 482-506.

des élus du peuple français en mobilisant des thèmes déjà bien rodés. Le premier concerne le principe d'égalité. Les syndicats de médecins estimaient que les naturalisés qui n'avaient pas fait leur service militaire étaient « avantagés » par rapport aux Français de naissance. En leur imposant un stage, la loi permettait donc de réparer une injustice. Le texte précise que les engagés volontaires de la guerre de 1914-18 et ceux qui ont fait leur service militaire en France, pourront exercer directement après leur naturalisation.

Le deuxième argument vise à convaincre les élus du peuple que la médecine est un art libéral, mais que, par certains côtés, il s'agit aussi d'une « fonction publique ». Les médecins n'ont pas les compétences nécessaires pour plaider fortement dans ce sens. Mais ils vont bénéficier du soutien efficace du professeur Louis Rolland. Après avoir obtenu l'exclusion des naturalisés du barreau en 1934, il reprend le même type de raisonnement pour justifier les discriminations à l'encontre des naturalisés des professions médicales. A ses yeux, « l'exercice de la médecine ne correspond pas à une profession comme les autres », car c'est une « fonction sociale de première importance » qui entre dans le cadre d'une « mission ». Celle-ci ne peut être remplie correctement que si le médecin est « adapté au milieu dans lequel il exerce », ce qui oblige le naturalisé « à se pénétrer davantage de l'esprit et du tempérament national » avant de prétendre l'exercer<sup>1</sup>.

On touche ici au troisième grand argument développé par les militants de la cause des médecins français : celui de l'assimilation nationale. C'est le député de l'Union républicaine de l'Aveyron, Louis Bonnefous, qui se montre le plus convaincant sur ce point : « Il faut en finir avec la médecine des mercantiles pour faire revivre l'esprit médical d'autrefois, l'esprit sacerdotal », écrit-il dans son rapport à la commission d'hygiène, en janvier 1932. « Pour cela il n'y a qu'un seul moyen : limiter aux seuls Français le droit d'exercer notre profession, car entre citoyens de même origine et de même culture, il est facile de dépister les mauvais confrères pour les éliminer. » Le médecin, amené à entrer dans « l'intimité des familles » pour y soigner le corps mais aussi le moral de ses

---

1. Cité par Serge Slama, *Le Privilège du national*, op. cit., p. 448.

malades, « doit être capable de comprendre les finesses et les délicatesses de notre race, capable aussi de les assimiler »<sup>1</sup>.

La comparaison de la rhétorique déployée par les professionnels du droit avec celle que mobilise le monde médical pour exclure les étrangers et les naturalisés montre que le vocabulaire racial occupe une place plus grande dans le discours des médecins. Dans le même temps, le slogan retenu par les étudiants lors de la manifestation du 30 avril 1934, que j'ai cité plus haut : « ni envahissement métèque, ni racisme », témoigne chez ces derniers du souci de ne pas être perçus comme « racistes », ce qui reflète un climat politique tout à fait nouveau.

Les références raciales permettent aux médecins de légitimer leurs revendications en prenant appui sur leurs compétences professionnelles. En effet, le terme « race » a encore, à cette époque, des connotations scientifiques en rapport avec la biologie. Le milieu des années 1930 est un moment capital dans le renouvellement des tentatives visant à lier biologie et société. L'extraordinaire écho qu'a rencontré le livre du docteur Alexis Carrel, prix Nobel de médecine, *L'Homme cet inconnu*<sup>2</sup>, témoigne de l'engouement du grand public pour ce type de discours. Ce nouveau contexte permet de comprendre pourquoi les publications de René Martial, qui avait dû, en 1930, chercher en Belgique l'éditeur de son *Traité sur la greffe interracial*, sont de mieux en mieux accueillies par les médecins dans les années suivantes. L'ouvrage qu'il publie en 1934, *La Race française*, est très favorablement commenté dans les revues médicales. Martial rompt définitivement avec une gauche qui n'a pas répondu à ses propositions sur la sélection physique des immigrants. Il se tourne désormais délibérément vers les professionnels de la santé pour se présenter comme le fondateur d'une nouvelle science, « purement française », précise-t-il, l'anthroposociologie de Vacher de Lapouge dont il se prétend l'héritier. Il entre alors en concurrence directe avec Georges Montandon, un anthropologue qui se considère lui aussi comme le successeur de Vacher de Lapouge<sup>3</sup>.

Néanmoins, il existe une différence de taille entre les deux. Alors que Montandon est surtout soucieux d'être reconnu comme un savant, René

---

1. *Ibid*, p. 462.

2. Alexis Carrel, *L'Homme cet inconnu*, Paris, Plon, 1935.

3. René Martial, *La Race française*, Paris, Mercure de France, 1934.

Martial recherche avant tout la notoriété aux yeux du grand public. A la fin des années 1920, il commence à être cité par les journalistes de la grande presse comme un expert en matière d'immigration. Dans la décennie suivante, il accroît sa réputation, y compris parmi ceux qui ne partagent pas ses thèses<sup>1</sup>, en renouant avec une rhétorique assez proche finalement de celle d'Edouard Drumont. Elle consiste à commenter l'actualité à l'aide d'un vocabulaire pseudo-savant qui impressionne ceux qui n'ont aucune compétence dans le domaine considéré. En 1933, il affirme ainsi que sa théorie raciale permettra d'éliminer les malades, les aliénés, « tous les Gorguloff et tous les indésirables<sup>2</sup> ». A partir de 1935, il cherche surtout à convaincre la droite et l'extrême droite de l'utilité de ses théories pour écarter de la fonction publique les naturalisés.

Dans ce type de rhétorique, les signes extérieurs de scientificité sont essentiels. L'importance que Vacher de Lapouge accordait à la mesure des crânes découlait de cette nécessité de fournir constamment la preuve qu'il était un vrai savant, alors même qu'il n'avait pas les titres scientifiques légitimes. Martial va s'approprier les nouvelles recherches des biologistes sur les groupes sanguins dans le même but. C'est une façon d'exhiber des compétences propres au médecin contre celles des anthropologues.

---

1. Voilà ce qu'a écrit, par exemple, le juriste Rémy Estournet, dans sa thèse sur la naturalisation : « Le représentant le plus qualifié de cette doctrine en France, le docteur Martial, professeur à l'Institut d'hygiène de la faculté de médecine de Paris, spécialiste des questions d'immigration et notamment du "métissage" entre Français et étrangers, déclare que le problème des naturalisations n'est pas seulement d'ordre humanitaire et économique, il pose aussi des questions d'ordre biologique et psychologique. » Plus loin : « Sans nier leur exactitude au point de vue scientifique », ces thèses sont contredites par l'histoire et aboutissent à une sorte « d'élevage de la race humaine [qui] est, en effet, pratiquement impossible ». On voit combien les élucubrations de René Martial étaient prises au sérieux par le milieu universitaire ; cf. Rémy Estournet, *La Pratique de la naturalisation*, *op. cit.*, p. 155.

2. Pierre-André Taguieff, « Face à l'immigration... », art. cité. Sur cette question, cf. aussi William H. Schneider, *Quality and Quantity. The Quest for Biological Regeneration in Twentieth Century France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.



LE FRONT POPULAIRE, UN ÉVÉNEMENT MAJEUR DANS L'HISTOIRE  
DE L'IMMIGRATION

Les élections d'avril-mai 1936 ont montré qu'une alliance entre les forces défendant un programme à la fois social et humanitaire pouvait permettre à la gauche d'être victorieuse. Ce succès était d'autant plus spectaculaire qu'il a été obtenu alors même que la quasi-totalité des grands journaux avaient ouvertement exprimé leur hostilité à l'égard du rassemblement populaire. Jamais, dans toute l'histoire de la République, le décalage entre l'opinion publique représentée par les journalistes et la volonté du peuple, exprimée par les vainqueurs des élections, n'avait été aussi flagrant. Le triomphe de la gauche illustre donc l'autonomie dont disposaient à ce moment-là les partis politiques face à la presse. Il s'explique sans doute aussi par le rôle qu'a joué la radio pendant la campagne électorale. Ce moyen de communication, qui était encore sous le contrôle de l'Etat, a fonctionné comme une sorte d'espace public neutralisé, grâce auquel les Français ont pu entendre un autre son de cloche que celui des grands journaux.

La victoire de la gauche a également été l'étincelle qui a fait exploser un mouvement social qui a frappé l'opinion non seulement par son ampleur – 1,8 million de grévistes en juin 1936 et plus de 12 000 grèves dans le pays –, mais aussi par sa radicalité, illustrée notamment par le phénomène nouveau que constituait alors l'occupation des entreprises. Cette mobilisation accélère le processus enclenché dans les années précédentes. Elle marque l'irruption des ouvriers de la grande industrie dans la vie sociale et politique française. Le patronat et les dirigeants de la III<sup>e</sup> République doivent alors payer le prix de la stratégie d'« union sacrée » qu'ils ont suivie depuis la Première Guerre mondiale. Cette stratégie reposait, on l'a vu, sur la marginalisation du prolétariat de l'industrie lourde et sur l'intégration au sein de l'Etat des travailleurs qualifiés.

Le mouvement de mai-juin 1936 a mis en évidence, de façon limpide, cette fracture interne au monde ouvrier. Les salariés des services publics ou para-publics (enseignants, postiers, cheminots, ouvriers des entreprises d'Etat, etc.) ne participent pratiquement pas aux grèves, alors même que c'est dans ces branches que la syndicalisation est la plus forte.

A l'inverse, les secteurs où la main-d'œuvre est la moins qualifiée, ceux qui ont été les plus affectés par les transformations technologiques et par l'immigration (industrie lourde, construction mécanique, textile), sont les plus touchés. Ce prolétariat rejoint en masse les organisations révolutionnaires dirigées par le PCF. La presse communiste fait, elle aussi, un bond en avant spectaculaire, puisque *L'Humanité* devient le quatrième quotidien de France par son tirage, suivie de près par un autre quotidien du parti, *Ce Soir* (lancé en mars 1937).

#### *Une attitude plus compréhensive*

Le Front populaire a été aussi un événement majeur dans l'histoire de l'immigration, parce qu'il a marqué le début du processus qui aboutira à la fusion des deux composantes (nationale et étrangère) du monde ouvrier. Dans leur immense majorité, les immigrants vont accueillir avec enthousiasme la victoire de la gauche et participer pleinement au mouvements de grèves. Ils sont en effet doublement concernés par cette victoire. En tant que travailleurs, ils sont les principaux bénéficiaires des conquêtes sociales obtenues grâce aux accords Matignon. La puissance de la mobilisation a contraint le patronat à leur concéder deux semaines de congés payés, les 40 heures, des augmentations de salaire et des conventions collectives, tout en reconnaissant les organisations syndicales comme des partenaires à part entière de l'entreprise.

Ces « acquis » représentent des avancées absolument inouïes, inimaginables, pour un prolétariat immigré voué aux emplois les plus durs, qui avait jusque-là toujours vécu en marge de la société française, et que la crise avait souvent plongé dans une extrême pauvreté. Ceux qui ont vécu ces événements en seront marqués à vie et conserveront, pour la plupart, leur fidélité à la gauche. Le processus d'intégration des immigrants au sein du mouvement ouvrier français débute dès ce moment-là, parce que beaucoup d'entre eux entrent alors dans l'action aux côtés de leurs camarades français pour défendre les « acquis » du Front populaire. Le patronat ayant immédiatement cherché à reprendre d'une main ce qu'il avait concédé de l'autre, les conflits deviennent incessants à partir de l'automne 1936.

Les immigrants et les réfugiés sont aussi directement concernés par la dimension humanitaire du programme défendu par les partis de gauche.

Comme on le sait, les divergences au sein de ces derniers sur les questions économiques et sociales étaient beaucoup plus importantes que les points d'accord. En revanche, ils étaient unanimes à condamner le « fascisme ». Installé au pouvoir, le Front populaire se devait donc de défendre non seulement les exilés ayant dû fuir l'Allemagne nazie ou l'Italie fasciste, mais aussi tous les immigrants qui avaient subi les effets de la politique sécuritaire de la droite républicaine dans les années 1930.

Le gouvernement de gauche va donc infléchir l'attitude de l'État à l'égard des étrangers. Le changement se manifeste d'abord dans le comportement des pouvoirs publics à l'égard des travailleurs en provenance de l'empire colonial. Le 17 juin 1936, le nouveau ministre de l'Intérieur, Roger Salengro, prend un décret qui rétablit la liberté de voyager pour les Algériens désireux de venir en métropole. Le gouvernement procède aussi à une régularisation massive de la situation administrative des Marocains<sup>1</sup>. Ces mesures entraînent une reprise immédiate de l'émigration. Alors qu'ils avaient fortement chuté dès les débuts de la crise économique, les effectifs de la population algérienne en métropole sont multipliés par trois en quelques mois.

Le Front populaire fait également preuve d'une attitude plus compréhensive à l'égard des réfugiés allemands. Les mesures de refoulement que le gouvernement précédent avait multipliées sont suspendues en août 1936. En septembre, le ministère de l'Intérieur crée un « certificat d'identité pour les réfugiés en provenance d'Allemagne », conformément aux recommandations de la SDN. Ceux-ci ont à nouveau le droit de changer de résidence. Les immigrants étrangers ayant perdu leur emploi sont, eux aussi, traités de façon plus clément. Désormais, les rapatriements ne peuvent plus être réalisés sans l'accord des intéressés. Près de 6 000 d'entre eux bénéficient d'un sursis d'expulsion<sup>2</sup>.

---

1. Une circulaire de juillet 1934 avait supprimé pour les Marocains et les Tunisiens la carte d'identité des étrangers, laquelle avait été remplacée par la carte de « protégé français ». Mais 65 à 70 % de ces cartes n'étaient pas utilisées (en raison du problème de l'orthographe des noms et des faux papiers) ; cf. Joanny Ray, *Les Marocains...*, *op. cit.*, p. 360.

2. Marcel Livian, *Le Parti socialiste et l'immigration. Le gouvernement Léon Blum, la main-d'œuvre immigrée et les réfugiés politiques (1920-1940)*, Paris, Anthropos, 1982, p. xv.

Néanmoins, ces mesures conjoncturelles ne vont pas déboucher sur un changement réel de la politique d'immigration. Ce qui s'explique en partie par le contexte extrêmement défavorable. Les mesures libérales prises en faveur des émigrants algériens provoquent immédiatement une vive hostilité de la part du lobby colonial, hostilité que relaient les services chargés de la surveillance des indigènes au sein même du ministère de l'Intérieur. La persistance de la crise économique et l'attitude d'un grand nombre de chefs d'entreprise, engagés dans un véritable bras de fer avec le nouveau pouvoir, expliquent l'ampleur du chômage dans cette population. En 1937, sur 73 000 Algériens recensés en France, 17 500 sont sans emploi, situation aussitôt exploitée par la grande presse pour alimenter les discours sécuritaires et racistes à l'encontre des « *sidis* ». Dès le mois d'octobre 1936, le gouvernement de gauche rétablit les contrôles administratifs pour limiter l'émigration algérienne.

Au-delà de ces éléments conjoncturels, il faut souligner que, malgré les grands discours humanistes des partis de gauche, la question de l'immigration n'est alors pas centrale dans leur programme. En juin 1936, le gouvernement dirigé par Léon Blum ne comprend aucun poste ministériel dans ce domaine. L'examen de tous les textes législatifs et réglementaires adoptés par le Front populaire au cours des premiers mois de son action, auquel s'est livré Jean-Charles Bonnet, ne révèle aucune disposition spécifique pour cette population. Le projet de statut, défendu fermement par la Ligue des droits de l'homme, est repoussé aux calendes grecques. Aucune mesure significative n'est adoptée en faveur des naturalisés. Finalement, c'est la continuité de l'action de l'Etat qui l'emporte.

Il faudra attendre le début de l'année 1938, c'est-à-dire les derniers mois du Front populaire, pour que le gouvernement crée un sous-secrétariat d'Etat à l'immigration, dont la direction est confiée à Philippe Serre. En quelques semaines, le nouvel organisme met en chantier quatre projets. Le premier vise à remplacer la Société générale d'immigration par une société mixte de recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Les autres ont pour but de mettre un terme aux comportements arbitraires de l'Etat républicain à l'égard de la population immigrée en lui donnant un minimum de garanties juridiques (création du Conseil supérieur des étrangers et d'une commission consultative des réfugiés, élaboration d'un statut des étrangers en France distinguant les immigrants tempo-

raires et les résidants permanents). Mais ce sous-secrétariat sera aussi éphémère que l'Office d'immigration créé par le cartel des gauches en 1926. Le premier geste de la droite, revenue aux affaires à la fin de l'année 1938, sera de supprimer cet organisme, constamment paralysé par les luttes intestines entre les hauts fonctionnaires des différents ministères concernés<sup>1</sup>.

*L'apparition des sciences humaines dans le champ de l'expertise sur l'immigration*

Finalement, les décisions les plus importantes prises par le Front populaire à propos de l'immigration concernent le domaine de la connaissance. Le Haut Comité méditerranéen, créé en 1935, dont les activités sont coordonnées par l'historien Charles-André Julien, se donne pour objectif d'étudier l'ensemble des problèmes posés par l'émigration nord-africaine. Ses travaux s'inscrivent dans le prolongement des recherches de Louis Massignon que l'on peut considérer, nous l'avons vu, comme le précurseur de la sociologie de l'émigration algérienne en France. C'est dans ce nouveau cadre que Pierre Laroque et François Ollive réalisent le rapport, commandé par Léon Blum, sur « les Nord-Africains en France ». Déplorant que leurs problèmes n'aient « pratiquement pas encore été abordés sur le plan scientifique », ils plaident pour une gestion de la main-d'œuvre algérienne en métropole fondée sur la séparation des services sociaux et des services de police<sup>2</sup>. La critique du rôle joué par le Service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains (auquel a été rattaché l'hôpital franco-musulman de Bobigny, inauguré en 1935) met en lumière le clivage qui existe désormais entre les experts de droite et les experts de gauche sur ce sujet<sup>3</sup>.

---

1. Jean-Charles Bonnet, *Les Pouvoirs publics, op. cit.*, pp. 315-323 ; cf. aussi Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1995 (1991), pp. 41-54.

2. Rapport de Pierre Laroque et François Ollive, « Les Nord-Africains en France », commandé par Léon Blum au Haut Comité méditerranéen, mars 1938.

3. Nedjma Abdelfettah, « Science coloniale et modalités d'encadrement de l'immigration algérienne à Paris (1917-1952) », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 83, juin 2004.

La gauche encourage aussi les recherches sur l'immigration étrangère. Comme nous l'avons vu plus haut, Henry de Jouvenel a mis en place, en 1935, un « comité d'études du problème des étrangers » afin de combattre la politique xénophobe de la droite. Cet intérêt pour la connaissance est confirmé, sous le Front populaire, par les initiatives prises dans le domaine démographique. Grâce à Adolphe Landry, la France joue un rôle actif au sein de l'Union internationale pour l'étude scientifique des problèmes de population, organisme créé en 1937 sous l'égide de la SDN. En 1938 et 1939, les pouvoirs publics commandent plusieurs rapports sur la question de l'« assimilation des étrangers », afin de faciliter le placement des réfugiés dans l'agriculture. C'est dans ce contexte qu'est réalisée la première enquête collective sur l'immigration, fondée sur la diffusion et le traitement de 3 000 questionnaires, en collaboration avec un grand nombre de chercheurs bénévoles<sup>1</sup>.

Alors que, jusque-là, tous les experts dans ce domaine étaient des juristes ou des médecins, le Front populaire élargit le cercle aux spécialistes de sciences humaines. A vrai dire, ces initiatives nouvelles reposent sur un seul homme, le géographe Georges Mauco. En 1935, Jouvenel lui a confié le secrétariat du Comité d'études sur les étrangers. En 1938, il est désigné secrétaire de l'Union internationale pour l'étude scientifique des problèmes de population. Associé à la commission démographique du Conseil supérieur de statistique, il devient l'expert français représentant la France à la X<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de coopération intellectuelle. C'est dans ce cadre que Mauco rédige le premier rapport officiel paru en France sur la question de l'assimilation des

---

1. Albert Demangeon et Georges Mauco, *Documents pour servir à l'étude des étrangers*, *op. cit.* Les correspondants de cette enquête sont surtout des instituteurs et des membres des sociétés savantes locales. C'est une mine de renseignements sur l'insertion des immigrants dans le monde rural. En Haute-Savoie, « le langage couramment parlé dans notre région est le patois (...). Cela n'est certes pas pour faciliter les débuts d'un étranger chez nous » (p. 159). De même dans le Gard, les immigrants parlent « mi-espagnol mi-patois » (p. 166) et dans les Basses-Alpes « ils parlent un langage demi-piémontais, demi-provençal » (p. 160). Dans certaines communes rurales de l'Hérault, on trouve déjà des élus d'origine espagnole. « Le nouveau venu n'a pas de peine à s'adapter car il trouve des "devanciers" qui l'introduisent dans leur société où se coudoient Français et étrangers, et il est très vite familiarisé » (p. 169).

immigrants. C'est également lui qui coordonne l'enquête sur l'immigration dans le monde rural. Au début de l'année 1938, Philippe Serre le recrute dans son cabinet et, en février 1939, il est nommé secrétaire du Haut Comité de la population, organisme qui officialise la connexion entre les questions de l'immigration, de la famille et de la natalité<sup>1</sup>.

*Georges Mauco, l'homme de la situation*

Mauco a donc joué un rôle essentiel dans le processus qui a conduit à légitimer l'expertise des sciences humaines en matière d'immigration. Il doit cette position au fait qu'il est l'auteur de la première thèse de géographie consacrée entièrement à ce sujet. A cette époque, c'était, en effet, le domaine de prédilection des géographes. La question migratoire avait été abordée, par la bande, au cours des décennies précédentes, dans des thèses de géographie régionale et dans des articles publiés par de petites revues spécialisées, véritables mines d'informations pour l'historien<sup>2</sup>.

Bien que Georges Mauco ait préparé sa thèse sous la direction du plus éminent géographe français de cette période, Albert Demangeon, le sujet de cette thèse apparaît alors comme très peu légitime d'un point de vue académique. On retrouve ici une « loi » déjà notée à propos des juristes et des médecins. Thème marginal de la recherche scientifique, l'immigration a toujours été traitée, dans un premier temps, par des « outsiders » de la discipline concernée. Mauco n'a pas suivi, en effet, la voie royale des carrières académiques dans les facultés de lettres : il ne sort pas de la rue d'Ulm et il n'est pas agrégé. Fils d'un garçon de café, il a été obligé d'interrompre ses études après avoir passé sa licence d'histoire et s'être initié à la psychanalyse. Maître d'internat, puis professeur de lycée, il s'est lancé dans cette recherche sans avoir la moindre chance

---

1. Cet organisme marque le poids grandissant des hauts fonctionnaires dans un domaine où la logique des réseaux liant experts et dirigeants politiques était dominante auparavant. Sur cette question, cf. Paul-André Rosental, *L'Intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003.

2. Cf. notamment Raoul Blanchard, *La Flandre*, Lille, Danel, 1906, et André Bertouy, « Un type d'émigration italienne : l'émigration bergamasque », *Revue de géographie alpine*, 1934.

de faire une carrière universitaire. La seule possibilité qui s'offrait à lui, pour valoriser son travail sur le plan professionnel, c'était donc de nouer des liens avec le monde des experts qui avaient investi ce champ au cours des années 1920<sup>1</sup>. De fait, ce qui frappe le plus quand on compare cette thèse aux autres études géographiques sur la question, c'est la grande place accordée aux considérations d'ordre normatif. Mauco ne se contente pas de décrire et d'expliquer, il porte fréquemment des jugements de valeur pour marteler l'idée que l'immigration constitue l'un des principaux « problèmes » politiques de la France contemporaine.

Son étude représente un énorme travail de compilation de données statistiques, de rapports officiels, d'articles de journaux, auxquels s'ajoutent des observations personnelles et des extraits d'entretiens avec des « décideurs ». A ce titre, cette thèse constitue une source indispensable pour l'historien. Néanmoins, ses faiblesses sont évidentes. Les cartes, les graphiques, les chiffres sont exhibés pour donner une allure scientifique à un discours qui ne l'est pas, tout comme René Martial mobilise les groupes sanguins afin de faire croire qu'il est devenu un expert en matière de « greffe interracial ». La réflexion de Georges Mauco sur l'immigration véhicule tous les préjugés de son milieu et de son temps. Il déplore ainsi la sur-représentation des étrangers dans la population des criminels et des assistés des hôpitaux, dénonce le danger politique que représentent les militants révolutionnaires, etc. Dans les pages consacrées à la question de la sélection des immigrants, il porte au paroxysme les arguments mis en circulation, au cours des années 1920, par les experts de gauche adeptes de l'immigration « choisie ».

Mauco déplore ainsi l'afflux d'un trop grand nombre d'« éléments inaptes au travail manuel et qui ne viennent en France que pour y employer leurs dispositions innées au trafic et au négoce. Tel est le cas des Juifs polonais, russes ou roumains, des Arméniens, des Levantins, et en général de tous les Sémites et de certains Grecs et Arabes. Or, il n'y a déjà que trop d'intermédiaires parasites qui s'interposent entre le producteur et le consommateur ». Il estime qu'il ne faut pas « encourager

---

1. Sur sa biographie, cf. Georges Mauco, *Vécu 1899-1982*, Paris, 1982, et Elisabeth Roudinesco, « Georges Mauco (1899-1988) : un psychanalyste au service de Vichy. De l'antisémitisme à la psychopédagogie », *L'Infini*, septembre 1995.



les mariages mixtes quand l'assimilation n'est pas parfaite », car « beaucoup de ces mariages trop hâtifs ne sont pas heureux (...). En général la Française a une finesse et, par conséquent, une capacité de souffrir qui rendent pénibles ces unions où souvent l'étranger apparaît brutal. Cela est surtout vrai lorsque les différences ethniques sont accentuées. De trop fréquentes et malheureuses unions entre Françaises et Arabes ou Asiatiques montrent presque journellement jusqu'à quel point l'entente et l'assimilation véritables sont difficiles avec certains éléments ».

Georges Mauco attire aussi l'attention des membres de son jury sur les risques que présentent ces unions incontrôlées sur le plan racial. « Il y a danger à ce que des éléments physiquement inférieurs ou trop différents ethniquement abâtardissent la race et y apportent des germes de maladies que celle-ci était parvenue à éliminer. Durant la guerre, la venue de nègres, de Chinois, d'Indiens, d'Arabes avait déjà permis de constater, dans les hôpitaux, les dangers de l'introduction de ces populations exotiques non habituées au climat, à l'alimentation, au rythme de vie et de travail, et même aux "microbes". » Ces constats débouchent sur un appel à la vigilance pour démanteler les réseaux qui permettent aux « indésirables » de se faire naturaliser. Selon lui, en effet, « un certain nombre d'avocats ou d'hommes d'affaires, souvent français de fraîche date, exploitent des agences de naturalisation ».

A cette époque, on peut déceler la sensibilité de gauche d'un expert en cela que ses propos discriminatoires à l'égard des immigrants sont toujours accompagnés par quelques formules visant à les nuancer. C'est le cas de Georges Mauco qui précise que la plupart des étrangers étant « ethniquement très proches du Français (...), leur fusion dans la population n'altère en rien la santé physique de la race ». Et il ajoute que les statistiques infirment les propos alarmistes de ceux qui disent que la France serait devenue « le déversoir des incurables physiques et moraux »<sup>1</sup>.

Toutes ces affirmations, qu'il serait impossible d'accepter dans une thèse de doctorat aujourd'hui, paraissaient normales à l'époque<sup>2</sup>. Et les

---

1. Georges Mauco, *Les Etrangers en France*, Paris, Armand Colin, 1932, p. 302, p. 467, p. 546., p. 533, p. 490 et p. 546.

2. Ces propos sur l'assimilation n'ont rien d'original, même s'ils sont plus fortement affirmés que dans d'autres écrits. Par exemple, Stefan Wloszczewski (*L'Installation des Italiens en France*, Paris, Alcan, 1934, p. 95) cite « un éminent sociologue américain » qui aurait affirmé qu'il faut que « la race indigène se maintienne au taux de 50 % de

propos de Mauco pouvaient même être perçus comme relativement « progressistes ». C'est pourquoi, lorsque les dirigeants du Front populaire se tournent vers les sciences humaines pour obtenir des lumières sur la question de l'immigration, ils font appel à lui.

Dans les enquêtes et rapports officiels qu'il réalise pour le gouvernement du Front populaire, Mauco reprend les arguments qu'il a développés quelques années plus tôt dans sa thèse, en plaidant évidemment pour sa propre cause d'expert à la recherche d'un poste digne de lui. C'est ce qui le pousse à insister sur le « problème angoissant » de l'assimilation. Il déplore le fait qu'il ait été complètement négligé jusque-là, ce qui a permis l'arrivée d'un grand nombre d'individus appartenant à des groupes ethniques inassimilables. Regroupés en communautés compactes, ils constituent, dit Mauco, un grand danger pour l'avenir de la France. Pour preuve de ces affirmations, il cite une statistique qui va faire frémir les gazettes : dans 1 700 communes de France, le nombre des étrangers atteint ou dépasse celui des nationaux<sup>1</sup>.

En se tournant vers ce géographe, le Front populaire a fait appel à l'un des rares spécialistes de sciences humaines qui s'était intéressé à l'immigration. Il faut toutefois souligner qu'il n'était pas le seul, ni même le premier, à avoir étudié le sujet. Peu de temps avant que Mauco n'ait publié sa thèse, Roger Bastide, jeune professeur agrégé de philosophie qui était alors enseignant au lycée de Valence, avait en effet réalisé une grande enquête sur la communauté arménienne de cette ville, dont les résultats avaient paru dans la *Revue internationale de sociologie* en 1931<sup>2</sup>. On trouve dans cette étude les premiers développements de la

---

la population totale », ce qui exige de prendre des mesures pour empêcher de trop fortes concentrations d'immigrants. Deux ans plus tard, dans une monographie sur les Polonais, le même affirme que ceux-ci ont remplacé les Italiens dans les mines car « le tempérament méridional [de ces derniers] s'adaptait mal au travail souterrain » (Stefan Wloszczewski, *L'Établissement des Polonais en France*, Paris, Picart, 1936, p. 174).

1. Il faut toutefois préciser que, pour Mauco, le fait que les immigrants rétablissent en France leur culture d'origine n'est pas forcément négatif pour l'assimilation, car cela atténue la transplantation ; cf. Georges Mauco, *Mémoire sur l'assimilation des étrangers en France*, SDN, Institut international de coopération intellectuelle, avril 1937 (dactyl.), p. 3 et p. 5.

2. Roger Bastide, « Les Arméniens de Valence », *Revue internationale de sociologie*, n° 39, 1931. Il étudie les Arméniens sous sept chapitres : la démographie ; le mouve-

sociologie de l'acculturation qu'il développera plus tard à propos des religions africaines au Brésil.

Néanmoins, en dépit de son profil intellectuel plus légitime que celui de Mauco, Bastide n'intéressait pas les élites de la III<sup>e</sup> République, car les hommes politiques et les hauts fonctionnaires cherchaient des experts confortant leurs préjugés sur l'immigration et non pas des chercheurs leur apportant des connaissances. Sur ce point, il n'y avait pas de différence entre la droite et la gauche.

#### LE RETOUR DU « PROBLÈME JUIF »

« On ne saurait exagérer l'émoi causé par le Front populaire en 36 chez les classes aisées », souligne Marc Bloch dans *L'Étrange Défaite*, livre-témoignage écrit pendant la Résistance. Il estime qu'en raison de ce choc, « une longue fente séparant en deux blocs la société française fut créée du jour au lendemain<sup>1</sup> ». Selon lui, les milieux bourgeois ont été favorables au suffrage universel au début de la III<sup>e</sup> République parce que, grâce au vote ouvrier et paysan, ils ont pu écarter du pouvoir l'aristocratie et les notables. Mais quand l'électeur du commun a commencé à faire entendre sa voix, la démocratisation a été ressentie par la nouvelle classe dominante comme une terrible menace.

La lutte des possédants contre le Front populaire va se dérouler à plusieurs niveaux, chaque groupe utilisant les moyens d'action à sa disposition. Les plus riches organisent la fuite des capitaux et la spéculation contre le franc. Ils financent les partis d'extrême droite qui ont remplacé les ligues interdites par le nouveau gouvernement. Les artisans et les commerçants, quant à eux, imitent les ouvriers en adhérant massivement à des organisations professionnelles chargées de défendre leurs intérêts propres. La Confédération générale des artisans de France, qui comptait 100 000 adhérents en 1929, en revendique 500 000 en 1937.

Cette mobilisation collective se traduit par la multiplication des conflits, dans les entreprises, sur les salaires, la durée du travail,

---

ment associatif ; la communauté de souvenirs et de rêves ; la vie religieuse ; la vie familiale et professionnelle ; l'éducation et la transformation des mœurs.

1. Marc Bloch, *L'Étrange Défaite*, Paris, Gallimard, 1990 (1946), p. 197.

l'application des conventions collectives. Les manifestations de rue dégénèrent fréquemment et les violences sont sévèrement réprimées par la police. Plusieurs ouvriers perdent la vie au cours de ces affrontements. Ces tensions sociales alimentent un climat d'insécurité aggravé par un contexte international de plus en plus menaçant. Le réarmement de l'Allemagne et l'intervention de Hitler en Tchécoslovaquie rendent évidente la perspective d'une nouvelle guerre mondiale. Après la victoire de Franco en Espagne, la France est quasiment encerclée par des dictatures. On a du mal à imaginer aujourd'hui l'intensité de l'angoisse collective qu'ont provoquée ces événements, dans un pays encore traumatisé par la guerre de 1914-18, miné par la crise économique et profondément affaibli par un déclin démographique.

Le climat d'insécurité est renforcé par les violences politiques. Les affrontements entre « fascistes » et « antifascistes » sont quasiment quotidiens. La dissolution des ligues n'a pas suffi, en effet, à ramener le calme. Les chefs de file de l'extrême droite créent aussitôt de nouvelles organisations, comme le Parti social français (PSF) du colonel de La Rocque (qui devient le premier parti de France par le nombre d'adhérents à la veille de la guerre) ou le Parti populaire français (PPF) de l'ex-communiste Jacques Doriot. Des groupuscules fascistes, comme la Cagoule, multiplient les attentats contre les militants d'extrême gauche.

Cette violence touche aussi le milieu de l'immigration. Paris devient au cours de ces années la capitale mondiale des réfugiés. Les états-majors des partis de gauche en exil s'y sont reconstitués. Mais cet univers est extrêmement agité. Les attentats, enlèvements, meurtres se multiplient. Après l'assassinat des frères Rosselli, militants antifascistes, par des membres de la Cagoule, en juin 1937, le paroxysme est atteint en novembre 1938, quand Herschel Grynszpan, juif allemand d'origine polonaise, assassine à Paris le diplomate nazi Ernst von Rath pour attirer l'attention de l'opinion publique sur l'expulsion de 15 000 juifs d'Allemagne. Cet attentat déclenche un nouveau pogrom, resté dans l'histoire sous le nom de « nuit de cristal<sup>1</sup> ».

---

1. Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1938, à Berlin, les SS incendient 267 synagogues et saccagèrent 7 500 boutiques. 30 000 juifs sont internés dans des camps de concentration. Herschel Grynszpan sera livré aux nazis pendant l'Occupation ; cf. Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy et les juifs*, Paris, Le Livre de Poche, 1981, pp. 44-45.

*L'« inégalité retournée »*

Dans *L'Étrange Défaite*, Marc Bloch souligne aussi que le Front populaire a créé un fort sentiment d'« inégalité retournée » au sein des différentes strates de la bourgeoisie.

Cette expression est particulièrement bien choisie car elle permet de faire comprendre les raisons subjectives qui ont provoqué une intensification de la xénophobie et de l'antisémitisme dans ces milieux. Au sein des groupes sociaux qui s'estimaient au-dessus des ouvriers parce qu'ils n'étaient pas salariés (commerçants, artisans, professions libérales, propriétaires fonciers), beaucoup avaient durement travaillé pour s'extirper des classes populaires. La crise les avait fragilisés, provoquant de multiples déclassements. Le fait que les accords Matignon aient accordé des avantages seulement aux ouvriers fut ressenti comme une profonde injustice. Les lois sociales paraissaient annuler, ou du moins réduire, la hiérarchie entre les groupes, et les petits entrepreneurs redoutaient que l'augmentation des charges les mène à la faillite. Selon eux, le nouveau gouvernement n'avait d'yeux que pour les agitateurs communistes et les grévistes, méprisant les Français honnêtes qui ne devaient leur situation qu'à leur travail et à leur mérite. Pour toutes ces personnes des classes moyennes, c'est le sens qu'elles avaient donné à leur vie qui était touché à vif. Mais elles se sentaient aussi humiliées du fait de la réduction des écarts de classes qui les ramenait au « commun ». Et même en dessous du commun, puisque les héros du moment, ceux qui étaient portés aux nues, jusque sur les écrans de cinéma, étaient ces ouvriers qui péroraient dans les rues le poing levé et qui occupaient les entreprises sans aucun respect pour la propriété privée.

Le sentiment d'« inégalité retournée » qu'ont ressenti un très grand nombre de bourgeois et de petits-bourgeois au moment du Front populaire peut être rapproché des réactions qu'évoquait Marcel Proust dans les moments où la maladie le plaçait provisoirement en état d'infériorité par rapport à sa gouvernante. Comme je l'ai dit dans l'introduction de ce livre, lorsque les individus éprouvent de tels sentiments d'injustice et de déclassement, ils sont dans la nécessité d'engager un travail de réparation, de façon à trouver des explications qui leur permettront de sauver leur dignité et des arguments crédibles pour défendre leurs intérêts.

Pourtant, même si le ressentiment à l'égard des ouvriers était extrêmement répandu en 1936, il était impossible de l'énoncer officiellement en ces termes, car dans l'espace public républicain il n'est pas légitime de justifier sa cause en plaidant pour le maintien d'une inégalité sociale. Les porte-parole des milieux bourgeois et petits-bourgeois ne pouvaient donc pas affirmer que l'action collective des travailleurs était anormale ou injuste. On constate d'ailleurs que, sur le moment, la plupart des journaux de droite, et même d'extrême droite, ont manifesté de la compréhension pour les ouvriers grévistes.

Le discours national-sécuritaire, élaboré au cours des décennies précédentes par la droite, allait fournir à ses porte-parole les arguments permettant de traduire le sentiment d'« inégalité retournée » dans un langage acceptable pour un régime démocratique.

La matrice de ce discours est toujours la même. Il s'agit de dissocier les leaders du mouvement social et le peuple, en les présentant comme des « étrangers » engagés dans des entreprises criminelles destinées à anéantir la nation française. Le sentiment d'« inégalité retournée » peut alors être exploité en présentant les Français comme les victimes de ces « terroristes ».

La concurrence entre les groupes d'extrême droite pour capter la fureur scandalisée des classes moyennes explique le fort développement de l'antisémitisme qui représentait, à l'époque, le discours extrémiste de droite par excellence. Les mieux placés sur ce marché étaient, bien sûr, les membres de l'Action française. La lecture de leur journal montre que toute la panoplie d'arguments livrée par Edouard Drumont dans *La France juive* est aussitôt mobilisée pour tenter de discréditer le Front populaire. Les titres-slogans martelés chaque jour à la une de leur journal ont pour fonction d'inculquer (ou d'entretenir) chez les lecteurs des réflexes de haine à l'égard de la population juive. Un pic de virulence est atteint au moment des grèves du printemps 1936. Le 5 juin, un article décrit « La France sous le juif ». Les jours suivants, la même rhétorique est reprise systématiquement : « Les vacances juives de la légalité » (6 juin) ; « La question juive à la Chambre » (7 juin) ; « Le maître juif est impuissant » face aux grèves (9 juin) ; « Tout va très bien monsieur le rabbin » (10 juin) ; « Le bateau juif à la dérive » (13 juin) ; « La révo-

lution juive chante victoire » (14 juin) ; « La grande offensive juive » (21 juin)<sup>1</sup>.

L'autre aspect de cette rhétorique à la Drumont consiste à exploiter la fait-diversisation de la politique pour établir un système d'équivalences présentant « le juif » comme un ennemi de l'intérieur à la solde de l'étranger. *L'Action française* publie de nombreux articles dénonçant le rôle néfaste des banquiers juifs, des rabbins souteneurs et trafiquants, et de tous ceux qui prennent le travail des Français en faisant croire qu'ils sont « persécutés »<sup>2</sup>. Le thème de l'espion allemand est mis au goût du jour dans des articles qui dénoncent les faux réfugiés juifs à la solde de Hitler. Les tensions internationales alimentent le thème de la « cinquième colonne »<sup>3</sup>.

L'intégration de ces éléments d'actualité au sein du récit criminel permet aux dirigeants de l'Action française de marteler constamment le thème de la spécificité juive. Si les juifs sont sans cesse impliqués dans des événements violents, ce n'est pas par hasard. C'est une illustration de leur caractère belliqueux, que l'extrême droite met sur le compte de leur particularisme religieux. Le « musulman se résigne et le bouddhiste cherche à abolir en lui le désir », alors que « de tout temps les juifs ont poursuivi les autres peuples de leur haine ». D'où la dénonciation du Talmud, présenté comme le « code de la perversion juive et de l'antichristianisme » qui pousse les juifs à voler et tuer les chrétiens<sup>4</sup>.

Nous avons vu, en étudiant *La France juive*, que la matrice du discours antisémite reposait sur une équivalence entre juif et étranger. C'est la raison pour laquelle on peut considérer que l'antisémitisme est une forme de nationalisme. Toute la propagande de l'Action française vise à

---

1. Cité par Dominique Lejeune, *La Peur du « rouge » en France. Des partageux aux gauchistes*, Paris, Belin, 2003, p. 176.

2. *L'Action française* s'acharne plus particulièrement contre Horace Finaly, un banquier venu de Hongrie, rendu responsable de l'inflation car il aurait voulu « précipiter le franc dans l'abîme ». Il est accusé de financer le Front populaire. En juillet 1938, le rabbin Leifer a été condamné pour traite de Blanches et trafic de drogue, ce qui réjouit les journalistes de *L'Action française* qui voient là un crime « typiquement juif » ; cf. Ralph Schor, *L'Antisémitisme...*, *op. cit.*, pp. 95 et 135.

3. Cette expression désigne une armée secrètement infiltrée et sabotant les arrières.

4. Cité par Ralph Schor, *L'Antisémitisme...*, *op. cit.*, p. 110.

discréditer le Front populaire en imposant la même équation. L'objectif est de convaincre l'opinion que les deux grands partis de gauche qui ont pris le pouvoir sont à la solde de l'étranger. Le PCF est sous les ordres de Moscou, quant à la SFIO, elle est dirigée par un juif, Léon Blum, qui n'est donc pas un « vrai » Français. L'acharnement de l'extrême droite contre le leader du Parti socialiste, devenu chef du gouvernement après la victoire du Front populaire en avril-mai 1936, ne peut se comprendre que si l'on se rappelle que l'équivalence juif/étranger était fondamentale dans le discours antisémite français depuis Drumont.

Le 6 juin 1936, le député Xavier Vallat, proche de Maurras et député de l'Ardèche, qui sera le premier dirigeant du Commissariat général aux questions juives sous Vichy, apostrophe directement Léon Blum, en déplorant qu'un « vieux pays gallo-romain » comme la France soit désormais « gouverné par un juif ». Et il ajoute : « Pour gouverner cette nation paysanne qu'est la France, il vaut mieux quelqu'un dont les origines, aussi modestes soient-elles, se perdent dans les entrailles de notre sol, qu'un talmudiste subtil (protestations à gauche et à l'extrême gauche) <sup>1</sup>. »

La mise en équivalence entre juif et étranger n'est plus ici adossée à la question de l'immigration, mais au problème racial. Le thème de la « race juive » est brutalement remis en circulation dans l'espace public, en suivant deux lignes d'argumentation. La première privilégie la définition biologique et la seconde (illustrée par les propos de Xavier Vallat) insiste sur la définition historique (les racines). Dans les deux cas, « le juif » est décrit comme un personnage inassimilable en raison de son hérédité.

#### *Quelques profils d'antisémites*

L'étude qu'a effectuée Ralph Schor, à partir des données conservées à la préfecture de Police, sur les quarante-six personnalités identifiées comme activistes « antisémites » dans les années 1930 montre que ce sont en majorité des hommes jeunes, nés dans la région parisienne, issus des classes moyennes ou supérieures <sup>2</sup>. Leur vie a été brisée, ou fortement

---

1. *Ibid.*, p. 173.

2. Parmi les trente-trois principaux militants antisémites identifiés par la police, on compte treize hommes de lettres et journalistes, huit membres des professions libérales



marquée, par la Grande Guerre. Ils l'ont tous vécue comme combattants et certains en ont gardé de lourdes séquelles physiques, à l'instar de Xavier Vallat, qui a perdu un œil au champ de bataille, ou de Louis-Ferdinand Destouches, dit Céline, qui se présentait lui-même comme un « mutilé 75 % ».

La plupart sont des déclassés sociaux qui vivent dans le dénuement. L'antisémitisme est le langage le plus radical qu'ils ont trouvé pour exprimer leur ressentiment. En même temps, pour certains d'entre eux, c'est un « créneau » politique, voire un argument qu'ils utilisent pour écarter tel ou tel concurrent sur le marché du travail. C'est le cas de Céline, qui tentera de mettre à profit les lois de Vichy en posant sa candidature au poste de médecin-chef du dispensaire de Bezons dont le titulaire, d'origine haïtienne, a été interdit d'exercer. Pour justifier sa demande, il se présente alors comme un « indigène de Courbevoie », estimant « qu'il y a un peu beaucoup de médecins juifs et maçons à Bezons ». En prenant son poste, il tiendra à préciser qu'il n'est pas juif et qu'il s'engage « à faire crever tous les Juifs et enjuivés de la médecine et d'ailleurs qui se foutent actuellement de nous plus que jamais »<sup>1</sup>. Cette violence de ton s'inscrit dans le droit-fil du flot d'insultes déversées par Céline dans *Bagatelles pour un massacre* (publié en 1937). Les antisémites sont, pour la plupart, des gens violents parce qu'ils ont été eux-mêmes foudroyés, dans leur prime jeunesse, par la violence d'Etat. La haine de l'« étranger » est quasiment le seul langage qui leur reste pour énoncer leur ressentiment.

Le meilleur exemple de ce profil, c'est assurément Louis Darquier. Ce fils de médecin, combattant valeureux de la Grande Guerre, ne s'est pas vraiment remis de ce traumatisme. Il a accumulé les échecs sur le plan professionnel et vit très mal son déclassement social. Le puissant désir de reconnaissance qui l'anime est bien illustré par sa décision de modifier son nom, pour lui donner une connotation aristocratique : il se fait appeler désormais Darquier de Pellepoix et porte le monocle. Il a participé à la manifestation du 6 février 1934 en tant qu'ancien combattant.

---

(avocats et médecins) et douze membres des professions commerciales et industrielles. Cf. Ralph Schor, *L'Antisémitisme...*, op. cit., p. 36 sq.

1. Cf. Bruno Halioua, *Blouses blanches, étoiles jaunes. L'exclusion des médecins juifs en France sous l'Occupation*, Paris, Liana Levi, 2000, pp. 65-66.

Blessé lors des affrontements avec la police, il fonde aussitôt une association de victimes, se donnant ainsi un statut de porte-parole grâce auquel il va pouvoir s'introduire dans le milieu politique. Elu au conseil municipal de Paris, Darquier tisse des liens avec les associations de commerçants du Marais, mobilisés depuis le début du siècle contre les réfugiés juifs de Russie. Il devient ainsi rapidement l'un des plus virulents activistes des milieux antisémites, et est arrêté à plusieurs reprises pour des actes de violence. En 1942, il est nommé commissaire aux questions juives par le gouvernement de Vichy, en remplacement de Xavier Vallat, fonction qu'il occupera jusqu'en 1944.

A l'instar de Darquier, beaucoup de militants d'extrême droite ont d'abord tenté leur chance dans des partis républicains, mais n'ont pas réussi à percer. C'est la crise de février 1934 qui leur a ouvert de nouvelles perspectives. Mais le monde politique est un milieu très concurrentiel. Pour s'imposer, ils ont dû non seulement se démarquer des partis républicains classiques, mais aussi des activistes ouvertement xénophobes. A partir de 1934, la haine de l'étranger n'est plus un élément suffisant de distinction politique. L'antisémitisme, en raison même de la réprobation dont il fait l'objet depuis l'affaire Dreyfus, offre à ces outsiders l'opportunité de se présenter comme les éléments les plus extrémistes des forces de droite. Financés par des aventuriers du capitalisme comme François Coty, ou par les fonds secrets du parti nazi, les leaders de ces petits groupements peuvent désormais vivre de la politique, écrire des articles, prononcer des discours. Bref, grâce à l'antisémitisme, ils pénètrent dans le cercle privilégié de ceux qui ont accès à l'espace public.

#### *La diffusion des thèmes antisémites*

L'une des questions majeures qui se posent à l'historien est de comprendre pourquoi, dans certaines circonstances, des thèses extrémistes peuvent quitter leur lit naturel et se répandre dans un espace beaucoup plus vaste. Nous avons vu, au chapitre IV, comment Edouard Drumont a réussi à imposer *La France juive* comme un événement littéraire et politique dont toute la presse s'empressa de parler, en s'appuyant constamment sur l'actualité. Le même mécanisme peut être mis en évi-

dence pour les années 1930. L'aspect le plus important dans la propagande de l'Action française, ce ne sont pas les petites phrases insultantes sur les juifs, mais le travail de persuasion qu'assurent les dirigeants du mouvement pour convaincre l'opinion que les juifs ne sont pas des individus comme les autres. On sait que Charles Maurras, qui se disait « positiviste », a constamment insisté sur l'existence d'un « fait juif ». La structure de l'argumentation repose sur un socle que l'on peut résumer en une phrase : « Que vous soyez pour ou contre les juifs, vous ne pouvez pas nier que ces gens-là posent problème. » L'influence croissante de l'Action française à partir de 1936, illustrée par la brillante élection de Maurras à l'Académie française en 1938, découle aussi du fait que l'organisation d'extrême droite réussit dès lors à imposer cette idée comme une évidence.

L'actualité fournit aux activistes antisémites une matière abondante, dans laquelle ils sélectionnent les événements qui leur permettent d'alimenter le stéréotype du juif malfaisant. La rhétorique du retournement peut ainsi être diffusée, mais en jouant constamment sur les évidences du sens commun. Après l'exécution du diplomate nazi Ernst Von Rath, l'Action française prend à témoin l'opinion. Est-il normal que des juifs étrangers viennent assassiner en plein Paris des représentants officiels d'un Etat avec lequel la France entretient des relations diplomatiques ? Lorsque Bernard Lecache, le leader de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA), affirme publiquement que pour la mort d'un juif quatre membres de l'extrême droite seront exécutés, l'Action française dénonce les « pogromes antifrançais ». Lorsqu'un commando de militants juifs cherche à empêcher Céline de présenter son livre *Bagatelles pour un massacre*, les porte-parole de l'organisation royaliste mobilisent à nouveau le sens commun : est-il normal que des juifs étrangers agressent des citoyens français en cherchant à les intimider pour les empêcher de s'exprimer ?

Bien sur, la constatation du « fait juif » n'est, pour l'Action française, qu'un point de départ. C'est à partir de ce « fait » qu'elle construit son *programme politique* antisémite, dont l'un des thèmes essentiels est de combattre la malfaisance des juifs. Dans les années 1880, Drumont pouvait afficher ouvertement son « antisémitisme » sans être immédiatement catalogué d'extrême droite. Mais l'un des principaux résultats de l'affaire

Dreyfus a été, comme on l'a vu, de classer ce terme dans le lexique des mots tabous. Il devient, dès lors, pratiquement impossible de se dire à la fois antisémite et républicain. C'est pourquoi, dans les années 1930, la diffusion des propos hostiles aux juifs au-delà de ses terres d'élection nécessite l'utilisation d'une nouvelle rhétorique.

Pour illustrer ce point, je m'appuierai à nouveau sur les éditoriaux publiés par Henri Béraud dans *Gringoire*. Cherchant à satisfaire les attentes d'un public composé, en majorité, de lecteurs appartenant à une bourgeoisie scandalisée par la victoire du Front populaire, Béraud adapte immédiatement son style. L'article qu'il publie le 7 août 1936, au lendemain des grandes grèves, se distingue par la violence du langage. Son interprétation des événements est une application radicale de la matrice national-sécuritaire que j'ai évoquée plus haut. Béraud comprend que les ouvriers, réduits à la misère, se soient mis en grève. Mais il attaque les meneurs qui ont exploité cette détresse pour, dit-il, satisfaire leurs ambitions personnelles et qui sont à la solde de Moscou. Le cœur de l'article vise à dénoncer les violences et le climat d'insécurité alimentés par les agitateurs. Béraud s'en prend à la « tourbe de plus en plus grouillante, de plus en plus fétide » des « bicots », à la « crasse napolitaine », à la « guenille levantine », aux « puanteurs slaves » et à la « semence d'Abraham ». Il ajoute : « Brave Français, ils t'ont colonisé. Le bicot, c'est toi. »

Comme toujours dans ce type d'écrits, les insultes ont pour objet de susciter du dégoût chez les lecteurs. Mais ce qui est nouveau, c'est que la rhétorique de l'inversion mobilise désormais le vocabulaire colonial (sur le mode du colonisateur colonisé). De même, la chaîne des équivalences comprend un maillon de plus : étrangers, juifs et indigènes, même combat ! La référence à la « semence d'Abraham » marque le franchissement d'une ligne symbolique, qui conduit Béraud de la xénophobie à l'antisémitisme. La cible principale sur laquelle il va désormais s'acharner, c'est Léon Blum<sup>1</sup>.

Comme toute la presse de droite, Béraud va largement commenter les propos de Xavier Vallat déplorant que la « nation paysanne » soit

---

1. Henri Béraud fut par ailleurs l'un des principaux artisans de la campagne calomnieuse développée contre le ministre de l'Intérieur Roger Salengro, qui se solda par son suicide.

désormais dirigée par un juif. Le portrait qu'il brosse de Léon Blum a pour but d'enfoncer le clou. Il dénonce « le chef des Hébreux » (*Gringoire*, 18 novembre 1936) et l'« enchanteur oriental » (*Gringoire*, 5 juin 1936). Tous les thèmes qui avaient été mis en circulation par Drumont à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sur les noms juifs, la proportion de juifs dans la fonction publique, etc., sont repris quasiment tels quels pour alimenter la haine collective contre le Front populaire. Néanmoins, Béraud rejette avec force l'accusation d'antisémitisme portée contre lui en rappelant que le 7 octobre 1923 il a prononcé à Meudan le discours anniversaire de la mort de Zola, et que le commandant Alfred Dreyfus en personne est venu le remercier. Béraud ajoute : « Je suis resté fidèle à l'égalité des droits (...). Un dégoût m'éloigne comme tout vrai Français de quiconque se déclare "anti" quelque chose. Non je ne suis pas antisémite, je ne l'ai jamais été » (*Gringoire*, 25 décembre 1936).

#### *Les répercussions à la base*

Pendant les années 1930, un grand nombre de journalistes, à l'instar de Béraud, s'affirment « républicains » et récusent l'accusation d'antisémitisme, tout en légitimant des propos contre les juifs. Ils vont ainsi contribuer à diffuser le lexique de l'Action française dans des cercles qui n'ont aucun lien avec les royalistes. Le terme « métèque » remplace alors dans le vocabulaire de la droite républicaine « indésirable ». Les professions qui s'étaient mobilisées, dans les années précédentes, pour exclure les naturalisés de la fonction publique s'approprient ce langage pour radicaliser leur opposition. La dénonciation de l'envahissement du corps médical par les « métèques » figure désormais, en toutes lettres, dans des thèses universitaires<sup>1</sup>. René Martial devient alors l'expert attitré du

---

1. La lecture de ces thèses permet de voir avec quelle rapidité la xénophobie et l'antisémitisme ont progressé dans ce milieu. Comparez notamment Pierre de Lafond, *De l'étude et de l'exercice de la médecine en France par les étrangers* (op. cit.) avec Jacques Boudard, *De l'envahissement du corps médical français par certains éléments « nés » en Pologne et en Roumanie* (Paris, L. Cario, 1939) et Albin Faivre, *Aspect médical et social du problème des étrangers en France* (Paris, Vigot frères, 1939). On peut citer aussi la thèse de Charles Daclot, *Les Psychopathes étrangers à l'hôpital Henri-Rousselle. Contribution à l'étude des troubles mentaux chez les étrangers et naturalisés résidant en France* (Paris, TEPAC, 1942). Sur tout cela, cf. Bruno Halouia, *Blouses blanches...*, op. cit., pp. 45-46. Lors de son assemblée générale réunie le 18 décembre 1937, la Confédération

milieu médical. En 1938, pour la première fois, il obtient l'autorisation de donner un cours à la faculté de médecine de Paris.

Le monde des professionnels du droit évolue dans le même sens. Les juristes qui font autorité en matière de nationalité, comme Jean-Paulin Niboyet, s'en prennent ouvertement au gouvernement de gauche. Dans son *Traité* de 1938, il estime que « l'erreur de la chancellerie a été de naturaliser trop d'intellectuels. Elle n'y était, il est vrai, que trop incitée par la présence en France de nombreux réfugiés appartenant aux classes intellectuelles, souvent du parti politique des hommes du jour ». Et il ajoute que « la poussée sémitique vers la France, due aux persécutions hors de France, (...) crée un danger de plus en plus grand [pour] notre intégrité intellectuelle ». Niboyet s'appuie explicitement sur les écrits de René Martial pour légitimer ces thèses. La symbiose entre expertise juridique et expertise médicale est désormais totale<sup>1</sup>.

Les petits commerçants ne sont pas en reste. Les mesures protectionnistes adoptées en 1935 n'ayant pas résolu leur problème, leurs organisations se lancent dans une surenchère pour éliminer tous les étrangers de leurs professions. Elles exigent qu'on impose à ces derniers une carte d'identité professionnelle, comme pour les salariés. Cette revendication sera satisfaite par le décret-loi du 12 novembre 1938, accélérant la chute brutale du nombre des immatriculations des étrangers sur les registres de commerce<sup>2</sup>. Dans le même temps, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour demander l'élimination des naturalisés, en prenant l'exemple des avocats et des médecins. C'est surtout dans l'est de la France que les organisations patronales se mobilisent dans ce sens.

---

des syndicats médicaux français dénonce une augmentation de 500 % (*sic* !) des naturalisations de médecins étrangers par rapport à 1935. Elle menace le gouvernement de se lancer dans l'action violente.

1. Jean-Paulin Niboyet, *Traité de droit international privé français*, *op. cit.* ; cité par S. Slama, *Le Privilège du national*, *op. cit.*, p. 457. De nombreux ouvrages sont publiés au cours de ces mêmes années par des avocats stigmatisant les étrangers. Cf. par exemple, Jacques Saint-Germain, *La Grande Invasion*, Paris, Flammarion, 1939 ; Pierre Josse et Pierre Rossillion, *L'Invasion étrangère en France en tant de paix*, Paris, La Nation, 1939.

2. Claire Zalc, *Immigrants et indépendants*, *op. cit.*, p. 670 sq.

La chambre de commerce de Metz dénonce ainsi, en juin 1938, les « naturalisations scandaleuses » d'individus « dont l'honnêteté et la moralité commerciales sont le plus souvent sujettes à caution »<sup>1</sup>. Au terme de cette radicalisation du discours national-sécuritaire, ce sont les réfugiés ayant fui les pogromes antisémites qui sont directement attaqués.

Une lettre anonyme, datée d'octobre 1936 et adressée à des commerçants de Dijon, montre parfaitement comment le langage antisémite, que la presse de droite et d'extrême droite a commencé à diffuser massivement dès la nomination de Léon Blum comme chef du gouvernement, est désormais mobilisé par des citoyens de base : « Tu appartiens à une *race* [tous les termes en italique sont soulignés dans la lettre] qui veut ruiner la France et faire la *révolution* dans notre pays qui n'est pas le tien, puisque tu es Juif et que les Juifs n'ont pas de patrie (...). Nous sommes des Français et non des moujiks et nous allons vous montrer comment les Français se débarrassent de la vermine juive (...). Nous vous écraserons, bêtes puantes que vous êtes, nous démolirons vos magasins et un *pogrom monstre nous débarrassera définitivement de votre race maudite*<sup>2</sup>. »

L'arrivée de nouveaux contingents de réfugiés ayant fui l'Allemagne au lendemain de la « nuit de cristal » intensifie ces réactions de haine, notamment en Alsace et en Moselle. Le 2 mai 1938, le contrôleur général de la Sûreté nationale avait mis en garde le pouvoir central : « L'arrivée de nouveaux réfugiés israélites est susceptible de susciter une certaine émotion parmi la population, particulièrement sensible à la propagande antisémite très développée dans le Bas-Rhin<sup>3</sup>. » Effectivement, à la fin de cette même année, la population juive est victime de violences, notamment à Strasbourg où plusieurs boutiques sont incendiées. Un

---

1. *Ibid.*, p. 583.

2. Cité par Ralph Schor, *L'Antisémitisme...*, *op. cit.*, pp. 60-61.

3. L'arrivée de juifs roumains en janvier 1938 suscite un véritable tollé chez les artisans et les tailleurs ; cf. CAC 880 502 (20). A la fin de l'année 1938, les électeurs de Robert Schuman en Moselle le poussent à présenter un projet de loi permettant l'expulsion immédiate des étrangers, l'interdiction pour les naturalisés de faire du commerce et la révision de toutes les naturalisations depuis 1919 ; d'après Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy et les juifs*, *op. cit.*, p. 80.

rapport officiel souligne que ce regain d'antisémitisme découle de l'arrivée de nouveaux réfugiés : « Nos trois départements subissent actuellement un mouvement antisémite très fort et qui risque d'éclater et d'avoir des répercussions fâcheuses. On recommence à parler du "juif" dans des régions où il n'en était plus question depuis fort longtemps et où, d'ailleurs, le seul israélite de la localité était conseiller municipal ou voire même maire (...). Ce mouvement est le résultat des agissements des immigrants israélites polonais et autres qui se sont jetés sur le commerce et certaines formes de l'artisanat avec des méthodes qui frisent l'escroquerie et le banditisme. » Ce n'est pas « la faute des israélites alsaciens ou lorrains assimilés depuis des siècles et ayant depuis fort longtemps des relations cordiales avec la population chrétienne »<sup>1</sup>.

#### LES DÉBUTS DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES IMMIGRÉS

##### *Le Parti communiste et la Main-d'œuvre immigrée (MOI)*

L'une des raisons qui expliquent l'exacerbation des discours xénophobes et antisémites sous le gouvernement de Front populaire tient au fait que les immigrants et les réfugiés ont désormais davantage de libertés pour y répondre. Ils ont la possibilité de participer à la vie publique sans risquer d'être arrêtés par la police et immédiatement expulsés, comme cela se produisait souvent auparavant. Ce climat de liberté a stimulé le développement de la vie associative dans les communautés d'immigrants, tout en provoquant une politisation indéniable de ces organisations. Celle-ci profite surtout au Parti communiste qui touche alors les dividendes du travail politique mené en faveur de ce prolétariat depuis le début des années 1920.

L'insertion du PCF dans le jeu politique national et son souci d'apparaître désormais comme un parti bien français vont accompagner, sur le plan politique, l'intégration de cette génération d'immigrants dans la nation. Le Parti communiste va jouer un rôle décisif dans le processus d'identification de ces travailleurs à la classe ouvrière française, autour de la figure héroïque du métallo de Billancourt, popularisée non seule-

---

1. Cf. AN, F 60 490 et CAC 880 502 (5).



ment par les journaux syndicaux et par *L'Humanité*, mais aussi par les films « grand public » réalisés par Jean Renoir (*La vie est à nous*) ou Julien Duvivier (*La Belle Equipe*).

Grâce à la libéralisation de la presse et du mouvement associatif, entre 1936 et 1938, les sections de la Main-d'œuvre immigrée (MOI) créées par le PCF dans les années 1920, par groupes de langue, se développent de manière spectaculaire. Pour la première fois, les ouvriers issus de l'immigration ont la possibilité d'intervenir en tant que tels dans l'espace public. Le mot « immigré », qui n'était pratiquement pas utilisé auparavant, est diffusé dans l'espace public par le Parti communiste. Il s'oppose au mot « étranger » qu'utilisent les universitaires et les fonctionnaires.

L'entrée en lice de ce prolétariat dans le combat politique a des effets particulièrement visibles pour l'immigration italienne. C'est la première communauté étrangère du pays, mais c'est aussi celle qui compte le plus grand nombre d'ouvriers ayant quitté leur pays pour des raisons politiques<sup>1</sup>. Pour eux, le combat « antifasciste » a un sens particulier, puisqu'ils ont été chassés d'Italie par le parti fasciste. Les spectaculaires progrès de l'Union populaire italienne (UPI, organisation de masse créée par le PCI en 1937) témoignent de l'importance que conservent, pour cette génération, les enjeux proprement italiens. *Voce degli italiani*, le journal de l'UPI, est alors diffusé à près de 10 000 exemplaires.

Cette mobilisation se rencontre aussi dans les autres communautés. C'est le cas notamment pour l'immigration juive venue d'Allemagne et d'Europe orientale. *Naïe Presse*, l'organe communiste qui défend les intérêts de ce prolétariat, tire à près de 5 000 exemplaires. Les sections de la MOI accueillent et forment les volontaires des Brigades internationales qui vont soutenir les républicains espagnols contre Franco. C'est à

---

1. Eric Vial estime que sur un million d'Italiens présents en France dans l'entre-deux-guerres, environ 10 % sont partis pour des raisons directement politiques ; Cf. Eric Vial, *LIDU 23-34, une organisation antifasciste en exil. La Ligue italienne des droits de l'homme de sa fondation à la veille des fronts populaires*, Paris, thèse d'histoire, EHESS, 1985. Sur cette question, cf. aussi Pierre Milza (dir.), *L'Emigration politique en Europe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Rome, Ecole française de Rome, 1991.

ce moment-là que se constituent les noyaux militants qui s'engageront dans la lutte armée pendant la Résistance<sup>1</sup>.

Néanmoins, les rapports de ces organisations avec le PCF vont se dégrader progressivement, car chacune tend à se comporter comme un « petit parti » indépendant. L'afflux de nouveaux réfugiés renforce les particularités de ces groupes de militants immigrés. Pour contrer ces tendances à l'autonomie, le PCF a cherché, dès 1937, à abolir les sections de langue. En 1938, il supprime la possibilité pour chacun d'entre eux d'avoir une « personnalité morale »<sup>2</sup>.

On constate une évolution comparable lorsqu'on examine l'évolution des organisations engagées dans le combat contre la colonisation. Avant le Front populaire, les militants de l'Etoile nord-africaine (ENA), le parti fondé par Messali Hadj, étaient pourchassés par la police. Amnistié par le gouvernement de gauche, Hadj revient à Paris<sup>3</sup>. Un grand nombre de travailleurs nord-africains vont participer aux grèves et aux manifestations de cette période. Ces événements contribueront à enrichir leur expérience des luttes syndicales et politiques, ce qui explique le rôle que ces ouvriers émigrés joueront lors de la guerre pour l'indépendance de l'Algérie<sup>4</sup>. Néanmoins, le recentrage du PCF va provoquer les mêmes

---

1. Il faut noter ici le rôle joué par Mink Manouchian, réfugié arménien, arrivé en France en 1925, à l'âge de 19 ans, après le massacre de sa famille par l'armée turque. Il adhère au Parti communiste en 1934. Son groupe de résistants sera fusillé par les nazis en 1944. Sur les réfugiés espagnols, cf. Geneviève Dreyfus, *L'Exil des républicains en France : de la guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999.

2. Témoignage d'Adam Rayski, in Pierre Milza et Denis Peschanski (dir.), *Exils et migration. Italiens et Espagnols en France, 1938-1946*, Paris, L'Harmattan, 1994.

3. Messali Hadj avait émigré à Paris en 1923, à l'âge de 25 ans. Il fréquentait ses compatriotes émigrés, les communautés coloniales et ce qu'on appelait à l'époque le « Paris arabe ». Il suit des cours à la Sorbonne, au Collège de France et à l'École des langues orientales en auditeur libre. Il fonde le journal *El-Ouma* en octobre 1930 ; Cf. Mohammed Harbi, *Les Mémoires de Messali Hadj. 1898-1938*, Paris, J.-C. Lattès, 1982. Sur les enjeux des luttes coloniales en France à cette époque, cf. Claude Liauzu, *Aux origines des tiers-mondismes. Colonisés et anticolonialistes en France, 1919-1939*, Paris, L'Harmattan, 1982.

4. Benjamin Stora note qu'en 1938, 76 % des militants « étoilistes » vivent à Paris. Ils sont issus, pour la majorité d'entre eux, de la petite élite indigène qu'a produite la colonisation ; Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique des militants nationalistes algé-*

tensions qu'avec les militants de la MOI. A partir de 1935, le Parti communiste a mis la question coloniale au second plan de son action et les émigrants nord-africains ne sont pas véritablement intégrés au sein du mouvement ouvrier français. Les divergences entre le gouvernement du Front populaire et les dirigeants de l'ENA s'aggravent et l'organisation est finalement à nouveau dissoute le 21 janvier 1937.

*Les conflits internes à la communauté juive*

Nous avons vu au chapitre IV que l'irruption de l'antisémitisme dans l'espace public, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avait provoqué des réactions très contrastées au sein de la communauté juive. Le même processus se reproduit dans les années 1930. Le clivage entre juifs français et juifs immigrés réapparaît avec plus de force encore qu'avant 1914. Le consistoire israélite, qui représente alors la tendance la plus modérée, refuse de se laisser entraîner sur le terrain de la politisation du « problème juif ». Cette position explique que le journal du consistoire, *L'Univers israélite*, soit très critique à l'égard de ceux qui alimentent les polémiques sur ce sujet. Peu de temps après les événements du 6 février 1934, le journal affirme, à propos de l'antisémitisme, que « c'est bien souvent susciter le danger que d'en parler à haute voix à tout bout de champ » (4 mai 1934). Tout en se mobilisant en faveur des réfugiés, le consistoire rejette les formes d'action violentes développées par les révolutionnaires et se désolidarise des attentats perpétrés contre des antisémites. Lorsque David Frankfurter abat le chef des nazis allemands à Zurich, Raymond-Raoul Lambert, rédacteur en chef de *L'Univers israélite*, refuse de qualifier cet acte de « politique ». Il préfère y voir un « délit passionnel » (7 février 1936).

Ces divergences reflètent le profond clivage qui sépare les juifs français et les juifs issus de l'immigration. L'Union patriotique des Français israélites, par exemple, n'admet aucun étranger en son sein. Les articles condescendants, voire humiliants, à l'égard des juifs d'Europe de l'Est sont fréquents. *L'Univers israélite* déplore ainsi que les persécutions qu'ont subies les juifs polonais aient créé chez eux « une mentalité spéciale du genre qu'on trouve chez l'esclave ». La multiplication des

---

*riens* : E.N.A., P.P.A., M.T.L.D., 1926-1954, Paris, L'Harmattan, 1985. A l'inverse, dans les régions ouvrières, c'est l'adhésion à la CGT qui l'emporte chez les indigènes.

associations yiddish est vue comme la preuve qu'ils sont incapables de s'assimiler. « Il ne faut plus que les murs de Paris se couvrent de caractères hébraïques, il faut que Paris cesse d'être inondé de journaux, de livres, de films, de pièces yiddish » (*L'Univers israélite*, 31 juillet 1925). Le journal du consistoire va jusqu'à condamner la revue sioniste *Terre retrouvée*, lui reprochant d'alimenter « le fanatisme nationaliste juif ». Ces discours négatifs sur les immigrés visent aussi ceux qui viennent du bassin méditerranéen. En 1931, la revue *Tribune juive* s'en prend ainsi à l'« exotisme d'origine arabe, turque ou russo-polonaise »<sup>1</sup>.

Les réfugiés arrivés récemment en France, et qui sont confrontés à ces formes de mépris, se tournent vers des organisations beaucoup plus radicales. Le Front populaire pousse la majeure partie des ouvriers vers le PCF, qui va jouer un rôle très important dans la laïcisation de la communauté juive. Les communistes parlent en effet au nom des victimes du capitalisme et non de l'antisémitisme. Un grand nombre d'intellectuels rejettent les discours sur le « problème juif » au nom de la lutte des classes. Beaucoup rejoignent Hans Kaminski quand il affirme que les juifs « n'existent comme groupe que par la volonté de leurs ennemis<sup>2</sup> ».

Le troisième ensemble est composé de militants sionistes qui sont, pour la plupart, des réfugiés venus d'Europe de l'Est. Ils tiennent les discours les plus virulents contre l'assimilation. Leur point de vue est bien reflété dans ces propos de Maxime Piha (1933) : « Il y a une tragédie de l'assimilation (...), c'est essayer de toutes ses forces de devenir ce que l'on ne sera jamais. » Récemment arrivés en France, rejetés de tous côtés, ces réfugiés vivent repliés sur leur petit groupe d'appartenance et cultivent leur identité d'origine<sup>3</sup>.

Le dernier courant qu'il faut mentionner est représenté par la Ligue internationale contre l'antisémitisme ou LICA. Cette association a été fondée par des juifs étrangers et des juifs français radicaux en 1928, au moment du procès de Scholem Schwartzbard. Le fondateur de la LICA,

---

1. Sur cette question, cf. Paula Hyman, *De Dreyfus à Vichy*, *op. cit.*, pp. 129-179 et aussi Ralph Schor, *L'Antisémitisme...*, *op. cit.*, p. 205 sq.

2. Hans Erich Kaminski, *Céline en chemise brune*, Paris, Mille et une nuits, 1997 (1938), p. 58.

3. Cf. Paula Hyman, *De Dreyfus à Vichy*, *op. cit.*, p. 286.

Bernard Lecache, est le fils d'un réfugié venu de Pologne, né à Paris en 1895. Journaliste, il a milité dans les rangs du Parti communiste avant de voler de ses propres ailes. Lecache incarne parfaitement la posture habituelle des intellectuels appartenant à la « deuxième génération » de l'immigration. Parfaitement intégré dans la société française, il fustige néanmoins ceux qui sont « honteux de leurs origines ». Extrêmement active, n'hésitant pas à affronter les Camelots du roi dans la rue, la LICA compte 30 000 adhérents en 1936 et 50 000 en 1939.

*La Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) et la naissance de l'« antiracisme »*

L'adjectif « raciste » est apparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il était alors revendiqué par des collaborateurs du journal d'Edouard Drumont, *La Libre Parole*, qui voulaient faire entendre une « voix vraiment française ». Mais à partir des années 1920, le terme commence à être utilisé dans un sens péjoratif par ceux qui dénoncent les agissements de l'extrême droite allemande. Les activistes de l'Action française sont alors obligés de monter au créneau pour réfuter les accusations de « racisme »<sup>1</sup>. Jim House a montré le rôle essentiel qu'avait joué la revue de la LICA, *Le Droit de vivre*, tirée à 35 000 exemplaires, dans la popularisation de ce mot à partir de 1932. Le fondateur de cette association, Bernard Lecache, est le premier à l'employer pour dénoncer l'Action française. Mais des polémiques surgissent, au sein même de la LICA, sur la validité de ce terme, qualifié par certains lecteurs d'« affreux néologisme ». Finalement, c'est à la suite des événements du 6 février 1934 que le mot « racisme » s'impose. En 1936, quelques semaines avant les élections qui verront le triomphe de la gauche, Bernard Lecache forge aussi le terme « antiracisme »<sup>2</sup>.

La force de ce vocabulaire tient au fait qu'il fonctionne comme un « étendard » grâce auquel les militants de la LICA vont réussir à conqué-

---

1. Cf. Pierre-André Taguieff, *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1988, p. 134.

2. Cf. Jim House, *Antiracism and Antiracist Discourse...*, *op. cit.*, p. 92. Bernard Lecache a lui-même entrepris de préciser le sens du mot (« Racisme, que signifie ce vocable ? », *Le Droit de vivre*, sept.-oct. 1933).

rir leur place dans les luttes de concurrence que se livrent les entrepreneurs de morale. Cette organisation est en effet la seule qui se déclare alors « antiraciste », en s'affichant comme l'ennemi numéro un de l'Action française. Par une stratégie classique d'inversion du stigmaté, Lecache se présente comme le porte-parole de « la racaille juive et non juive ». Son mot d'ordre préféré est : « Maurras en prison ! Le racisme hors la loi. »

La LICA a construit un système d'équivalences entre racistes allemands et Action française qui va s'avérer très efficace, car il mobilise les évidences martelées par la grande presse depuis les années 1880 : les actes antisémites illustrent la barbarie allemande. La haine de l'Allemagne était tellement forte à cette époque qu'aucun groupement politique ne pouvait admettre ces équivalences. C'est pourquoi Charles Maurras a fini par rejeter le terme de « racisme », qu'il avait d'abord revendiqué, en affirmant que le nationalisme français n'avait rien à voir avec le racisme allemand.

La politisation du vocabulaire racial a été aussi très utile à la LICA pour se positionner dans l'espace des organisations gravitant autour du pôle social-humanitaire. Ce lexique lui permet en effet de prendre ses distances à l'égard du Parti communiste, qui privilégie un discours de classe en expliquant que le fascisme est un sous-produit du capitalisme<sup>1</sup>. La dénonciation du racisme offre aussi l'opportunité à la LICA de se démarquer des organisations luttant contre l'antisémitisme comme le consistoire, jugé trop modéré, ou la Ligue des droits de l'homme qui privilégie le combat pour des valeurs universelles. La LICA reprend à son compte certains aspects du discours anti-assimilationniste des sionistes, mais les adapte au jeu politique franco-français.

Bernard Lecache peut être considéré comme le premier entrepreneur d'identité qui ait délibérément axé son action sur le plan du droit. A partir de 1936, la LICA mène en effet campagne pour que la gauche adopte des mesures réprimant les discours « racistes ». Elle déplore qu'aucune loi « ne distingue dans la nation une catégorie de citoyens considérés comme constituant une minorité ethnique ou un corps parti-

---

1. Georges Politzer, *L'Antisémitisme, le racisme, le problème juif*, Paris, Editions du Parti communiste français, SFIC, 1941.

culier. Il n'est donc pas possible aux juifs diffamés d'instrumenter contre leurs diffamateurs<sup>1</sup> ». En demandant la censure des propos racistes, la LICA se démarque ainsi à nouveau de la Ligue des droits de l'homme qui défend avant tout la liberté d'expression.

La politisation du vocabulaire racial a été renforcée, à la même époque, par le fait que les organisations anticolonialistes l'ont repris rapidement à leur compte. En 1934, dans un meeting organisé à la Mutualité qui rassemble 2 500 personnes, Messali Hadj dénonce « le racisme et les vexations dont sont victimes les Nord-Africains ». A partir de 1935, le terme est utilisé systématiquement pour dénoncer la domination coloniale, mais aussi le contrôle policier exercé sur l'émigration algérienne en métropole<sup>2</sup>.

Néanmoins, on constate un clivage entre les deux pôles naissants de la lutte « antiraciste ». Le combat de la LICA ne s'étend pas aux colonisés car Bernard Lecache soutient les positions assimilationnistes de la gauche modérée, tout comme la Ligue des droits de l'homme qui dénonce « le préjugé de supériorité de race » mais n'en tire pas de conclusions politiques. Parmi les élites françaises, les seuls qui adoptent alors des positions résolument anticolonialistes sont les membres du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA) et les écrivains révolutionnaires, notamment les surréalistes<sup>3</sup>.

Les violences perpétrées par l'extrême droite et l'apparition d'une mouvance « antiraciste » inciteront le gouvernement à adopter un décret-loi sur le sujet au début de l'année 1939. Le texte réprime les propos diffamatoires ayant pour but d'« exciter la haine à l'égard d'un

---

1. *Le Droit de vivre*, 29 février 1936 ; cité par Jim House, *Antiracism and Antiracist Discourse...*, *op. cit.* p. 106.

2. *Ibid.* p. 179. Sur la naissance du militantisme antiraciste dans les organisations algériennes, cf. Neil MacMaster, *Colonial Migrant and Racism. Algerians in France (1900-1962)*, *op. cit.*

3. Il faut signaler aussi le rôle joué par la Ligue pan-africaine de défense de la race nègre. Dans son journal *La Race nègre*, Emile Faure dénonce le fait que, pendant les guerres, les Africains sont traités comme de la « chair à canon », alors que, « pendant la paix, nous sommes des sidis, des bamboulas, des chocolats, des mal blanchis et on ne comprend pas pourquoi nous sommes encore en France ». Sur ce point, cf. surtout Philippe Dewitte, *Les Mouvements nègres en France, 1919-1939*, Paris, L'Harmattan, 1985.

groupe de personnes qui appartiennent, par leur origine, à une race ou à une religion déterminée ». Mais la loi ne fournit aucune indication sur ce qu'il faut entendre par « race » ou par « religion » et elle ne permet pas aux associations de se constituer partie civile. Elle sera supprimée par Pétain peu de temps après.

### *Le retour des intellectuels*

Au cours des années 1930, la radicalisation de la vie politique a permis à une nouvelle génération d'intellectuels de faire entendre leur voix dans l'espace public. Ils vont graviter autour des deux pôles extrêmes que constituent alors l'Action française et le Parti communiste. Le Front populaire va exacerber, là aussi, les antagonismes. Les intellectuels d'extrême droite s'illustrent par la virulence de leurs diatribes antisémites et xénophobes. C'est particulièrement net pour la revue de Pierre Gaxotte, *Je suis partout*, dont les éditions Fayard se séparent en 1936, effrayées qu'elles sont par la violence de ses propos. Pour en donner une illustration, il suffira d'indiquer que le seul livre chroniqué avec un enthousiasme sans réserve par cet hebdomadaire a été le pamphlet antisémite de Céline, *Bagatelles pour un massacre*, paru en 1937. Léon Daudet, qui ne ménagera pas sa peine pour en assurer la promotion, affirme alors qu'à côté de ce flot de haine *La France juive* de Drumont n'est qu'« un verre d'eau de fleur d'oranger »<sup>1</sup>.

Le pôle opposé rassemble les intellectuels marxistes, liés au PCF ou au mouvement surréaliste, qui prônent la révolution. Ce milieu a bénéficié de l'apport d'un grand nombre d'écrivains et artistes exilés qui vont contribuer par leurs écrits, leurs pièces de théâtre, leurs réflexions philosophiques et politiques, à amplifier la lutte contre le fascisme.

Plutôt que d'insister sur cette question, bien étudiée<sup>2</sup>, je voudrais m'arrêter un moment sur les effets de cet affrontement intellectuel dans le milieu des sciences sociales, en prenant l'exemple de l'anthropologie. A cette époque, ce champ du savoir occupe une place stratégique dans

---

1. Cité par Pierre-Marie Dioudonnat, *Je suis partout*, op. cit., p. 224.

2. Albert Betz, *Exil et engagement. Les intellectuels allemands et la France : 1930-1940*, Paris, Gallimard, 1991 (1986).



la légitimation des pouvoirs, car il touche à la fois à la question raciale, à la question coloniale et à l'ethnographie rurale.

Nous avons compris au chapitre IV que l'affaire Dreyfus avait révélé les divergences au sujet des races opposant le milieu des sociologues universitaires liés à Emile Durkheim et le réseau des membres de la Société d'anthropologie placés sous la coupe de Louis Marin, le principal dirigeant de la droite républicaine. L'antagonisme entre les deux milieux n'était pas seulement d'ordre politique, il concernait aussi la façon de concevoir les rapports entre la science et le pouvoir. Les durkheimiens défendaient une conception du savoir fondée sur la spécialisation des fonctions ; ils estimaient par conséquent que la biologie ne peut pas expliquer les questions sociales. Leurs concurrents cherchaient au contraire dans l'anthropologie des arguments pour défendre des positions politiques. Le multi-positionnement de Louis Marin était pour lui un moyen d'entretenir les nombreux réseaux grâce auxquels la droite exerçait son hégémonie. Ses études sur le folklore paysan lui permirent de promouvoir la « vraie France » et de cultiver le nationalisme barrésien<sup>1</sup>.

Le clivage entre ces deux milieux, latent avant la guerre de 1914, devient explicite dans les années 1920. La victoire du « cartel des gauches » a permis en effet à Paul Rivet, Marcel Mauss et Lucien Lévy-Bruhl de fonder l'Institut d'ethnologie à l'université de Paris, en 1925, dans le but de former des « ethnologues professionnels ». Dans ce domaine aussi, les événements du 6 février 1934 vont fortement aggraver le fossé entre les deux composantes de l'anthropologie française. Paul Rivet est, en effet, l'un des trois fondateurs du CVIA créé à ce moment-là pour rassembler la gauche contre le péril fasciste. Elu député socialiste sous le Front populaire, il parvient à se faire entendre du nouveau gouvernement. En 1937, l'ancien Musée d'ethnographie du Trocadero est transformé pour devenir le Musée de l'homme<sup>2</sup>.

---

1. Sur l'itinéraire de Louis Marin, cf. Herman Lebovics, *La « Vraie France ». Les enjeux de l'identité culturelle 1900-1945*, Paris, Belin, 1995 (1992).

2. Les divergences entre Louis Marin et Paul Rivet ont commencé avant la guerre, puisque ce dernier a quitté la Société d'anthropologie en 1911 pour créer l'Institut international d'anthropologie. En 1937, Rivet contribue à la mise en place du Musée des arts et traditions populaires qui occupe une aile du nouveau Musée de l'homme. La Commission des arts et traditions populaires, dirigée par Lucien Febvre, Albert

En réaction, Louis Marin ouvre sa société et sa revue aux anthropologues qui défendent des théories raciales, comme René Martial et surtout Georges Montandon. Ce dernier a été nommé titulaire de la chaire d'ethnologie au sein de l'École d'anthropologie, en 1935. Il crée alors la revue *L'Ethnie française*, dans le but de fonder une nouvelle science : la raciologie. Quelques années plus tard, il deviendra le principal expert du Commissariat aux questions juives, chargé d'expertiser les caractéristiques raciales des personnes pourchassées par le régime de Vichy<sup>1</sup>.

Dans le camp opposé, des universitaires se rassemblent à partir de 1937 autour de la revue *Race et racisme*, créée à l'initiative de Paul Rivet. Cette publication va jouer un rôle très important pour imposer l'équivalence entre nazisme, fascisme et racisme. En présentant ce fléau comme une tare venue de l'étranger, ces intellectuels de gauche vont réussir à ancrer dans l'opinion un rejet unanime du racisme. Néanmoins, l'« antiracisme » de cette époque n'a pas grand-chose à voir avec celui d'aujourd'hui. Par exemple, les médecins qui collaborent à cette revue sont fréquemment favorables à l'eugénisme. Certains d'entre eux défendent même l'idée d'une hiérarchie des races et vont jusqu'à prôner des mesures ayant pour but d'améliorer la race humaine. D'autres sont favorables à la stérilisation des handicapés mentaux. Edouard Toulouse, un psychiatre de gauche, militant antifasciste, a fondé la biotypologie en 1932. Il est partisan d'une sélection des écoliers et des ouvriers à partir de leurs caractères moraux et physiques, mesurés par des tests mis au point par l'École biotypologique de Paris qu'il a créée<sup>2</sup>. Mais tous ces

---

Demangeon et Jean-Charles Brun, est créée l'année suivante. Elle met en place un réseau de correspondants qui sera utilisé par les *Annales* dans leur enquête sur l'histoire des forges. Louis Marin est associé à toutes ces initiatives, mais il n'occupe plus désormais la position hégémonique qui était la sienne auparavant dans le domaine du folklore. Sur cette question, cf. Régis Meyran, *Race, cultures et folklore. Contribution à une histoire de l'anthropologie en France (1928-1945)*, thèse d'anthropologie, Paris, EHESS, 2005 (dactyl).

1. *Ibid.*, p. 70 sq.

2. *Ibid.*, pp. 34-56. Sur l'eugénisme, cf. notamment Claude Blanckaert (dir.), *Les Politiques de l'anthropologie. Discours et pratiques en France, 1860-1940*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; Jean-Marc Bernardini, *Le Darwinisme social en France, 1859-1918. Fascination et rejet d'une idéologie*, Paris, Editions du CNRS, 1997.

auteurs réfutent énergiquement l'usage *politique* que les nazis font de ces méthodes.

ON ATTENDAIT LE COLONEL DE LA ROCQUE ET CE FUT DALADIER

Nous avons vu qu'au lendemain des événements du 6 février 1934 la presse de masse avait présenté le colonel de La Rocque comme l'homme providentiel que toute la France attendait. La montée des violences, le désenchantement à l'égard du Front populaire, le soutien actif des possédants aux organisations en lutte contre la République expliquent la popularité croissante de cet officier, désigné comme le sauveur capable de rétablir l'ordre. Le Parti social français, qu'il a créé au lendemain de la dissolution des Croix de Feu, devient alors l'organisation la plus influente du pays. Cette montée en puissance est ressentie comme une menace par les dirigeants du Parti radical. Ses dirigeants décident de couper l'herbe sous le pied de l'extrême droite, en rompant les derniers liens qui les rattachaient à la gauche. Edouard Daladier<sup>1</sup>, qui avait été l'un des principaux artisans du rassemblement de toute la gauche, signe lui-même l'arrêt de mort du Front populaire en acceptant de diriger un gouvernement de droite en mars 1938.

*Edouard Daladier, un homme de gauche pour appliquer une politique de droite*

Après avoir obtenu les pleins pouvoirs du Parlement, Daladier adopte un grand nombre de décrets-lois, entre mai et novembre 1938, qui exacerbent la politique répressive à l'égard des immigrants et des réfugiés. Ces mesures illustrent la volonté de rupture avec la gauche. Le nouveau gouvernement mène désormais une politique qui vise à satisfaire les revendications des classes moyennes et du patronat, tout en liquidant les avantages sociaux concédés aux ouvriers en 1936.

Cette logique de classe apparaît dans toute son évidence avec les décrets-lois du 12 novembre 1938 qui remettent en cause les 40 heures

---

1. Fils de boulanger et agrégé d'histoire, il fut élu président du Parti radical contre Edouard Herriot en 1927.

et les conventions collectives. La hausse des prix ayant réduit à néant la progression du pouvoir d'achat, il ne reste pratiquement plus rien des accords Matignon. En annonçant brutalement ces mesures à la radio, le gouvernement a choisi d'engager l'épreuve de force avec le mouvement ouvrier. La grève générale, lancée par la CGT le 30 novembre 1938, se solde par un cuisant échec, l'appareil d'Etat et les organisations patronales ayant conjugué leurs forces pour la faire échouer. C'est une défaite pour la CGT, suivie d'une répression qui se soldera par la mise à pied de plusieurs milliers d'ouvriers<sup>1</sup>.

Ces décrets-lois contiennent aussi un très grand nombre de mesures à l'encontre des « étrangers » qui complètent le volet social de cette politique de classe. Depuis le début des années 1930, en effet, le camp national-sécuritaire a structuré tout son discours autour de l'idée que les immigrants et les réfugiés étaient les responsables de la crise que traversait la France. Ce point de vue est conforté par l'aggravation des tensions intérieures et internationales. La menace de guerre se précise. En mars 1938, Hitler a annexé l'Autriche. En septembre, il exige qu'en Tchécoslovaquie les Allemands des Sudètes obtiennent le « droit de disposer d'eux-mêmes ». La France, alliée de la Tchécoslovaquie, rappelle ses réservistes, la guerre semble imminente. Mais finalement, les Français et les Britanniques reculent et signent avec Hitler les accords de Munich.

Ces événements ont des conséquences très importantes pour les immigrants vivant en France car ils exacerbent la question des « minorités ethniques ». Hitler ne cache pas, en effet, ses intentions d'annexer à nouveau l'Alsace et la Lorraine, en affirmant que leur population est de souche allemande. Ses agents financent les groupes autonomistes alsaciens. De son côté, Mussolini revendique Nice et la Corse, et les organisations fascistes, installées sur le territoire français, mènent une propagande irrédentiste. A la fin de l'année 1938, le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères de Mussolini, demande aux Italiens vivant en France de rentrer.

Ce contexte donne du crédit au discours que nous avons vu naître lors du débat concernant la loi sur la nationalité française en 1889. Plus

---

1. La philosophe Simone Weil cite les propos d'un patron de l'époque affirmant que cette grève avait été « leur bataille de la Marne » ; in Jean-Pierre Azema, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, Paris, Le Seuil, 1979, p. 24.

que jamais, les communautés d'immigrants originaires d'Allemagne ou d'Italie sont suspectées de ne pas vouloir s'assimiler. Un rapport des Renseignements généraux fait état des risques que constituent ces « minorités ethniques ». Du coup, les émigrants algériens deviennent beaucoup plus « désirables » aux yeux des pouvoirs publics. L'auteur de ce rapport estime en effet qu'en « admettant en plus grand nombre sur notre territoire les travailleurs nord-africains, le gouvernement accroîtrait, d'une façon sensible, la cohésion de l'empire français<sup>1</sup> ».

Le thème des « ennemis de l'intérieur » atteint alors un sommet, avec les articles sur « la cinquième colonne » que martèle inlassablement la presse. La « fausse mobilisation » du 28 septembre 1938 marque une brutale accentuation de la xénophobie anti-italienne. Dans les Vosges, on constate même que des grèves éclatent contre les Italiens pour dénoncer des propos « antifrançais »<sup>2</sup>. L'hostilité à l'égard des étrangers est aggravée par l'afflux de nouveaux réfugiés. L'annexion de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie puis les violences antisémites qui se produisent pendant la « nuit de cristal » provoquent en effet un nouvel exil de la population juive. Au même moment arrivent les premiers réfugiés espagnols qui annoncent l'exode massif qui se produira en janvier 1939, après la prise de Barcelone par les troupes de Franco.

Comme la majorité des élites de cette époque, Edouard Daladier est convaincu que la France n'est pas en état de mener une guerre victorieuse contre l'Allemagne. Pour cela, il faudrait d'abord restaurer l'unité de la nation en mettant un terme aux divisions intérieures. Tel est le contexte qui permet d'expliquer qu'en matière d'immigration Daladier ait opéré la plus spectaculaire volte-face politique de toute la III<sup>e</sup> Répu-

---

1. Rapport des Renseignements généraux, « Etude des minorités ethniques en France (leur importance, leur organisation, les graves dangers qu'elles présentent pour la sécurité et l'unité françaises) », document ronéoté, CAC 880 502 (30). Cette grosse étude (70 pages), non datée, a été effectuée sans doute au début de l'année 1939. Elle plaide en outre pour une dissémination des immigrants sur tout le territoire français. On retrouve le même genre d'inquiétudes sur les « minorités ethniques » dans les ouvrages publiés par les démographes proches de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française ; cf. notamment Maurice Huber, Henri Bunle et Fernand Boverat, *La Population française*, Hachette, 1965 (1<sup>re</sup> éd. 1937).

2. Olivier Guatelli, *Les Italiens, op. cit.*, pp. 386-407.

blique. Comme on l'a vu, obligé de démissionner après les événements du 6 février 1934, il avait dû céder sa place à un gouvernement d'« union nationale ». Il avait ensuite mené la fronde des « jeunes radicaux » contre la politique « inhumaine » de ce gouvernement de droite à l'égard des étrangers, contribuant ainsi largement au rassemblement qui allait permettre la victoire du Front populaire. Revenu au pouvoir en mars 1938, c'est pourtant lui qui achève d'appliquer le programme « inhumain » de la droite. Les décrets-lois de mai et novembre 1938 reprennent, en effet, l'essentiel des mesures présentées dans le projet de loi déposé en mars 1934 par le gouvernement d'« union nationale ».

#### *La fuite en avant dans la politique national-sécuritaire*

Les décrets-lois du 2 mai 1938 sur la police des étrangers illustrent le compromis qui a été passé entre les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et ceux du ministère de l'Intérieur. Ils donnent satisfaction aux premiers en rappelant que la France reste ouverte aux véritables réfugiés. Ces textes officialisent également la solution préconisée par le Quai d'Orsay pour régler le sort des « indésirables ». Ils ne seront donc plus expulsés, mais « assignés à résidence » pour que la police puisse les surveiller. Ces décrets-lois remplissent aussi les attentes de la police en stipulant que désormais les étrangers n'ont plus le droit de se déplacer sans faire viser leur carte d'identité au départ et à l'arrivée. Ceux qui n'auront pas de papiers en règle seront punis par des amendes et emprisonnés en cas de récidive. Tous ceux qui hébergent des étrangers sont placés dans l'obligation de les déclarer.

Le vocabulaire utilisé pour énoncer ces mesures vise à montrer à l'opinion la détermination du gouvernement. Les mots « ordre » et « sécurité » reviennent sans cesse. Le terme « indésirable », qui fait désormais partie du vocabulaire normal des dirigeants républicains, est associé à un terme nouveau, appelé à un grand avenir : « clandestin ».

Ce texte est complété par le décret-loi du 14 mai 1938 qui impose un nouvel usage de la carte d'identité. L'attribution de ce document est vue comme une sorte de récompense offerte à ceux qui ont manifesté leur attachement à la France. Le lien séjour-travail est étendu au patriotisme. Comme le dit le rapport qui présente cette mesure, l'État pourra

à présent « envisager une graduation dans les libertés accordées aux travailleurs pour l'exercice de leur activité sur notre territoire. Dans le cas où ces libertés seront réduites au minimum, la carte d'identité ne sera valable que pour la profession et le département pour lesquels elle aura été délivrée ». Le but est d'accorder « un avantage appréciable aux étrangers qui, d'eux-mêmes et spontanément, ont manifesté leur attachement au pays duquel ils tirent leur subsistance »<sup>1</sup>.

Ces textes vont provoquer de très vives protestations, car ni les touristes ni les voyageurs de commerce ne peuvent plus circuler librement. L'atteinte portée aux libertés individuelles est telle que même les services du ministère de l'Intérieur reconnaîtront, dans une circulaire interne datée du 27 novembre 1939, que « dans de nombreux cas, les dispositions de l'article 3 [du décret-loi du 2 mai 1938] avaient été interprétées avec une trop grande rigueur par la juridiction répressive (...). Bien des condamnations n'auraient vraisemblablement pas été prononcées si les tribunaux avaient pu examiner la situation des étrangers poursuivis à la lumière de renseignements détenus par la préfecture intéressée ».

Les décrets-lois du 12 novembre 1938 ont une portée encore plus considérable. En rupture avec la tradition républicaine, on trouve en effet dans un même texte des mesures concernant la nationalité et des mesures concernant la police des étrangers. Cela s'explique par l'économie d'ensemble de ces décrets-lois, qu'il faut voir comme la revanche sociale dont le nouveau gouvernement s'est fait l'instrument à l'encontre du Front populaire. La cible principale de ces textes, ce ne sont donc pas les étrangers mais les Français par acquisition et les naturalisés.

En s'attaquant à ces derniers, Edouard Daladier fait d'une pierre deux coups. D'une part, il donne satisfaction aux revendications incessantes des professions libérales et du petit commerce contre la « concurrence étrangère » et, d'autre part, il s'attaque à une population qui compte un grand nombre de militants communistes. Parmi les concessions faites aux classes moyennes, on peut citer la création de la carte d'identité des commerçants étrangers que réclamaient depuis plusieurs années les organisations professionnelles de cette branche. Ces décrets-lois confirment aussi l'exclusion des naturalisés de la fonction publique et du

---

1. Cf. Jean-Charles Bonnet, *Les Pouvoirs publics...*, *op. cit.*, pp. 341-357.

barreau pendant dix ans, sauf si le naturalisé a effectué au moins cinq années de service militaire.

L'aspect le plus important de ces mesures, ce sont les atteintes portées à la citoyenneté des nouveaux naturalisés – par rapport à la loi de 1927, c'est un nouveau palier qui est franchi. Alors que ceux-ci étaient jusque-là exclus des fonctions électives pour une période de dix ans, ils sont dorénavant privés du droit de vote pour une durée de cinq ans, sauf s'ils ont servi dans l'armée française. Ce stage est justifié par le fait que le nouveau naturalisé doit faire « son éducation de citoyen de la République ». En réalité, il s'agit là d'une mesure de rétorsion à l'encontre des militants du mouvement ouvrier. Elle concrétise une proposition de loi déposée en avril 1938 par Moïse Lévy, un sénateur de Haute-Savoie, représentant du patronat local. Dénonçant les grèves de 1936, qu'il attribue à des meneurs venus de l'étranger et trop hâtivement naturalisés, son projet vise à interdire à ces derniers l'exercice du droit de vote pendant dix ans, les fonctions et mandats électifs pendant vingt ans. Moïse Lévy comprend, dans ces exclusions, la direction d'un syndicat professionnel ou la délégation d'usine. Jugeant intolérable que des « étrangers » et des naturalisés de fraîche date puissent « prôner ouvertement une politique de lutte sociale et de haine fratricide », il demande également une modification du Code du travail afin d'interdire aux étrangers de faire partie des syndicats<sup>1</sup>.

Les décrets-lois du 12 novembre 1938 ne reprendront qu'une partie de ces propositions. Mais ils remettent aussi en cause le caractère jugé « trop automatique » de l'acquisition de la nationalité française, par la naissance et par le mariage. L'une des cibles de ce texte, ce sont donc les membres de la « deuxième génération » nés en France de parents étrangers et qui sont appelés à devenir français à leur majorité. Alors qu'au départ l'« indignité » concernait les criminels et les espions, elle s'étend maintenant aux militants politiques. Enfin, les décrets-lois de novembre 1938 aggravent les mesures de déchéance de la nationalité française. Elles ont toujours pour but de réprimer l'espionnage, mais,

---

1. Proposition de loi tendant à modifier la loi du 10 août 1927 sur la nationalité et (...) le Code du travail, par M. Moïse Lévy, sénateur, *JO, Doc. Parl., Sénat*, séance du 13 avril 1938 ; cité par Serge Slama, *Le Privilège du national, op. cit.*, p. 488.



désormais, elles visent aussi tous ceux qui commettent des actes contraires à l'ordre public, qui portent atteinte à la sécurité de l'Etat, « au fonctionnement des institutions, ou [commettent] des actes incompatibles avec la qualité de citoyen français (...), au profit d'un pays étranger ». Là encore, la formulation est suffisamment vague pour que le gouvernement puisse sévir contre les militants syndicaux ou politiques. Cela devient d'autant plus facile que la procédure de déchéance est alors dé-judicialisée, ce qui permet au pouvoir administratif de retirer la nationalité française à ceux qu'il jugera indigne d'être citoyen de façon plus expéditive.

Comme on l'a vu, l'arme de la déchéance avait déjà été utilisée contre les militants communistes naturalisés. Elle sera de nouveau appliquée dans ce sens au lendemain de la grève du 30 novembre 1938. Les craintes qu'avaient exprimées les notables libéraux (en 1893) puis les parlementaires de gauche (en 1927) sur les risques d'arbitraire que faisaient courir les réformes du droit de la nationalité ont ainsi été vérifiées avant même que la III<sup>e</sup> République n'ait été abattue.

Les décrets-lois du 12 novembre renforcent également la répression policière à l'égard des étrangers. Ils ont été adoptés quelques jours seulement après l'attentat meurtrier contre le conseiller de Hitler, Ernst Von Rath. Edouard Daladier, qui vient juste de signer les accords de Munich, et qui cherche à maintenir la paix à tout prix, donne des gages à Hitler en durcissant sa politique à l'égard des réfugiés. Le 30 mai 1938, il avait déjà annoncé qu'il refuserait l'entrée aux réfugiés autrichiens et il avait informé Hitler que la France ne recevrait pas les « indésirables ».

Les décrets-lois du 12 novembre marquent un degré supplémentaire dans l'escalade des mesures répressives à l'égard de ces derniers. Un grand nombre d'associations et de journaux créés antérieurement par les immigrants ou par les réfugiés sont interdits. Désormais, les étrangers sont traduits automatiquement devant le tribunal si leurs papiers ne sont pas en règle. Et pour ceux qui « s'obstinent à enfreindre les ordres de départ, le décret-loi modifiant la loi de 1885 prévoit une peine de relégation dans des centres spéciaux ». Après l'assignation à résidence, c'est donc à présent l'internement qui est légalisé. Le premier camp créé en application de ces décrets-lois sera ouvert le 21 janvier 1939 à Rieucros<sup>1</sup>.

---

1. Barbara Vormeier a été la première à décrire cette dérive, en étudiant les mesures juridiques et administratives prises par Daladier et leurs effets dans la politique d'enfermement inaugurée par la III<sup>e</sup> République ; cf. Barbara Vormeier, « Législation répressive

Ce « centre spécial de rassemblement », selon la dénomination officielle, est l'aboutissement du long débat qui a traversé les années 1930 et qui est toujours d'actualité, à savoir comment la police peut-elle sévir efficacement contre les étrangers expulsés qui refusent de quitter le territoire<sup>1</sup> ?

Pour appliquer toutes ces décisions, il fallait développer les effectifs de police. En août 1938, un comité central de surveillance des frontières est mis en place. En novembre sont créées les brigades de gendarmerie-frontière (1 500 hommes). Un nouveau recensement de la population étrangère est effectué par le ministère de l'Intérieur, grâce auquel deux nouveaux fichiers sont établis, l'un par ordre alphabétique et l'autre par communes.

La dernière innovation des décrets-lois du 12 novembre 1938 touche les familles. C'est le premier texte juridique (à ma connaissance) qui s'attaque aux mariages « de complaisance » en interdisant aux étrangers qui n'ont pas de papiers en règle de se marier. Par ailleurs, les enfants dont les parents ont été condamnés à la prison pour infraction à un arrêté d'expulsion sont confiés à l'Assistance publique. Il sera souvent très difficile pour ces derniers de rétablir leurs droits parentaux.

Un grand nombre d'associations humanitaires vont protester publiquement contre ces décrets-lois. Le Comité pour la défense des droits des israélites (qui compte plusieurs sociologues durkheimiens comme Lucien Lévy-Bruhl, Marcel Mauss, Paul Fauconnet et même Marcel Déat) et le Bureau international pour le respect du droit d'asile dénoncent la logique infernale dans laquelle s'est enfermée la République.

---

et émigration », in Gilbert Badia, *Les Barbelés de l'exil, op. cit.* Pour une analyse globale de l'histoire des camps pendant cette période, cf. Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002 ; cf. aussi le témoignage de Hanna Schramm, *Vivre à Gurs. Un camp de concentration français, 1940-1941*, Paris, F. Maspero, 1979.

1. Raymond Fatou, « Notes sur le problème des étrangers en France et spécialement sur l'inefficacité, les inconvénients et les dangers des mesures d'expulsion non suivies d'effet », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, août-sept. 1933 ; ainsi que « A propos des étrangers indésirables et de leur expulsion non suivie d'exécution effective », *Revue des sciences criminelles et de droit civil comparé*, t. 1, 1936. Cf. aussi, sur cette question, Nicolas Fischer, « Clandestins au secret. Contrôle et circulation de l'information dans les centres de rétention administrative français », *Cultures et conflits*, n° 57, avril 2005.

L'aggravation des mesures de déchéance de la nationalité française aboutit en effet à multiplier le nombre des apatrides. L'Etat républicain contribue ainsi à fabriquer les « indésirables » qu'il expédie ensuite dans des camps. Les associations rappellent aussi que, depuis longtemps, le gouvernement nazi a justifié l'ouverture des camps de concentration en Allemagne en arguant du fait qu'aucun pays ne voulait accueillir les juifs. Elles demandent que les Etats démocratiques, au lieu de se barricader à l'intérieur de leurs frontières, ouvrent leurs portes à ceux qui agonisent désormais derrière des barbelés<sup>1</sup>.

#### LE RACISME FRANÇAIS

La question du « racisme » a commencé à être vraiment posée, dans l'espace public, à la fin des années 1930. Ce qui frappe dans la France de cette époque, c'est la violence des contrastes. Paris est encore la ville cosmopolite par excellence, capitale mondiale des réfugiés, des artistes et des musiciens<sup>2</sup>. Mais c'est aussi la ville qui a organisé, en 1931, l'Exposition coloniale exhibant des « indigènes » comme des bêtes curieuses. La plupart des Français ne sont pas choqués par ce genre de manifestations parce qu'ils sont convaincus que les populations de l'empire colonial ne sont pas tout à fait des êtres humains, en tout cas pas des « humains » comme eux. On peut donc, si l'on tient absolument à utiliser ce terme, dire qu'à la fin des années 1930 la plupart des Français étaient « racistes ».

Néanmoins, à l'époque, le terme « raciste » n'est pas utilisé dans ce sens-là. Comme je l'ai dit plus haut, il a été inventé dans le cadre des combats politiques opposant l'extrême droite et les organisations antisémites, principalement la LICA. Je pense que c'est pour lutter contre la banalisation du terme « antisémitisme » que des militants comme Bernard Lecache ont importé le vocabulaire racial dans le champ politique,

---

1. Sur cette question, cf. Vicky Caron, *Uneasy Asylum*, *op. cit.*, et aussi CAC 880 502<sup>(30)</sup>.

2. Cf. sur ce thème l'ouvrage pionnier de Philippe Dewitte, *Les Mouvements nègres en France*, *op. cit.*

car l'équivalence établie entre « fascisme », « nazisme » et « racisme » rendait ce dernier terme totalement odieux pour la plupart des Français. Il faut préciser toutefois que ce n'est pas la politique antisémite qui fut alors banalisée, mais l'idée qu'il existerait un « problème juif ».

Cette thèse, née dans les officines d'extrême droite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme on l'a vu, est devenue évidente pour toute la droite à la fin des années 1930. C'est à cette époque que l'écrivain catholique Georges Bernanos, qui s'engagera plus tard dans la Résistance, écrit : « Il y a une question juive. Ce n'est pas moi qui le dis. Les faits le prouvent. » Un grand nombre d'enquêtes journalistiques et des ouvrages sont publiés sur le sujet, qui donnent la parole à ceux qui sont « pour » les juifs et à ceux qui sont « contre » eux<sup>1</sup>. Les experts s'emparent à leur tour du problème. Alors que dans sa thèse (publiée en 1932) Georges Mauco ne lui consacrait que quelques paragraphes, il occupe une grande place dans son rapport de 1938 sur l'assimilation des immigrants. A ses yeux, les difficultés que les pouvoirs publics rencontrent à ce sujet « se relient directement au problème juif car la plupart des étrangers qui se présentent dans les activités artisanales, commerciales et libérales sont des Israélites. Cette orientation de l'activité juive repose d'ailleurs sur de réelles qualités intellectuelles qui rendent précisément plus efficace cette concurrence<sup>2</sup> ».

Le docteur Martial s'adapte lui aussi à l'actualité. Alors que son traité sur « la greffe interraciale » n'abordait pas la question des juifs, dans ses ouvrages de la fin des années 1930 il précise que sa théorie s'applique aussi à ces derniers, car elle permet d'expliquer la place qu'ils ont prise en France et le « renforcement que leur apportent les juifs allemands »<sup>3</sup>.

---

1. Cf. l'ouvrage collectif *Les Juifs* (Paris, Plon, 1937), dans lequel René Schwob, Paul Claudel, Raymond Postal, etc. sont invités à donner leur avis ; cf. aussi Georges Bernanos, *La Grande Peur des bien-pensants : Edouard Drumont*, Paris, Livre de Poche, 1998 (1931).

2. Georges Mauco, *L'Assimilation...*, *op. cit.*, p. 77.

3. René Martial estime que les juifs sont eux-mêmes des racistes convaincus qui veulent « nous » dominer. Il loue les anciens juifs « très soucieux de ne pas perdre la pureté de leur race », et souligne qu'aujourd'hui encore « il y a des juifs infiniment estimables et courageux qui voudraient garder leur intégrité raciale ». Cité par Pierre-André Taguieff, « Immigrés, métis, juifs. Les raisons de l'inassimilabilité. Opinions et

Venu de l'extrême droite, « neutralisé » par les écrivains et les experts, le « problème juif » peut ensuite être diffusé dans le grand public par les journaux. Lorsque la stigmatisation d'un groupe d'individus est devenue « normale » pour les professionnels du discours public, elle se manifeste fréquemment en mobilisant des formes d'humour qui confortent le « nous » de ceux qui ne font pas partie des catégories « à problème ». Nous avons déjà repéré ce phénomène à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'humour antisémite réapparaît avec force à la fin des années 1930, même dans la presse « convenable ». Je ne citerai qu'un seul exemple. Lorsque les origines de Léon Blum sont mises en cause publiquement, pour la énième fois, par un représentant de l'extrême droite, le ministre de l'Intérieur, Max Dormoy, intervient à la Chambre en affirmant qu'« un Juif vaut bien un Breton ». Cette phrase va provoquer un véritable tollé à droite et une épidémie de dessins « humoristiques » présentant Léon Blum revêtu du costume traditionnel breton<sup>1</sup>.

Pour terminer sur le thème de la banalisation du « problème juif » dans l'élite républicaine, je voudrais évoquer rapidement l'ouvrage de Raymond Millet paru en 1938, *Trois millions d'étrangers en France*, consacré à l'immigration. Il rassemble les enquêtes que l'auteur a d'abord publiées sur le sujet sous forme d'articles dans *Le Temps*<sup>2</sup>. Alors que dix ans plus tôt, dans un ouvrage du même genre, Ludovic Naudeau ne parlait pas des juifs, Millet leur accorde une place centrale. Il décrit longuement la rue des Rosiers. « Le yiddish est la langue courante en ces parages : dans quelques cinémas – par exemple au Bellevue ou au Palermo – c'est celle que parlent les personnages des films. » En flânant dans ce quartier exotique, Millet a vu « les jugulateurs à barbe noire, à la calotte noire, aux vêtements noirs maculés de sang » (face aux abattoirs de la Villette, p. 49). Il précise qu'au sein de cette « minorité ethnique » se trouvent quelques individus issus des classes aisées : « les juifs nostalgiques, intellectuels, insatisfaits, quêteurs d'améliorations sociales,

---

doctrines du docteur Martial », in Liliane Gips et alii (dir.), *Nationalismes, féminismes, exclusions. Mélanges en l'honneur de Rita Thalmann*, Francfort/Main, Peter Lang, 1994.

1. Cité par Ralph Schor, *L'Antisémitisme*, op. cit., p. 74.

2. Raymond Millet, *Trois millions d'étrangers en France. Les indésirables. Les bienvenus*, Paris, Librairie de Médicis, 1938.

universalistes ». Le déclassé social les pousse à devenir des « hommes de coups de main », des techniciens de la guerre civile, tous désignés pour organiser les émeutes de la rue, les barricades et le sac des magasins. Ce sont « des immigrants difficiles à surveiller, inassimilables socialement » (p. 58). Millet consacre tout un chapitre à l'envahissement des professions libérales par les juifs, en exposant le point de vue des avocats et des médecins, unanimes à le déplorer (p. 73 *sq.*).

Selon ces derniers, les psychopathes qui « viennent le plus souvent de l'Europe orientale » sont « d'origine slave ou israélite ». Les tuberculeux « se recrutent en grande partie parmi les originaires de l'Afrique du Nord ». Millet cite aussi beaucoup de témoins qui s'insurgent parce que les colonisés nous colonisent. « C'est pour cette raison, et à cause du recrutement toujours plus nombreux de nos indigènes, que les Allemands affirment que notre armée se noircit de plus en plus et, malheureusement, notre race semble se colorer aussi » (p. 95). L'ouvrage compte de nombreux passages sur la délinquance des étrangers, la charge qu'ils représentent pour les hôpitaux, les risques d'épidémie. Millet critique les nombreuses naturalisations de gens « peu intéressants » (les intellectuels) au détriment des ouvriers agricoles polonais, qui ont le mérite, en plus, d'être « nos consanguins » (p. 90).

Publiées dans un journal qui était l'équivalent du *Monde* aujourd'hui, ces affirmations donnent une bonne idée du point de vue majoritaire, au sein de l'élite républicaine, sur l'immigration. Tout le dernier chapitre est consacré aux « étrangers israélites ». Millet expose les « faits » en donnant la parole à ceux qui sont « pour » et à ceux qui sont « contre ». Il ne présente sa propre position que dans la conclusion. A ses yeux, ce n'est pas le « problème juif », mais le « problème des juifs étrangers » qui se pose en France. Il rejette avec vigueur le « racisme », car c'est une « idéologie inspirée par les plus redoutables de tous les étrangers : les espions hitlériens ». En s'appuyant sur Charles Maurras et Louis Marin, il oppose « le nationalisme français au racisme allemand » (p. 114).

A un moment où la dénonciation de l'antisémitisme semble avoir perdu de son impact dans l'opinion, c'est en combattant le « racisme » que les militants de gauche vont réussir à discréditer leurs adversaires politiques. La preuve de l'efficacité de cette stratégie se voit en cela que

les auteurs antisémites doivent constamment préciser qu'ils ne sont pas racistes. Par exemple, dans l'ouvrage mentionné plus haut, Georges Bernanos écrit : « Les imbéciles diront que je suis raciste car je dis qu'il y a un problème juif » (*La Grande Peur des bien-pensants...*, pp. 397-398). Le même type de dénégation se rencontre dans l'ouvrage de René Martial, *Race, hérédité, folie*, publié en 1938. On le trouve également dans les numéros spéciaux concernant les juifs publiés par *Je suis partout* la même année. Dans sa présentation, Robert Brasillach commence d'emblée par préciser : « Nous ne sommes pas racistes. » Il ajoute que ces numéros sont « rigoureusement objectifs », car la revue a abordé le « problème juif » non pas du point de vue de la race, ni de la religion, mais du point de vue des « mentalités ». La conclusion qui ressort de l'enquête, c'est que les juifs sont inassimilables. Il faut donc leur imposer un statut de « minorité nationale »<sup>1</sup>.

S'afficher comme « raciste » à la fin des années 1930, c'est donc revendiquer un tabou pour dénoncer l'attitude trop modérée des antisémites classiques, comme Charles Maurras, et se positionner à l'extrémité de l'extrême droite. C'est ce que fait par exemple Céline, quand il écrit : « Les Juifs n'ont peur que du racisme ! (...) Racisme ! Et pas un petit peu, du bout des lèvres, mais intégralement ! Absolument ! Inexorablement ! Comme la stérilisation Pasteur parfaite<sup>2</sup>. » A ma connaissance, un seul ouvrage va se situer explicitement dans cette perspective. C'est celui de René Gonthier revendiquant un « racisme français<sup>3</sup> ». Il s'agit ici d'un programme *politique* visant à lutter contre la menace que les « races inférieures » font peser sur les « races supérieures ». C'est pour-

1. Cité par Pierre-Marie Dioudonnat, *Je suis partout, op. cit.*, p. 245.

2. Cité par Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy et les juifs, op. cit.*, p. 69.

3. René Gonthier, *Vers un racisme français*, Paris, Denoël, 1939. Quand Drieu la Rochelle écrit dans le journal du Parti populaire français qu'il existe une fatalité biologique qui sépare irrémédiablement les juifs et les Européens, il ne fait que traduire dans un langage politique les affirmations de René Martial qui ont désormais droit de cité. « Les juifs qui ne veulent pas s'assimiler doivent être mis dans un ghetto, les autres soumis à un stage de deux générations avant d'exercer certaines professions et droits politiques. » Il ajoute que les juifs marxistes doivent être expulsés. Pierre Drieu la Rochelle, « A propos du racisme », *L'Emancipation nationale*, 29 juillet 1938 ; cité par Philippe Burrin, *La Dérive fasciste : Doriot, Déat, Bergery, 1933-1945*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 296.

quoi l'auteur propose une loi précisant que « la qualité de citoyen français ne peut être accordée qu'aux personnes de race blanche. Elle ne sera point aux personnes de couleur et aux métis ». S'appuyant, lui aussi, sur les ouvrages de René Martial, il prône l'adoption des quotas ethniques en vigueur aux Etats-Unis.

Le livre de Gonthier fournit une nouvelle confirmation du fait que la cible principale de ce racisme première manière, ce sont les juifs et non les émigrés algériens. L'auteur précise en effet : « Parmi les sujets assimilables on rangera les Arabes et les Berbères », car leur mélange avec des Français n'offre « aucun danger ». Il ajoute que « les Jaunes et les Noirs devront être déclarés racialement inassimilables, leur intrusion dans le peuple français risquant d'en modifier la composition »<sup>1</sup>. Néanmoins, selon lui, la race qu'il faut absolument écarter, ce sont les juifs. Ils sont totalement inassimilables « en leur qualité de Blancs métissés de sang nègre et jaune ». Il s'agit d'une race inférieure, mais aussi d'une race antagoniste, car les juifs représentent le « plus actif ferment de révolution » et ils colonisent les places d'avocats et de médecins. Il propose donc l'adoption d'un statut pour les juifs, qu'ils soient exclus de la fonction publique, et que des quotas limitent leur nombre dans les autres professions » (*Vers un racisme français*, pp. 236-239). René Gonthier n'oublie pas, cependant, le paragraphe habituel sur les droits de l'homme. Il souligne que le racisme français n'est pas une doctrine de haine, l'« humanisme instinctif » des Français ne pouvant être confondu avec la barbarie allemande.

Ce livre, qui annonce la politique de Vichy, peut être considéré comme l'aboutissement ultime du processus commencé en 1886 avec la publication de *La France juive* d'Edouard Drumont.

---

1. Gonthier était tout à fait favorable au fait que la France puisse compter des députés ou des médecins noirs, mais il refusait les unions mixtes. Et il se disait convaincu que son point de vue rencontrerait l'adhésion de « tous les Nègres cultivés » (*Vers un racisme français*, pp. 215 et 235).



### COMMENT RÉSISTER AUX HUMILIATIONS ?

Comment les millions de personnes qui ont été les cibles de ces discours xénophobes, antisémites et racistes les ont-elles ressentis ? Comment ont-elles réagi pour s'en protéger et pour sauver leur dignité ? Les sources qui nous permettraient de répondre à ces questions sont malheureusement très peu nombreuses car ces humiliations collectives sont restées pour l'essentiel dans la sphère privée. Néanmoins, l'historien n'est pas totalement dépourvu. Des archives publiques ont conservé quelques lettres de protestation écrites par des personnes victimes de la stigmatisation. Certaines de ces réactions ont parfois été publiées dans le courrier des lecteurs des journaux militants. Mais la principale source réside dans les témoignages rédigés après coup par les immigrants et les réfugiés qui ont vécu ces événements. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'analyse systématique de ce type de matériaux. Je me contenterai donc ici de quelques remarques à partir des documents que j'ai moi-même étudiés.

#### *Stigmatisation et milieu social*

Il faut d'abord insister sur le fait que les formes de réception des discours publics hostiles aux étrangers ont été extrêmement diverses. Les populations d'immigrants sont généralement perçues comme des « communautés homogènes » par ceux qui les observent de l'extérieur. Mais ces groupes sont, en réalité, traversés par de multiples clivages, liés à la profession, au sexe, à l'âge, au lieu d'origine, au milieu d'accueil, etc. Davantage que l'origine nationale des personnes, c'est le *milieu social* qui semble déterminant pour comprendre comment ont été ressentis les discours hostiles aux étrangers. Lorsqu'on lit les témoignages des immigrants qui appartenaient aux classes favorisées, on constate que la question de la stigmatisation n'est pas souvent abordée. Par exemple, dans le récit autobiographique qu'elle a publié sur sa vie à Paris, Zelda Fitzgerald montre que le milieu des artistes et des écrivains américains de la « rive gauche » n'a guère été affecté par la xénophobie. Loin d'avoir honte de leur origine, ceux-ci aimaient faire parler d'eux en portant des rubans rouges à leur boutonnière et en buvant sur le trottoir. « Ils étaient ravis que les Français les croient toqués<sup>1</sup>. »

---

1. Zelda Fitzgerald, *Accordez-moi cette valse*, Paris, Robert Laffont, 1973 (1932), notamment pp. 141, 179 et 181.

La même remarque vaut pour les communautés composées à la fois de travailleurs immigrés et d'intellectuels réfugiés. Lorsqu'on évoque la stigmatisation des « Italiens » dans l'entre-deux-guerres, il faut préciser que celle-ci concernait surtout les ouvriers. Giorgio Amendola – fils de Giovanni Amendola, le député et ministre du Parti libéral qui a été assassiné en 1926 par les fascistes – a rejoint en 1931 la direction du Parti communiste italien en exil à Paris. Malgré cette affiliation, il ne se sent aucun point commun avec les ouvriers transalpins qui travaillent dans les mines de fer ou dans les usines sidérurgiques, qu'il a pourtant pour mission de rallier à la cause du prolétariat. D'ailleurs, il ne les considère même pas comme de véritables « Italiens ». « D'une manière générale, écrit-il dans ses Souvenirs, ils n'avaient pas de culture italienne ; ils parlaient et écrivaient un italien francisé, un jargon italo-français ponctué de mots empruntés tels quels à la langue française. La plupart étaient partis d'Italie analphabètes. Entre eux, ils parlaient plus le dialecte que l'italien<sup>1</sup>. »

Si les intellectuels ont des ressources leur permettant de « compenser » le discours négatif qui est tenu publiquement sur leur communauté en se valorisant autrement, chez les ouvriers immigrés toutes les formes d'indignité se cumulent. Joseph Bonato a raconté que, malgré son CAP, il a dû se résoudre à travailler au fond de la mine pendant la crise des années 1930. Pour lui, le plus dur à accepter, ce sont les transformations physiques que provoque l'affrontement quotidien avec la matière. Il constate que, jour après jour, ses mains deviennent « toutes dures, à tel point que je n'osais plus me laver le visage avec, par crainte de m'écorcher. Tout doucement, mes doigts perdaient leur agilité à la clarinette ». Mais il ajoute que le fait d'être exposés aux mêmes souffrances crée, entre les mineurs, les conditions d'une solidarité de classe. « Là, parmi

---

1. Giorgio Amendola, *L'Ille*, Paris, Liana Levi, 1983 (1980), pp. 13, 53 et 225. L'auteur se souvient que les jeunes femmes françaises issues du monde ouvrier étaient séduites par son éducation bourgeoise. « Je réalisais sans peine que mes belles manières, la révérence, et même cette façon de joindre les talons à la Von Stroheim – que je n'utilisais alors que dans les grandes occasions –, avaient surpris et favorablement impressionné la mère qui accepta, ravie, ma proposition » (il s'agit de la mère de Germaine, la future compagne de Giorgio, issue d'une famille de mineurs devenus coiffeurs à Paris).

les autres, je me sentais à l'aise, nous rivalisions de saleté, de sueur et de poussière. Une petite atmosphère de fraternité régnait en cet endroit. On se sentait moins Polonais, Italiens, Russes, Allemands, Français, que simplement des hommes qui, leur travail accompli, s'empressaient de sortir de ce trou, de retourner à la lumière, de rejoindre leur famille<sup>1</sup>. »

La stigmatisation véhiculée par les discours publics n'est pas ressentie non plus de la même manière par les hommes et par les femmes. Dans la vie quotidienne, le sexisme renforce souvent la xénophobie. Ce thème est évoqué par René Drelon dans sa description de l'arrivée des familles polonaises dans les corons du Nord, au cours des années 1920. « Les hommes jaugeaient à voix haute, avec des exclamations en patois, l'ampleur des hanches et le volume des poitrines de ces Polonaises, Tchèques, Ruthènes, venues vivre parmi eux<sup>2</sup>. »

#### *La racaille vue d'en bas*

Ces différences liées à la classe sociale et au sexe n'empêchent pas, néanmoins, que tous les immigrants soient confrontés à des réalités communes. La principale, qui revient comme un leitmotiv dans ces autobiographies, touche aux humiliations infligées par les fonctionnaires des services de police. Claude Vernier a décrit en détail la vie quotidienne des réfugiés allemands ayant fui le nazisme et contraints d'implorer tous les huit jours les « sous-chefs tout-puissants maîtres de [leurs] destins », pour qu'ils acceptent de donner « le coup de tampon [leur] permettant d'exister encore un peu »<sup>3</sup>. Une autre dimension centrale de

---

1. Joseph Bonato, *A la sueur de ton front. Un témoignage*, Paris, Alsatia, 1960, pp. 56-57.

2. René Drelon, *Le Westphalak. Les déracinés de Pologne*, Paris, France-Empire, 1982, p. 119.

3. Claude Vernier a dû fuir les persécutions antisémites dans l'Allemagne nazie. Il est bien accueilli par les milieux intellectuels de gauche, puisque Jean Renoir l'embauche comme figurant pour *La Grande Illusion*. Présenté à Léon Blum, il obtient, huit jours après son arrivée en France, un permis de séjour provisoire qui n'est pas renouvelé. Il est ensuite incarcéré à la Santé en tant que « clandestin ». Son avocat lui conseille de plaider « coupable » pour apitoyer le juge. Il sera ensuite interné dans un camp de concentration, bien qu'il ait été engagé volontaire, puis envoyé à la Légion étrangère ; cf. Claude Vernier, *Tendre exil. Souvenirs d'un réfugié antinazi en France*, Paris, F. Maspero, 1983, pp. 103-111. Sur les humiliations administratives, cf. aussi

la violence symbolique exercée par l'Etat républicain concerne la stigmatisation des noms de famille. Cette question a été, on l'a vu, un élément important du débat sur la naturalisation, les hommes de gauche plaidant pour une francisation totale des patronymes, alors que les hommes de droite refusaient que des « métèques » puissent se cacher derrière de « beaux noms français ».

Dans les années 1930, un écrivain, un artiste ou un chanteur issu de l'immigration était presque toujours dans l'obligation de franciser son patronyme pour se faire un nom dans l'espace public. Mais cette démarche était généralement très mal vécue par les parents qui y voyaient une sorte de trahison des origines<sup>1</sup>. La question du nom propre est fréquemment associée au problème qui a sans doute été le plus douloureux pour les réfugiés des milieux intellectuels : la perte du capital de reconnaissance qu'ils avaient acquis dans leur pays d'origine. Avec le déclassement social, c'est souvent tout le sens de leur vie qui s'écroule. Un grand nombre d'entre eux seront poussés au suicide, à l'instar de Walter Benjamin. Henri Troyat, arrivé de Russie avec ses parents au lendemain de la Première Guerre mondiale, qui a beaucoup fréquenté le milieu des écrivains russes émigrés, se souvient : « Je percevais à travers leurs propos la profonde tristesse des grands créateurs privés de leur audience (...). En s'expatriant, ils avaient perdu le public de leur début sans en acquérir un nouveau. » Dès lors, ils n'ont plus de « raison d'être »<sup>2</sup>.

La question du déclassement s'est posée avec plus d'intensité encore pour les réfugiés ayant fui le nazisme. Eve Dessare a raconté l'histoire de sa mère, gynécologue à Berlin et qui s'est exilée à Paris. Les lois républicaines excluant les étrangers et les naturalisés de la médecine l'empêchent d'exercer. Pour survivre, elle est obligée de se mettre au

---

Clément Lépidis, *L'Arménien*, Paris, Le Seuil, 1973, pp. 27 et 55 ; Léon Poliakov, *L'Auberge des musiciens. Mémoires*, Paris, Mazarine, 1981, p. 97 ; Henry Verneuil, *Mayrig*, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 16.

1. Cf., sur ce thème, Madeleine Robinson, *Les Canards majuscules*, Paris, Robert Laffont, 1978 ; Henri Troyat, *Etrangers sur la terre*, Paris, Gallimard, 1983 (1950) ; Roger Ikor, *Les Eaux mêlées*, *op. cit.*

2. Henri Troyat, *Un si long chemin*, Paris, Stock, 1987 (1977), p. 75. Sur l'exil russe à Paris, cf. aussi Nina Berberova, *C'est moi qui souligne*, Arles, Actes Sud, 1990.

service d'un chirurgien français (de souche) qui l'exploite sans vergogne. Victime de la politique ultra-sécuritaire menée par Daladier pour chasser les « indésirables », elle n'obtient pas de carte d'identité. Elle mène une existence semi-clandestine, entièrement soumise au bon vouloir des bureaucrates de la préfecture de Police. Contrainte de subir chaque semaine leurs railleries, elle se suicide au moment où le gouvernement français s'apprête à interner les femmes apatrides d'origine allemande et autrichienne. Eve Dessare évoque également le destin de son père, historien et philologue, membre du Parti socialiste allemand, qui a séjourné dans six camps pour étrangers en 1939-40, alors qu'il était volontaire pour servir l'armée française<sup>1</sup>.

Les écrits autobiographiques évoquant ce passé sont également très riches pour qui veut comprendre comment les membres de la « deuxième génération » ont affronté ces discours et ces comportements humiliants. Dans son roman *Etrangers sur la terre*, Henri Troyat a raconté le drame que fut, pour les réfugiés russes, l'assassinat du président de la République française par Gorguloff, en 1932, notamment la panique qui s'empare de l'un de ses personnages lorsqu'il apprend la nouvelle : « Aussitôt, il lui sembla qu'une brèche s'ouvrait sous ses pieds. » L'homme essaie alors de cacher son accent et sa barbe russes car il craint d'être lynché. Autre personnage, Boris, fils de réfugié russe, bien qu'il soit naturalisé français, sent ses amis se détourner de lui, comme s'il avait « été indirectement responsable du crime ».

L'affaire Stavisky va provoquer les mêmes effets au sein de cette immigration. Le Boris d'*Etrangers sur la terre* assiste en spectateur à la manifestation du 6 février 1934. Lui qui a tout fait pour s'intégrer est fortement choqué par le comportement des ligues qui dénoncent les « métèques ». Il a envie de « frapper au visage » l'un de ces patriotes bruyants. Mais il se retient car il ne peut pas nier que, comme lui, « Stavisky était effectivement un Russe naturalisé français »<sup>2</sup>. Le même événement a été décrit dans le roman de Roger Ikor, *Les Eaux mêlées*. Yankel, le principal héros du livre, est lui aussi originaire de Russie, dont il a dû fuir les pogromes antisémites d'avant 1914. Yankel se sent directement concerné par

1. Eve Dessare, *Mon enfance d'avant le déluge*, Paris, Fayard, 1976.

2. Henri Troyat, *Etrangers sur la terre*, *op. cit.*, t. 2, pp. 264-268 et p. 397.

l'affaire Stavisky, non pas parce qu'il est russe, mais parce qu'il est juif.  
« Il a justement fallu que ce soit un juif qui fasse des bêtises<sup>1</sup>. »

Ces quelques exemples montrent que l'actualité politique véhiculée par les journaux a un impact très fort chez tous les individus qui peuvent se sentir touchés en raison de leur origine. Mais lorsque les personnes qui sont publiquement mises en cause ont des définitions composites (comme Stavisky, « russe » pour les uns, « ukrainien » pour les autres, « juif naturalisé » pour tout le monde), les personnes concernées par ces discours privilégient spontanément le facteur identitaire le plus stigmatisant (à l'époque, il était « pire » d'être juif que d'être russe).

Ikor nous fait comprendre que ce « sentiment d'appartenance » fonctionne aussi pour les événements d'actualité perçus comme valorisants. Ainsi, bien qu'il n'ait pas été lui-même électeur, Yankel ressent-il une « secrète fierté » quand Léon Blum est élu président du Conseil<sup>2</sup>.

Dans les récits de deuxième génération, les auteurs insistent particulièrement sur la cruauté de leurs petits camarades. Ils ont souvent le sentiment de ne pas être considérés comme de « vrais Français » alors même qu'ils sont nés en France. De nombreux romans ont décrit également les difficultés rencontrées par les enfants d'immigrants dans leurs relations amoureuses, la peur de ne pas être accepté par la belle-famille, généralement effondrée lorsqu'elle apprend que la fille de la maison veut épouser un « métèque »<sup>3</sup>.

Les récits évoquant les humiliations subies par les émigrants venus de l'empire colonial sont beaucoup moins nombreux pour cette période. Mais nous avons néanmoins des documents qui montrent les effets de la stigmatisation sur ces personnes. Par exemple, en 1937, un groupe de travailleurs algériens de la région lyonnaise se plaint, dans une lettre

---

1. Roger Ikor, *Les Eaux mêlées*, *op. cit.*, p. 670.

2. *Ibid.*

3. Roger Ikor décrit ce phénomène dans le cas de Simon, le fils de Yankel, qui se croyait « intégré ». « Des métèques ! Bien entendu il ignorait le sens exact du mot. Mais un jour il avait surpris une conversation : “Simon, c'est un métèque...”. Il finit par répondre à son épouse : “enfin bon dieu qu'est-ce que vous me voulez, tous ? Je suis né en France, j'ai fait mon service militaire en France, j'aurais fait la guerre dans l'armée française si j'avais eu l'âge. Alors qu'est-ce qu'il vous faut de plus ?” » (*Les Eaux mêlées*, *op. cit.*, pp. 628-629).

adressée à Messali Hadj, des discriminations qu'ils subissent dans les lieux publics, notamment dans les grands magasins. L'auteur qui s'exprime au nom de ses camarades précise qu'il « est expressément défendu aux Algériens d'y mettre les pieds » (au Prisunic). « J'ai endossé mon complet neuf, bien cravaté, avec également une casquette et une paire de souliers neufs. Ayant pénétré dans ce fameux magasin-hall aux prix unics, j'avais fait quelques amplettes, [mais] un gros gaillard flanqué d'un loustic m'arrêta au guichet et ordonna à la serveuse de ne pas me servir en m'expliquant que, par ordre de l'administration, on ne doit pas servir aux Algériens. Cependant nous sommes bien la France en temps de paix comme en temps de guerre<sup>1</sup>. »

#### CONCLUSION : RETOUR SUR LES ORIGINES RÉPUBLICAINES DE VICHY

Au lendemain de la déclaration de guerre contre l'Allemagne, le gouvernement français adopte des mesures comparables à celles qui avaient été prises en 1914, à l'encontre des étrangers. Le 5 septembre 1939, tous les « ressortissants du Reich » sont regroupés dans des camps d'internement. Confrontés à un nouvel accès de fièvre xénophobe, beaucoup d'immigrants préfèrent fuir le pays. 300 000 Espagnols (sur les 500 000 qui avaient franchi la frontière au début de l'année 1939) quittent la France pour retourner en Espagne ou pour chercher une autre terre d'accueil. Même si les chiffres sont difficiles à établir, on estime également qu'environ 200 000 Italiens (ce qui représente le quart de la communauté) décident eux aussi de franchir les Alpes à rebours pour échapper à la vindicte générale qui s'est abattue sur eux, après l'entrée en guerre de Mussolini contre la France, présentée par la presse comme un « coup de poignard dans le dos ».

Parmi les immigrants qui sont restés, beaucoup vont participer à l'effort de guerre. Les réfugiés et apatrides ont été réquisitionnés dès le mois d'avril 1939, ce qui atténue le ressentiment des Français à leur égard. Au total, 100 000 immigrants et réfugiés sont incorporés dans les forces armées. Les autres, surtout les Espagnols dont les chefs de l'armée se

---

1. Cité par Geneviève Massard-Guilbaud, *Des Algériens à Lyon, op. cit.*, pp. 387-388.

méfient, sont regroupés dans des camps de travailleurs étrangers. Alors que l'engagement des troupes coloniales, au cours de la Première Guerre mondiale, avait été quantitativement faible (moins de 5 % de l'ensemble des effectifs engagés dans les combats), en 1939 elles sont massivement intégrées aux plans de bataille. Placées en première ligne, elles payeront un très lourd tribut lors des combats de mai et juin 1940<sup>1</sup>.

Après l'armistice de juin 1940, pour faire face à la montée du chômage, le gouvernement de Vichy rassemble les travailleurs étrangers « en sur-nombre » dans des camps d'internement. Beaucoup d'entre eux sont alors embauchés, volontairement ou sous la contrainte, par les usines placées sous contrôle allemand. Ils seront massivement réquisitionnés ensuite pour aller travailler en Allemagne, dans le cadre de la loi sur le STO.

Les immigrants et les réfugiés de la MOI vont jouer aussi un rôle majeur dans la Résistance à Paris comme en province<sup>2</sup>. Les Espagnols seront actifs dans les réseaux de la résistance du Sud-Ouest et les Italiens dans le Sud-Est. Il faut également signaler leur rôle dans les grèves organisées contre l'occupant. Du 27 mai au 9 juin 1941, 120 000 mineurs du Nord, d'origine polonaise pour la majorité d'entre eux, cessent le travail. Une nouvelle grève éclate en octobre 1943.

Dans mon livre sur les origines républicaines de Vichy<sup>3</sup>, j'ai tenté d'expliquer pourquoi la législation antisémite adoptée par le maréchal Pétain avait été aussi facilement acceptée par une élite formée sous la III<sup>e</sup> République. Cet ouvrage n'avait nullement pour ambition de démontrer la « continuité » entre Vichy et le régime républicain, thèse qui avait été soutenue dès les années 1970, notamment par l'historien américain Robert Paxton. Mon but était de rompre avec la problématique continuité/rupture, car elle enferme la réflexion sur cette période dans une histoire de type événementiel, incompatible avec la perspective socio-historique que je défends. En m'appuyant sur la problématique du « passé/présent » défendue par Marc Bloch, je voulais essayer de

---

1. Cf. Emmanuel Blanchard, « Les tirailleurs, bras armé de la France coloniale », *Pleins droits*, n° 56, mars 2003 ; et Reham Belkacem, *Les Musulmans algériens dans l'armée française (1919-1962)*, Paris, L'Harmattan, 1996.

2. Sur ce point, cf. Denis Peschanski, *Des étrangers dans la Résistance*, Paris, Editions de l'Atelier, 2002.

3. Gérard Noiriel, *Les Origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999.



comprendre les effets des bouleversements provoqués par la III<sup>e</sup> République sur les comportements des acteurs pendant ces « années noires ».

C'est à ce niveau que l'histoire de l'immigration prend toute son importance. La « révolution nationale » prônée par le maréchal Pétain a poussé à l'extrême, en effet, la politique républicaine mise en œuvre à l'égard des immigrants et des réfugiés. Tout d'abord, il faut constater que la technologie d'identification des personnes, qui a permis de recenser et d'interner les juifs, a été inventée, pour l'essentiel, sous la III<sup>e</sup> République. Jean-Marc Berlière a souligné que « ce laboratoire de la modernité bureaucratique » qu'a été la sous-direction des affaires juives au sein de la Direction de la police générale s'est « rapidement distingué en mettant au point, grâce à l'expérience acquise dans la gestion des étrangers à la fin des années 1930, un fichier à entrées multiples, constitué à partir du recensement des juifs de la région parisienne, imposé par l'ordonnance allemande du 27 juillet 1940<sup>1</sup> ».

Compte tenu de ce dénouement tragique, force est de reconnaître que les mises en garde de ceux qui s'inquiétaient, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des risques que présentaient, pour les libertés individuelles, les techniques d'identification administratives inventées par l'Etat républicain, étaient prémonitoires, mais elles n'ont jamais été prises au sérieux par les élites. Le pouvoir concédé à la bureaucratie par les dirigeants de la III<sup>e</sup> République conduira finalement ces derniers à leur perte.

A cela s'ajoute la place exorbitante concédée aux professions libérales. La droite républicaine a fait le lit des groupes qui ont été la base sociale du régime de Vichy, notamment les juristes et les médecins. La lutte qui avait opposé, sous la III<sup>e</sup> République, les partisans de la biologie sociale aux partisans des sciences sociales s'est soldée, après 1940, par la victoire des premiers et l'élimination des seconds. La création de la fondation Alexis Carrel marque le triomphe des médecins<sup>2</sup> et le

---

1. Jean-Marc Berlière, *Le Monde des polices en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 183.

2. Sur les 130 membres de la Fondation pour l'étude des problèmes humains, on compte 70 médecins ; cf. Alain Drouard, *Une inconnue des sciences sociales, la Fondation Alexis Carrel, 1941-1945*, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'homme, 1992. Les anthropologues de gauche sont alors écartés et pourchassés. Paul Rivet doit fuir en Amérique du Sud, Marcel Mauss est révoqué de son poste. Soulignons néanmoins que Louis Marin refusera de collaborer et rejoindra lui aussi la Résistance.

Commissariat aux questions juives consacre un nouveau type d'expertise, l'anthropologie raciale, confiée à Georges Montandon. Georges Mauco, qui a tourné casaque pour rejoindre le camp pétainiste, ira jusqu'à témoigner contre Léon Blum lors du procès de Riom, en reprenant à son compte les thèses de l'extrême droite. En parlant des juifs, il affirme alors que « leur francisation restait superficielle, faute (...) d'avoir senti, au contact de la terre et des paysans, l'atavisme français<sup>1</sup> ». La mise en pratique de ce « racisme français » aboutira à l'exclusion des juifs de la fonction publique et à la déportation de plus de 75 000 d'entre eux dans les camps de concentration nazis.

Cette politique a été facilitée par le fait que, à la fin des années 1930, la plupart des dirigeants de la droite républicaine s'accordaient pour souligner la gravité du « problème juif ». Ce n'est pas sur ce constat qu'ont divergé ensuite les gaullistes et les pétainistes, mais sur les solutions qu'il convenait d'apporter au « problème »<sup>2</sup>.

Les juifs, ayant constamment été au centre de l'actualité dans les années 1930, ont été perçus comme une menace par les classes moyennes fortement touchées par la crise. L'afflux des réfugiés a permis ainsi de rendre crédible la mise en équivalence entre juif et étranger qui était au cœur de la rhétorique antisémite depuis Drumont. C'est cette équivalence qu'allaient dénoncer un certain nombre de ceux que Pierre Birnbaum a appelés les « juifs d'Etat », quitte à reprendre à leur compte les discours nationalistes de la droite. Dans une lettre pathétique au maréchal Pétain, Jacques Helbronner, ancien président de section du Conseil d'Etat, mais aussi ami personnel de Pétain depuis la Grande

---

1. Cité par Elisabeth Roudinesco, « Un psychanalyste au service de Vichy », art. cité.

2. Pierre Tissier, qui a rejoint le général de Gaulle à Londres, écrit en 1942 : « Le problème juif existe, même en France. C'est un fait indéniable et aucune politique réaliste ne peut ne pas le regarder comme tel (...). Entre eux, il existe une unité absolue du langage, des traditions, de l'éducation morale et intellectuelle » ; cité par Patrick Weil, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995 », *Vingtième Siècle*, juil.-sept. 1995. Dans un rapport rédigé le 10 octobre 1940, le colonel Remy, résistant de la première heure, écrivait lui aussi que de nombreux juifs « ont authentiquement gagné leur qualité de Français. Mais la masse des mètèques doit pour toujours être éliminée de notre pays » (cité par Jacques Nobécourt, *Le Colonel de La Rocque, op. cit.*, p. 808).

Guerre, affirme que « la réaction contre l'invasion des étrangers s'est traduite par un *normal* antisémitisme dont les victimes sont aujourd'hui les vieilles familles françaises de religion israélite ». Il suggère en conséquence une révision des naturalisations pour réserver les fonctions publiques et les professions libérales aux Français de souche « sans recourir à la fausse idéologie allemande de la race », et propose un projet de statut dont l'article premier porterait : « L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après ne sont permis qu'aux citoyens français ayant au moins trois grands-parents de nationalité française »<sup>1</sup>.

Cette lettre reprend une argumentation que nous avons déjà rencontrée chez Alfred Naquet à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'affiliation politique et la nationalité l'emportent sur la solidarité confessionnelle. Néanmoins, un nouveau thème est apparu. La dénonciation du « racisme allemand » sert ici d'argument pour légitimer des discriminations fondées sur l'origine nationale.

---

1. Lettre citée par Robert Badinter, *Un antisémitisme ordinaire. Vichy et les avocats juifs, 1940-1944*, Paris, Fayard, 1997, pp. 48-49.